siéges; bombardement qui a duré trente-huit jours et trente-huit nuits; elle a été saccagée sans que le courage de ses habitants ait faibli, 2,500 de ses défenseurs ont été atteints par le feu de ses adversaires, et, le jour où elle est tombée, elle n'est pas tombée sans gloire! L'honneur militaire, comme l'honneur civil, ont été saufs!

» Certes, pour ma part, je suis loin d'avoir jamais prétendu au titre de héros; mais il en est un plus modeste, que je revendique avec énergie: c'est celui d'homme de devoir. M. le capitaine Thilers parle du *triste général Uhrich*. Il a, sans le vouloir, trouvé la qualification exacte de l'état de mon esprit. Oui, je suis triste, mortellement triste, des malheurs de mon pays, triste aussi de ses attaques injustes et passionnées s'adressant à un homme comme moi, qui, dans sa vie entière, n'a fait sciemment de mal à personne; qui aurait voulu pouvoir garder le silence et mépriser, mais qui doit à sa famille et à ses amis de repousser avec fermeté, mais sans amertume, les assertions erronées ou calomnieuses.

» *Le général de division, ex-commandant*
» *supérieur de Strasbourg,*
» UHRICH. »

Un officier supérieur, ou soi-disant tel, publie dans les colonnes de l'*Indépendance belge* tout un réquisitoire contre le maréchal Bazaine.

Nous ferons remarquer que les gens de cœur, civils ou militaires, lorsqu'ils portent publiquement de si graves accusations, ont l'habitude de signer de leur nom ce qu'ils écrivent. L'officier supérieur de la rue Fossés-aux-Loups, à Bruxelles, se conformera sans doute à cet usage, lorsqu'il sera au bout de son acte d'accusation.

Le factum dont il est l'auteur paraît écrit à deux fins: prouver d'abord l'indignité du maréchal, faire comprendre ensuite que l'armée allemande peut être redevable de ses triomphes à la trahison. Ce qui s'accorde supérieurement avec les proclamations Gambetta. On jugera du degré de confiance que mérite, dans sa relation, l'accusateur anonyme, par ce seul fait qu'il change la défaite essuyée par Bazaine, le 16 août, à Mars-la-Tour, en une victoire complète. Il ajoute à la vérité, — et sans paraître s'apercevoir de l'aveu qui lui échappe, — que, le lendemain de cette victoire, « les troupes françaises prirent des positions en arrière! »

Le maréchal Bazaine porte ainsi la peine d'avoir déguisé lui-même la vérité de sa situation, en laissant croire, non-seulement après sa défaite du 16 août, mais encore après celle du 18, qu'il était libre de se faire jour et que, s'il ne forçait pas un investissement, dont son armée ne devait sortir que prisonnière, c'est qu'il suivait un plan mystérieux, dont les journalistes parisiens admiraient de confiance l'audace et la profondeur. Il savait bien pourtant qu'une fois son mouvement de retraite arrêté le 16 août, et définitivement coupé, le 18, une armée de 150,000 hommes comme la sienne, avec ses colonnes de munitions et d'approvisionnements, avec ses équipages, — dût-elle réussir à forcer sur un point les lignes d'investissement, — ne pouvait défiler sans être prise en flanc par des forces supérieures et qu'une sortie même victorieuse devait aboutir à un désastre. C'est ce que le maréchal démontrera aisément jusqu'à l'évidence dans un mémoire justificatif qu'il prépare, dit on; mais s'il avait avoué sa situation, dès le lendemain de Gravelotte, au lieu de la dissimuler; si, du moins, il l'avait fait connaître au vrai, après le désastre de Mac-Mahon à Sedan et après sa propre tentative désespérée des 31 août et 1er septembre, il ne serait pas exposé aujourd'hui à se voir imputer comme trahison les conséquences forcée de sa défaite; peut-être aussi, en enlevant à la France, par cet aveu sincère, les espérances illusoires qu'elle conservait du côté de Metz, eût-il ôté tout crédit aux fanatiques de la guerre à outrance et prévenu ainsi les nouvelles catastrophes d'une prolongation de résistance.

Il est juste de constater, d'ailleurs, que le maréchal Bazaine, par une lettre qu'il vient d'adresser aux journaux, se défend de toute complicité dans la fabrication des bulletins français qui n'ont cessé jusqu'à la fin de donner d'excellentes nouvelles — c'était le terme favori — de l'armée de Metz. Il affirme n'avoir eu aucune communication avec le gouvernement de la défense nationale, et dit en propres termes:

« La France a toujours été trompée sur notre situation, qui a été constamment critique. Pourquoi? Je l'ignore, et la vérité finira par se faire jour. »

Cette affirmation, si elle se justifie, aggraverait singulièrement la responsabilité, bien lourde déjà, des hommes qui gouvernent la France depuis le 4 septembre, et l'accusation de « trahison » pourrait, dans ce cas, être beaucoup plus justement retournée contre ceux qui la lancent aujourd'hui.

Voici la lettre que M. le maréchal Bazaine a envoyée au *Nord*:

« Cassel, 2 novembre 1870.

Monsieur le directeur,

En arrivant à Cassel, où nous sommes internés par l'ordre de l'autorité militaire prussienne, j'ai lu votre *Bulletin* (partie politique) du 1er novembre, sur la convention militaire de Metz et la proclamation aux Français de M. Gambetta. Vous avez raison, l'armée n'eût pas suivi un traître, et, pour toute réponse à cette élucubration mensongère afin de continuer à égarer l'opinion publique, je vous envoie l'ordre du jour adressé à l'armée après les décisions prises à l'unanimité par les conseils de guerre des 26 et 28 octobre, au matin.

Le délégué du gouvernement de la défense nationale ne semble pas avoir conscience de ses expressions ni de la situation de l'armée de Metz, en stigmatisant la conduite du chef de cette armée qui, pendant près de trois mois, a lutté contre des forces presque doubles, dont les effectifs étaient toujours tenus au complet, tandis qu'elle ne recevait même pas une communication de ce gouvernement, malgré les tentatives faites pour se mettre en relation. Pendant cette campagne de trois mois, l'armée de Metz a eu un maréchal et 24 généraux, 2,140 officiers et 42,350 soldats atteints par le feu de l'ennemi.

Se faisant respecter dans tous les combats qu'elle a livrés, une pareille armée ne pouvait être composée de traîtres ni de lâches. La famine, les intempéries ont fait seules tomber les armes des mains des 63,000 combattants réels qui restaient (l'artillerie n'ayant plus d'attelages et la cavalerie étant démontée), et cela après avoir mangé la plus grande partie des chevaux, et fouillé la terre dans toutes les directions pour y trouver rarement un faible allégement à ses privations.

Sans son énergie et son patriotisme, elle aurait dû succomber dans la première quinzaine d'octobre, époque à laquelle les hommes étaient déjà réduits par jour à 300 grammes, puis 250 grammes de mauvais pain. Ajoutez à ce sombre tableau plus de 20,000 malades ou blessés sur le point de manquer de médicaments, et une pluie torrentielle depuis près de quinze jours inondant les camps, et ne permettant pas aux hommes de se reposer, car ils n'avaient d'autre abri que leurs petites tentes.

La France a toujours été trompée sur notre situation, qui a été constamment critique. Pourquoi? Je l'ignore, et la vérité finira par se faire jour. Quant à nous, nous avons la conscience d'avoir fait notre devoir en soldats et en patriotes.

Recevez, etc. *Signé*: BAZAINE. »

### BAZAINE A-T-IL TRAHI?

Sous ce titre, on lit dans la *Gazette de Spener* (Berlin):

« Que la vanité incurable des Français leur fasse prendre tout désastre pour une trahison, que les républicains appellent traîtres les généraux de l'Empire, il n'y a rien là qui doive nous étonner. S'il en était autrement, nous pourrions espérer de voir revenir à la raison nos ennemis actuels, mais rien ne le fait présumer.

» Ce qui est plus étrange, c'est de voir la presse belge s'ériger en tribunal pour faire à Bazaine son procès en félonie. Et toutes les preuves laborieusement accumulées dans les colonnes de ces journaux n'aboutissent qu'au résultat suivant: « C'est la famine qui a pris Metz! »

» Le sort des assiégés s'explique ainsi sans le secours d'un motif extraordinaire quelconque. Nous savons par les télégrammes de Bazaine du 16 au 22 août que ce général paraissait se faire illusion sur l'état de son armée. Il ne la croyait ou ne voulait l'avouer ni battue, ni cernée. C'est cette illusion qui a amené la marche sur Sedan et ses conséquences. Pendant ce temps, l'armée d'investissement se fortifiait, établissait ses avant-postes avec un soin inconnu en France, et rendait illusoire toute tentative de forcer le passage. C'est ce qu'a prouvé entre autres la sortie du 31 août et du 1er septembre, alors que Bazaine essaya de tendre la main à Mac-Mahon. La bataille de Noisseville dut convaincre l'armée de Metz de l'inutilité de ses efforts; puis la capitulation de Sedan vint lui enlever le principal but de ses sorties, et, à partir de ce moment, Bazaine paraît s'être à peu près résigné à son sort. Les combats de septembre n'ont donc été que partiels et ne tendaient qu'au ravitaillement de la place.

» Vers la fin de septembre, le maréchal Bazaine, connaissant la chute de Strasbourg et le blocus de Paris, ne se dissimula pas qu'il lui faudrait bientôt prendre un parti. La famine approchait à grands pas, l'artillerie et la cavalerie étaient démontées; faire une trouée, c'eût été exposer les troupes à un désastre sans nom; le maréchal se fit donc le raisonnement suivant: « La France est en proie à l'anarchie, mon armée est son unique salut, elle peut protéger un jour la régence et le Corps législatif, chassés par la populace de Paris; elle sera le soutien de l'ordre et pourra seule conclure une paix désirée par l'Allemagne; mais ce rôle, elle ne peut le jouer qu'avec l'assentiment du quartier général allemand et de la régence. »

» Pour satisfaire l'honneur militaire, on fit encore une sortie le 7 octobre; puis le général Boyer se rendit à Versailles. On sait le reste: voyant échouer ses propositions politico-militaires, le maréchal Bazaine n'avait plus qu'à accepter les conditions de Sedan. Il peut donc prétendre en bonne conscience que c'est la famine qui l'a réduit à cette extrémité. »

Les accusations et les outrages auxquels le maréchal Bazaine est en butte de la part des républicains français et de leurs amis belges, sont jugés comme des indignités par toute la presse anglaise, sans exception. — Le *Times* s'exprime ainsi: « Bazaine doit-il avoir le même sort que le comte de Custine en 1793, et être guillotiné parce qu'il n'a pas triomphé? » — « Aussi justement que Gambetta accuse Bazaine de trahison, » dit le *Standard*, « Bazaine, de son côté, peut retourner l'accusation contre le gouvernement provisoire. Pourquoi celui-ci, en ne cessant de publier les prétendues victoires du maréchal, ne lui a-t-il envoyé aucun secours? » — Le *Télégraphe* prédit à Trochu qu'il ne sera pas épargné plus que Bazaine, et désespère d'un gouvernement qui traite ainsi les généraux. Il ajoute: « Les cheveux blancs de Changarnier, la réputation d'honneur de Canrobert et le nom d'un homme de guerre éprouvé comme Bazaine sont sacrifiés par les piètres triumvirs de Tours aux besoins de leur popularité démocratique. C'est là le plus triste signe pour la France; jusqu'ici, ce cri sauvage de *trahison* n'était qu'à l'usage de la stupide populace; aujourd'hui, le gouvernement l'emprunte aux aboyeurs de la rue! »

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, des extraits de journaux étrangers qui montrent qu'à Vienne comme à Londres l'opinion publique trouve passablement ridicules et tout à fait odieuses les accusations lancées contre le maréchal Bazaine.

En France même, une feuille de province, très-patriote d'ailleurs, le *Journal de Fécamp*, ne craint pas d'exprimer tout haut ce que les honnêtes gens pensent à ce sujet; — elle dit:

« En présence d'une pareille proclamation, signée de trois noms sans autorité, il faut avoir le courage de dire la vérité. Ces trois membres du gouvernement de Tours n'ont encore donné au pays aucune preuve de capacité administrative ni de courage personnel. Tout au contraire, ils n'ont pu réussir encore à mettre sur pied une grande armée de la province, qui était nécessaire, absolument nécessaire au salut de Strasbourg et de Metz, comme elle est d'une nécessité absolue au salut de Paris.

» Ils nous avaient affirmé que Strasbourg était abondamment fourni de munitions et de vivres; et Strasbourg, après une défense héroïque, a été obligé de capituler, faute de munitions et de vivres.

» Ils nous avaient affirmé que Metz était abondamment pourvu de toutes choses et que l'armée de Bazaine et la citadelle pouvaient tenir indéfiniment.

» Ils n'ont point secouru l'armée de Bazaine.

» Pendant le long siége de Metz, ils ont tous les jours publiquement reconnu les prodiges de vaillance accomplis par l'armée de Bazaine, qui a vainement tenté de faire une trouée pendant les mémorables batailles de Gravelotte et de Mars-la-Tour.

» Quand la *famine* a réduit à capitulation cette armée, ceux qui nous ont toujours mal renseignés et qui n'ont rien fait pour le salut de Strasbourg et pour le salut de Metz sont mal venus à déclarer que le maréchal Bazaine a trahi.

» Trahir au profit de qui?...

» Les trois administrateurs de Tours eussent beaucoup mieux fait, selon nous, de déclarer à la nation que, Metz ayant capitulé par famine comme Strasbourg, nous sommes, eux les premiers et nous tous ensemble, responsables de ce grand malheur public.

» Au lieu d'accuser ceux qui ont une carrière pleine de gloire, ceux qui n'ont pas agi devraient commencer par reconnaître leurs fautes.

» S'ils laissent périr Paris sans secours, comme ils ont laissé périr Strasbourg et Metz, les voilà avertis d'avance; ils ne pourront plus crier à la trahison d'autrui, mais ils seront forcés enfin de reconnaître que la responsabilité de ces malheurs leur incombe en grande partie. »

## Allemagne.

Une nouvelle armée est en formation dans l'Allemagne du Sud; on pense qu'aussitôt organisée elle entrera en France. — Les troupes de remplacement bavaroises sont déjà en marche sur Paris.

Le *Times* a reçu le télégramme suivant:

« Cassel, 2 novembre, 8 h. 5 du soir.

» L'impératrice est partie d'ici hier soir et la duchesse d'Hamilton aujourd'hui. L'empereur et le maréchal Canrobert ont eu une entrevue des plus cordiales; ils se sont embrassés affectueusement. 21 généraux et 87 officiers supérieurs, la plupart appartenant à l'état-major, sont arrivés ici à une heure du matin. Le général prince Murat et cinq généraux, accompagnés d'un grand nombre d'officiers, restent ici; les autres se rendent à Berlin. Les maréchaux Le Bœuf et Canrobert, le général Frossard et onze autres officiers sont arrivés à quatre heures et demie du matin. Les maréchaux et les officiers supérieurs se sont rendus à Wilhelmshœhe dans l'après-midi. »

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE BELGE.)
Hambourg, 5 novembre.

Les officiers français prisonniers par la capitulation de Metz ont obtenu un délai qui se prolongera jusqu'au 15 novembre pour être rendus dans les villes où ils seront internés. Un certain nombre d'entre eux se sont déjà rendus isolément à Hambourg. Hier, dans l'après-midi, ils pouvaient bien être une trentaine, et parmi eux se trouvait l'ex-commandant de la forteresse de Metz, le général Coffinières de Nordeck. Il fut reçu ici par le commandant de la place, comte de Gerstein-Hohenstein, qui, à la descente du train, offrit à M. de Coffinières son équipage, que celui-ci s'empressa d'accepter. Ils s'en allèrent de compagnie à l'*Hôtel de l'Europe*.

Vers le soir arrivèrent encore une soixantaine d'officiers qui se dispersèrent également dans les différents hôtels de la ville, les quartiers militaires n'étant pas encore préparés pour les recevoir. Le nombre des officiers à qui notre ville a été désignée comme lieu d'internement peut être évalué à 600; quelques personnes le portent même à 1,000. Dans les duchés voisins on élèvera des baraques pour recevoir les prisonniers; on prendra des mesures pour qu'elles puissent être chauffées.

## France.

Tours, 5 novembre.

Nouvelles de Paris, du 4. — M. Adam, préfet de police démissionnaire, a été remplacé par l'avocat Cresson.

Le *Rappel* annonce la démission de M. Rochefort, par suite de dissentiments avec ses collègues sur la question des élections municipales.

Depuis le 2, M. Rochefort ne signe plus les actes officiels.

Cinq autres chefs de bataillon de la garde nationale ont été révoqués.

M. Ferry vient de publier une lettre pour démentir l'assertion d'après laquelle il aurait transigé avec les auteurs de la sédition du 31 octobre, qu'il qualifie de grotesque et d'odieuse.

### BAZAINE ET GAMBETTA.

La catastrophe de Metz et la proclamation du gouvernement de la défense nationale qui l'a suivi ont mis face à face deux hommes: Bazaine et Gambetta.

L'un, homme de guerre, a servi trente ans son pays; il a gagné tous ses grades sur les champs de bataille et est devenu maréchal de France de par son mérite personnel.

L'autre, homme de parole, avocat sans cause, était inconnu il y a deux ans. Orateur de brasseries et de caboulots, le hasard d'un procès politique, plaidé avec la rage de l'impuissant qui cherche des réclames pour se mettre en lumière, le fait sortir de sa profonde obscurité. Sa façon de s'exprimer redondante lui crée une popularité de carrefour. Les énergumènes dont il flatte les haines l'adoptent et l'envoient au Corps législatif, où il ne fait remarquer sa présence que par des effets de tête et quelques discours, où l'exagération et la calomnie remplacent les arguments et la logique. Puis, tribun de pacotille, une convulsion politique, tentée à une heure où la France en péril n'avait plus conscience d'elle-même, le porte au pouvoir, par l'effet de ce bouillonnement qui fait momentanément monter la lie à la surface. Enfin, dictateur sans mandat, ministre sans autorité et sans sanction, administrateur sans mérite et sans talent, depuis deux mois sous prétexte de défense nationale, il désorganise la France et la désunit au lieu de concentrer ses efforts; et son action politique se traduit en discours et en proclamations surabondantes, au lieu de se traduire en faits.

De ces deux hommes, l'un, celui que la faim a vaincu, après d'héroïques efforts, et qui offre un passé de trente années d'honorables services comme garantie, est accusé par l'autre, dont le présent ne peut même se justifier, de trahison et de lâcheté; et cela, sans jugement, sans enquête, d'aucune sorte. Sans même qu'il existe l'apparence d'une preuve, Bazaine, le maréchal de France, le vainqueur de dix combats, est flétri par un acte officiel dont le retentissement éclate dans l'Europe entière, par Gambetta, le tribun de pacotille, le dictateur de hasard.

Considéré au point de vue strictement légal, cette accusation, lancée sans preuves à l'appui et avant même que l'accusé ait été appelé à se défendre et à se justifier, est une infamie.

Les Prussiens, nos ennemis, n'agissent pas de la sorte. Lors de la catastrophe de Laon, qui, au mépris des lois de la guerre, faisait sauter une forteresse occupée par des parlementaires, le commandant ne fut pas immédiatement accusé par eux de trahison. Une enquête fut ordonnée, qui démontra son innocence.

L'histoire prononcera plus tard sur le fait douloureux de Metz; Bazaine fera la lumière sur sa conduite; et l'opinion publique, calmée et redevenue maîtresse d'elle-même, prononcera en dernier ressort entre l'accusé et l'accusateur.

(*Situation.*)

Nous lisons dans *la France* du 1er novembre:

« La douloureuse nouvelle est devenue, depuis hier, complétement officielle. On pourrait ajouter qu'elle est devenue complétement désastreuse. De toutes les conditions accessoires que l'on pouvait espérer, pour atténuer les proportions de cet immense malheur et en adoucir l'amertume, pas une n'a été obtenue. Armée, forteresse, matériel de guerre, tout est rendu à la discrétion de l'ennemi. Metz n'a pas même eu la capitulation de Strasbourg!

» Et, comme si ce n'était pas encore assez, l'accusation de trahison, articulée par le gouvernement contre le chef en qui la France s'était presque habituée à mettre l'espoir de la défense nationale, vient ajouter à l'étendue de la calamité la navrante pensée qu'elle n'était peut-être pas inévitable.

» Sous un tel coup, il est permis à l'âme la plus forte de chanceler et de n'être plus, pour un temps, entièrement maîtresse d'elle-même.

» Il convient de laisser passer ce premier moment d'exaltation chez les uns, d'abattement chez les autres, de stupeur et de sentiments contradictoires chez tout le monde.

» Attendons, pour porter un jugement, que la lumière se fasse sur la manière dont les choses se sont passées; attendons, pour arrêter un nouveau plan de campagne, que le retour du calme dans les esprits permette de voir les choses telles qu'elles sont.

» Quand un écroulement survient, il y a quelques minutes d'effarement et de confusion, durant lesquelles il est impossible de rien discerner, au milieu du fracas et des cris qui s'entrechoquent dans une demi-obscurité. C'est seulement quand un ordre relatif s'est établi, qu'il devient possible de calculer les chances et d'organiser les moyens de sauvetage.

» Nous assistons à un spectacle analogue.

» En pareil cas, ceux qui veulent agir efficacement n'ont garde de se prodiguer en agitations inutiles. »

Nous lisons dans la *Gazette de France* du 1er novembre:

« Le gouvernement dit toujours qu'il faut des *actes*, et nous ne voyons guère de lui que des proclamations et des circulaires.

» Cette nouvelle proclamation est-elle bien dans le ton qui convient un jour de deuil national? Ce langage n'est pas à la hauteur de nos douleurs patriotiques. On ne parle pas à la France de ses désastres avec cet accent: « Bazaine a trahi! » Nous sommes très-disposés à le croire, nous qui avons signalé ses menées; mais il importe de savoir de quelle manière il a trahi. Pourquoi le gouvernement ne réunit-il pas immédiatement un conseil de guerre à la barre duquel seraient appelés et le maréchal Bazaine et ceux qui se sont donné la mission de secourir nos places assiégées, de diriger la défense nationale?

» Nous n'avons jamais eu de goût pour celui qui a fait l'expédition du Mexique et n'avons pas partagé la confiance enthousiaste que montrait M. Gambetta à la Chambre lorsque l'on a annoncé que c'était à ce maréchal qu'échéait le commandement en chef de notre armée. Mais, nous qui n'avons pas montré cet engouement fatal, nous persistons à croire que les accusations doivent être justifiées avant de faire l'objet d'une proclamation, surtout lorsqu'elles atteignent l'armée tout entière.

» Non! *l'armée de la France n'a jamais été dépouillée de son caractère national*, et, si un jour elle est devenue un instrument de règne, elle n'avait pas conscience de l'acte odieux auquel elle a participé malgré elle. Nous pensons d'ailleurs que ce n'est pas à un gouvernement de *défense nationale* à jeter, en présence de l'ennemi, des apostrophes passionnées où se trouve impliquée « l'armée de la France, » car l'armée de la France ce sont tous les citoyens, et il y a aujourd'hui trop de soldats tombés avec héroïsme, depuis Reischoffen jusqu'à Paris, pour que l'on prononce de ces mots qui frappent tant de braves.

» Nous le répétons, à nos yeux, c'est une mauvaise politique, parce qu'elle ne peut tendre qu'à diviser, à irriter, à un moment où tous les efforts devraient tendre à l'union et à l'accord.

» Nous sommes profondément étonné aussi de trouver la phrase suivante dans la proclamation du gouvernement:

« Devant tant de malheurs immérités, spontanément, sans avoir reçu *ni invitation* NI ADHÉSION, l'Europe s'est émue, elle s'agite. »

» Est-ce bien M. Gambetta, M. Crémieux, M. Glais-Bizoin, qui peuvent affirmer que les démarches faites à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Florence, n'ont pas reçu l'*adhésion de tous* les membres du gouvernement? Il est certain, cependant, que la mission pour laquelle M. Jules Favre a *sollicité* M. Thiers a été approuvée par *tous* les membres du gouvernement de Paris avant l'investissement; et ici, l'on considérait comme absolument exacte la version affirmant que M. Thiers avait demandé son sauf-conduit, autorisé par MM. Gambetta, Crémieux et Glais-Bizoin, qui avaient voté eux-mêmes le principe d'un armistice.

» Il faudrait être sérieux dans des matières aussi graves, et ne pas esquiver la responsabilité de ses actes.

» Pour nous, nous répéterons tous les jours que la France a à prendre des résolutions souveraines et que personne n'est autorisé à les prendre pour elle. Elle seule peut intimider la Prusse; elle seule peut appeler tous ses enfants à la défense, jusqu'à la mort, du sol sacré de la patrie.

» Notre politique se résume dans ce mot: *Tout par la France*. C'est en elle seule que nous mettons notre confiance, et c'est ce qui nous fait espérer encore. »

Le dernier mouvement révolutionnaire de Paris (31 octobre) suggère au journal *la Presse*, de Vienne, les réflexions suivantes:

« .... Maintenant que l'on connaît la situation désespérée de Trochu, la critique doit se taire. Comment juger un général, lorsqu'on sait qu'il n'est pas maître de sa volonté, qu'il a en première ligne à vaincre les ennemis du dedans et qu'il ne peut songer que dans ses heures de loisir à chasser les Allemands? Nous ne nous étonnons plus, à présent, si l'unique moyen de salut de Paris, c'est-à-dire une grande sortie, avec alarme générale sur tout le front d'attaque, n'a pas encore été essayé. Le général Trochu n'a pas de troupes; ses gardes nationaux sont obligés de s'occuper de politique, ce qui est moins dangereux que le combat sur les remparts. Qu'est-ce qu'un Flourens comprend en matière d'honneur militaire? Qu'importe le salut de la patrie à ce personnage, pourvu que la queue du parti le pousse au pouvoir? Ce qui nous surprend pourtant, c'est que Trochu n'agisse pas avec plus d'énergie contre les émeutiers et ne les livre pas aux conseils de guerre. Sans un régime de fer institué dans Paris, le gouvernement provisoire est perdu... »

Le *Courrier du Rhin* a reçu la dépêche suivante:

« Perpignan, 30 octobre.

» La guerre civile a éclaté. Le commandant de place fut attaqué par une bande armée, hier soir, et fut frappé de quatre coups d'épée sur la tête. Pendant son transport à l'hôpital, il fut sauvé seulement par l'énergie des infirmiers. Le chef de la gendarmerie eut le même sort une heure après. Un M. Bordas fut massacré à coups de pierres devant sa maison. Jamais on n'a vu une scène plus atroce. Un autre citoyen tomba mort à la suite de coups de marteau. Les magasins et les portes des maisons sont fermés. La garde nationale se rassemble activement. »

La médiocrité violente, l'impuissance, l'agitation stérile, la petitesse des actes à côté de la grandeur des phrases, ce sont là, aux yeux du monde entier, les caractères qui distinguent le gouvernement provisoire français; — le *Times* parle dédaigneusement comme il suit de ces tristes dictateurs:

« M. Gambetta et ses collègues semblent croire que, pour assurer le triomphe de la France, il suffit de jurer qu'on ne se rendra jamais. Ils pensent qu'un peuple qui « ne veut pas périr » ne périt pas; ils proclament que la guerre doit être continuée aussi longtemps qu'un patriote français « aura sous ses semelles un pouce du sol de la France; » mais ils ferment volontairement les yeux aux réalités qui contredisent, à chaque pas, ce langage superbe. Ils ne voient pas que, dans un tiers au moins du pays, le peuple vit en paix avec les envahisseurs, tandis que les districts non encore atteints par l'invasion sont à peu près en guerre les uns avec les autres...

» Nous ne sommes pas étonnés cependant que beaucoup de Français aient pu s'illusionner jusqu'à un certain point sur la force d'action de la démocratie. Les ruines de l'Empire semées sur le terrain de Sedan et de Metz sont tristes à considérer; mais qu'est-ce que la république a fait depuis deux mois pour relever le moral affaissé de la nation, pour ranimer sa confiance, pour faire renaître chez elle le respect de la vérité, de la justice, du véritable honneur et de la vraie liberté?... »

Les républicains de Tours et de Paris exploitent de leur mieux la légende de 1792-93; malheureusement, il y a encore des gens qui savent l'histoire et l'opposent aux vieux contes révolutionnaires.— C'est ainsi qu'un historien français qui a fait l'étude la plus approfondie de l'époque de la Terreur, M. Mortimer-Ternaux, membre de l'Institut, adresse cette protestation historique au *Journal de Genève*:

« M. Ledru-Rollin, d'après le journal *le Réveil*, aurait, dans une réunion récente tenue rue Aumaire, hautement affirmé que la Commune de Paris, élue en vingt-quatre heures, en 1792, avait sauvé la France de l'invasion étrangère.

» Eh bien! la vérité sur la commune de 92, la voici telle qu'elle résulte des pièces authentiques et incontestables:

» Ses membres furent nommés dans leurs sections respectives par une infime minorité. Dans beaucoup de sections qui comptaient deux mille électeurs, le nombre de ceux qui prirent part au vote ne dépassa pas cent; dans d'autres, il n'atteignit pas vingt; dans d'autres, enfin, ces prétendus municipaux se nommèrent entre eux.

» Pendant les quatre mois qu'elle siégea, la commune de 92 pratiqua, sur la plus vaste échelle, le système des visites domiciliaires de jour et de nuit, organisa les massacres de septembre, se livra au vol et à la déprédation sous toutes les formes, ne rendit jamais ses comptes et tomba sous le mépris public.

» La commune de 92 ne sauva rien et compromit tout... »

### NOUVELLES D'ORLÉANS.

Depuis un mois qu'elle est occupée par les Prussiens, la ville d'Orléans est devenue comme une cité mystérieuse plongée dans le plus noir inconnu. Rien n'y entre, rien n'en sort, et les imaginations surexcitées cherchent à deviner ce qui s'y passe.

Nous sommes en mesure de satisfaire amplement la soif d'informations éprouvée par le public, et de lever le voile qui recouvre depuis un mois le sort de la cité de Jeanne d'Arc.

C'est le mardi soir 11 octobre que les Prussiens sont entrés dans Orléans; à la nuit, pénétrant de tous les côtés par colonnes épaisses, ils occupèrent en un instant les places et les rues. L'irruption fut si rapide, que les débris de la légion étrangère, qui se repliaient du faubourg Bannier, sous les ordres du capitaine de Villedieu, furent surpris et comme cernés dans leur retraite.

Apercevant dans la nuit des hommes au costume sombre, ils crurent avoir affaire à la mobile; mais, en approchant, ils entendirent avec stupéfaction parler allemand: « En arrière! » cria aussitôt M. de Villedieu à sa troupe. — « Rendez-vous! » lui dit-on de l'autre côté. — « Plutôt mourir que de me rendre! » répliqua avec énergie le capitaine. Et le feu recommença.

Heureusement, les ténèbres et la connaissance des lieux favorisèrent la retraite. Le bruit s'est répandu que le vaillant M. de Villedieu avait succombé. Nous pouvons garantir qu'il a survécu, avec six officiers de son héroïque légion, à l'engagement terrible qu'ils ont soutenu.

Ce sont eux et les trois compagnies de zouaves pontificaux qui ont couvert la retraite de l'armée de la Loire. Durant cinq à six heures ils ont supporté, poignée inflexible et résolue, l'effort de toute l'armée prussienne.

L'ennemi, en pénétrant dans la ville, gardait le silence à travers certains quartiers; mais, du côté de la rue d'Illiers, de la rue des Carmes et des autres voies aboutissant aux portes Madeleine et Saint-Jean, il s'est fait précéder de feux de mousqueterie longeant les maisons et balayant la chaussée. Plusieurs personnes ont été ainsi frappées sans savoir d'où pleuvaient les balles.

Précédemment, des obus étaient tombés sur divers points de la ville et avaient également fait des victimes. Plusieurs maisons ont été gravement endommagées.

Il est inexact que l'évêque et le maire se soient rendus en parlementaires au camp prussien pour demander la cessation du bombardement. Mgr Dupanloup s'était déclaré prêt à faire la démarche, mais l'autorité municipale ne crut pas devoir la tenter.

Les Prussiens passèrent la nuit dans les rues et sur les places, allumant des feux et s'installant tranquillement avec leur matériel, considérable d'ailleurs, et en fort bon état.

En artillerie, ils n'avaient pas moins de 124 bouches à feu.

Le mercredi matin, douze des officiers et fourriers pénétrèrent dans les habitations et se firent tout ouvrir, de manière à se rendre un compte exact des ressources pour le logement du soldat. Ils examinaient les pièces et marquaient à la craie, sur la porte de chacune d'elles, le nombre d'hommes qu'elle pouvait contenir. Ils inscrivaient ensuite le chiffre total sur la porte extérieure de la maison, comme moyen de récapitulation rapide.

Peu après, toutes les demeures étaient envahies, et l'on peut juger de la proportion par quelques indications particulières: M. Dufaur de Pibrac, conseiller municipal et descendant du célèbre auteur des quatrains, a logé dans sa maison 200 soldats; M. Daudier, le manufacturier, 200; un autre 120, un autre 75, et ainsi de suite.

Le général en chef, comte de Thann, s'est établi à l'*hôtel de la Boule-d'Or* avec toute sa suite.

Le commandant de place a pris pour lui l'hôtel de la famille de Thérouenne.

Le prince de Saxe-Meiningen occupe la belle maison de M. d'Illiers.

Les officiers supérieurs se sont partagé les hôtels principaux et les demeures les plus honorables.

C'est ainsi que M. le comte de Rocheplatte, dont la maison, convertie en ambulance, abritait de nombreux blessés, n'a pas moins de trente-deux Prussiens à loger et à nourrir, dont une douzaine à sa propre table.

Les Prussiens, ou plutôt les Bavarois (car l'armée qui occupe Orléans est presque entièrement composée de soldats de cette nationalité), sont entrés dans la ville au nombre d'environ 40,000 hommes; mais depuis ils ont reçu d'importants renforts, et on n'évalue pas sur les lieux à moins de 25 à 30,000 hommes le supplément de forces qui leur est arrivé. Durant deux nuits, sans aucune interruption, ces renforts ont traversé la rue Royale et le pont, se dirigeant du côté de la Sologne sur la rive gauche.

Et toute cette armée, nous dit un témoin oculaire, bien loin d'offrir le spectacle de délabrement dont parlent certains récits, est dans un état superbe. Les soldats sont bien vêtus, bien équipés, et les officiers ont des uniformes pleins de fraîcheur et d'éclat, qui semblent sortir de l'atelier du tailleur.

Ces officiers, du reste, sont généralement distingués; tous parlent avec pureté la langue française, et on les voit sans cesse étudier leurs cartes et consulter des livres.

Hélas! quel contraste avec la vie de café et d'oisiveté dont nous avons trop souvent chez nous le triste tableau sous les yeux!

Dès le matin de l'occupation, le maire fut mandé par le général en chef, qui lui déclara que la ville devrait fournir dans les vingt-quatre heures *un million* en métallique, sans compter les réquisitions en nature: 600 bêtes à cornes, 300,000 cigares, d'immenses quantités d'avoine, des couvertures, etc.

Le maire, M. Crespin, se récria sur l'énormité de ces exigences, en assurant que la ville, qui venait de nourrir depuis plusieurs semaines un grand nombre de soldats français, était à demi épuisée et ne possédait pas toutes les ressources qu'on lui supposait. Sur ces observations, vivement appuyées par le conseil municipal, le général consentit à accepter *provisoirement* une somme de 600,000 fr. en espèces, mais en maintenant en principe l'intégralité de ses prétentions.

« J'ai des ordres, dit-il, je ne puis les modifier. Le roi seul pourrait autoriser une réduction. »

Le conseil municipal alla prier Mgr Dupanloup d'intervenir; et l'illustre évêque, pour le caractère et les œuvres duquel la reine de Prusse professe la plus grande admiration, écrivit avec empressement au roi de Prusse.

Ce n'est pas tout.

Les habitants reçurent l'ordre de livrer toutes les armes en leur possession, ainsi que tous les uniformes de gardes nationaux. Un crieur allemand parcourut la ville, précédé d'un tambour, et proclamant par les rues que toute personne qui n'obéirait pas à cette prescription serait immédiatement traitée suivant les lois de la guerre, c'est-à-dire *fusillée*, ajoutait avec accentuation le héraut funèbre.

On s'exécuta; et, quand tout eut été remis, des soldats firent des perquisitions minutieuses dans les maisons pour s'assurer que rien n'avait été retenu.

Un nombre énorme de charrettes emporta ensuite dans la direction de la Beauce et de l'armée prussienne le butin recueilli.

Enfin, les Orléanais furent *invités* à livrer tous leurs chevaux, en les conduisant sur la place du Martroi, où un officier devait en prendre livraison.

En peu d'instants, la pauvre place offrit le spectacle d'une véritable foire; elle était couverte de chevaux; et les officiers prussiens choisissaient les plus vigoureux et les plus élégants pour se remonter.

Le reste a suivi le chemin de la Beauce, pour servir au gros de l'armée.

Ce n'est là que la moitié du tableau, et encore aurions-nous beaucoup de traits caractéristiques à y ajouter pour donner une idée complète de l'occupation d'Orléans par l'ennemi. (*Situation.*)

La *Gazette de Silésie*, dans l'article qui suit, évalue les pertes matérielles que la guerrre actuelle aura causées:

« Le *Times* estimait à 5 milliards de francs l'augmentation des dettes publiques de l'Europe, résultant de la guerre de 1870. Cette somme est bien au-dessous de la réalité. La guerre est une ruine effroyable pour la fortune publique, qui n'est pas représentée seulement par des valeurs meubles ou immeubles, mais par le travail. C'est naturellement le vaincu qui a la plus grande partie des charges; il ne sort de la lutte qu'avec un crédit fort diminué et il lui faut bien plus de temps pour rétablir l'équilibre.

» Ceci posé, on conviendra que les pertes en France doivent être beaucoup plus fortes que toutes les évaluations qu'on en a essayées. Le socialisme y relève la tête et chasse le capital, qui se réfugie en pays neutre. Quant aux vainqueurs, ils n'ont assurément nul intérêt à hâter la ruine de la France. Au contraire, ils comprennent que la banqueroute de ce pays aurait des suites désastreuses pour le continent tout entier. Il suffit pour s'en convaincre de citer le bilan de l'importation et de l'exportation françaises de 1864 à 1868. La première est évaluée à 2,858 millions de francs, la seconde à 2,961 millions....

» La révolution, encore plus que la guerre, la république, encore plus que la défaite, auront causé les pertes énormes de la France. Ayant décrété le cours forcé du billet de banque, la France est du nombre des Etats dont la monnaie est sujette à un cours variable; son commerce extérieur est donc entré dans une phase toute nouvelle, car l'agio influe sur les importations comme sur les exportations.

» La guerre aura aussi une influence funeste sur la production des céréales et autres aliments. La France ne produit pas en général assez de grains pour sa propre consommation. Or, l'état de guerre a vidé les greniers et souvent entravé les cultures; il se produira donc en Europe une hausse sur les objets de première nécessité....

» Les conséquences de la lutte actuelle ne se feront bien sentir qu'après la paix, mais il n'est pas inutile de s'en occuper d'avance et de les prévoir de loin pour en préparer le remède, s'il est possible. »

## Angleterre.

### LA GUERRE FRANCO ALLEMANDE.

Sous ce titre, a été publié à Londres une remarquable brochure de Samuel Smith, de Liverpool. — Nous en citons ici quelques passages:

L'auteur pose cette question: « Quelle serait, aujourd'hui, la situation de l'Europe, si la France avait été victorieuse? » — et il répond: — « Assurément, nos ministres ne s'en iraient point courre le renard dans les comtés du Nord, et nos volontaires ne promèneraient pas leurs uniformes à la parade. Non, les choses auraient une tout autre tournure. Une extrême inquiétude agiterait toutes les capitales de l'Europe; les cabinets tiendraient conseils sur conseils pour trouver le moyen d'arrêter les progrès du conquérant français; la Belgique et la Hollande, nous le craignons bien, ne dormiraient pas d'un sommeil tranquille; le loup français trouverait bientôt que l'agneau belge trouble son eau; l'alliance anglo-belge deviendrait autre chose qu'un morceau de parchemin, et nos braves soldats devraient gagner un autre Waterloo.

» L'aspect actuel du continent montre, au contraire, d'une manière frappante combien l'Europe redoute peu un désir de conquête de la part de l'Allemagne... Il n'y a que le sentiment exalté du devoir patriotique qui puisse rendre une guerre populaire en Allemagne, car il n'existe point dans ce pays de soldats de profession, et, par suite, la guerre y exige de terribles sacrifices. C'est précisément le contraire en France, où l'armée est toujours une arme dangereuse aux mains d'un gouvernement sans scrupules.... »

Une grande partie de la brochure est consacrée à examiner la situation de l'Angleterre dans la guerre actuelle. L'auteur avoue sans détours qu'on ne saurait attendre de l'Angleterre un élan de dévouement patriotique, un degré d'intelligence, une puissance d'organisation comme l'Allemagne en a fait preuve. — « Il y a là, dit-il, un fond unique de force morale. En Angleterre, les classes élevées étalent un grand luxe égoïste à la manière française, les classes inférieures sont une dégoûtante masse d'ignorance et d'incurie. Il y a moins de richesse en Allemagne, mais aussi moins de pauvreté. Le régime militaire n'y produit point la dégénérescence: au contraire, il est une école de force physique et de bon ordre, en même temps une fusion des classes qui élève les plus basses en diminuant l'orgueil des plus hautes. Ces avantages d'un grand prix, l'Angleterre pourrait les acquérir aussi, elle, en s'adaptant, avec quelques modifications, le système militaire prussien. »

L'auteur déplore l'absence d'une sorte de police internationale, d'un tribunal arbitral européen, dont la création ne ferait que réaliser les principes déjà reconnus d'un commun accord dans la paix de Paris de 1856. Sans doute, c'est un rêve de penser qu'on empêcherait ainsi toute guerre; mais, du moins, pourrait-on espérer que le perturbateur de la paix verrait l'Europe entière unie contre lui.

En finissant, l'écrivain anglais aborde deux questions difficiles: *les droits et les devoirs des neutres*, et il les traite de la façon la plus judicieuse: — « Nous sentons si bien, » avoue-t-il, « le vice de notre politique actuelle (en fait de neutralité), que nous préférerions voir notre dette nationale s'augmenter encore de 20 millions, plutôt que d'enrichir quelques maisons de Birmingham (faisant le commerce d'armes) d'une couple de mille livres — aux dépens de l'honneur national. Quel est donc le grand principe? La loi internationale, nous dit-on. Comme si cette loi était aussi claire et aussi sûre que les dix commandements! Comme si elle n'était pas plutôt un recueil des usages mobiles et toujours changeants des nations civilisées! Il y a 500 ans, la loi internationale ne défendait pas de recruter sur terrain neutre. Aujourd'hui, elle tolère de même l'exportation des armes, contre laquelle la conscience publique proteste toujours avec plus d'énergie et on ne peut plus justement... Notre douane sait bien empêcher la contrebande du sucre et du tabac; elle peut, certainement, en faire autant pour les armes... »

Ces lignes, écrites par un Anglais, sont la condamnation la plus complète du système de neutralité observé par le commerce de l'Angleterre dans la guerre actuelle. Nous regrettons que l'auteur ait laissé de côté cette autre question, qui se rattache à la précédente: « Que doit-on considérer comme contrebande de guerre? » — Evidemment, tout ce qui peut être utile à l'ennemi, tout ce qui sert à l'entretien de la vie humaine ne doit pas rentrer dans cette catégorie. Les envois, par exemple, de couvertures de laine et de quinine pendant la guerre d'Amérique, ne pouvaient être regardés comme de la contrebande de guerre. Mais des expéditions d'armes et de munitions, qui servent directement à la destruction, appartiennent incontestablement à cette contrebande. Les ultra libres-échangistes devraient penser qu'au-dessus des principes économiques s'élèvent des lois morales. La vente des poisons n'est pas dans le domaine de la liberté commerciale; des limites analogues sont à établir pour la guerre.

### AU PUBLIC ANGLAIS.

Nous persistons à reconnaître l'hospitalité dont nous sommes l'objet de la part de l'Angleterre, en avertissant le public des Trois-Royaumes que l'emprunt contracté par M. Clément Laurier, et émis par la maison J.-S. Morgan et Cie, n'aura jamais aucune chance d'être reconnu par la France.

(*Situation.*)

## Autriche.

L'*Abend-Post*, de Vienne, journal officieux, dit en parlant de la dernière proclamation de Gambetta: — « Les jours qui vont suivre apporteront à ces mensonges, à ces raisonnements insensés la réponse qu'ils méritent. Il faut espérer que les yeux du peuple français, à la fin, s'ouvriront en face de ces héros de la phrase, qui causent infiniment plus de mal que des batailles perdues. »

## Espagne.

La dépêche suivante est extraite du *Daily-Telegraph*:

« Madrid, 4 novembre.

» Le général Prim a annoncé publiquemement la candidature du duc d'Aoste. Les Cortès ont été ajournées au 16 de ce mois.

» M. Castelar a fait un brillant et puissant discours contre la politique du gouvernement. »

## Italie.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE BELGE.)
Rome, 30 octobre.

Les préventions des Romains contre le général de La Marmora sont bien près de s'évanouir. D'abord on lui a su gré de sa réserve envers le Vatican et de n'avoir nullement insisté pour obtenir, soit une audience du pape, soit une entrevue avec le cardinal Antonelli; ensuite quelques actes de vigueur comme la prise de possession du palais de Quirnal, du Collége romain, occupé par les jésuites, et — on l'espère — des musées du Vatican, où il a fait une première visite, lui ont attiré l'approbation d'un grand nombre de ses adversaires.

Un membre de la junte municipale ayant donné sa démission, le lieutenant du roi l'a remplacé par trois nouveaux membres très-estimés de leurs concitoyens. C'est encore un acte qui a été bien accueilli par la population.

Le pape persiste toujours à se dire prisonnier. En attendant, on élabore à Florence un projet de loi qui sera soumis au parlement et qui montrera par quels moyens l'Italie entend donner satisfaction à la diplomatie et aux intérêts catholiques, en offrant au chef de l'Eglise des garanties pour le libre exercice de sa suprématie spirituelle. On renoncera à soumettre cet acte à l'approbation du pape, qu'on n'obtiendrait certainement pas, mais on l'observera loyalement; c'est tout ce qu'il faut pour contenter les puissances.

La *Gazette officielle de Rome*, du 27, contenait un décret royal qui ne peut manquer de produire un bon effet à l'extérieur. Ce décret déclare que les dispositions de certains articles des lois sur la sûreté publique et sur la presse ne sont point applicables à l'imprimerie servant à l'usage du pape, ni à la publication et à l'affichage des actes du souverain pontife ou des congrégations et offices dépendant de son autorité, établis à Rome pour l'exercice de son pouvoir spirituel.

## Amérique.

La conférence centrale allemande de l'Eglise méthodiste épiscopale des Etats-Unis, siégeant à Louisville (Kentucky), a adopté les résolutions suivantes:

« Considérant la lutte que soutient notre mère-patrie au delà de l'Océan, lutte terrible et sanglante s'il en fut jamais, nous nous sentons pressés d'exprimer publiquement nos sentiments pour notre patrie allemande.

» C'est avec admiration que nous assistons au mouvement national qui a tiré l'Allemagne de son état de désunion et d'impuissance. Les temps de la honte et du mépris sont passés. Toute discorde s'est tue. Comme à l'époque des guerres de 1813 à 1815, le sentiment de la puissance et de l'unité de l'Allemagne remplit tous les cœurs. A peine quelques jours se sont écoulés depuis que nos troupes ont été contraintes de combattre pour les biens les plus sacrés d'un peuple, et déjà elles sont au cœur du pays ennemi! Les plus folles espérances sont encore dépassées par les succès des armes allemandes. L'Allemagne est grande et admirable aux yeux du monde entier! C'est avec une joie légitime que nous voyons notre ancienne patrie entrer dans cette ère de suprématie qui succède à une longue humiliation. Dans toute la guerre actuelle nous reconnaissons le doigt de Dieu.

» La conférence décide:

» 1° Que nous remercions le Très-Haut des victoires qu'il a accordées aux armes allemandes contre l'ennemi héréditaire;

» 2° Que nous restons Allemands, quoique citoyens des Etats-Unis, et que, par conséquent, nous saluons avec joie l'ère nouvelle qui a tiré l'Allemagne de son état de division ;

» 3° Que nous contribuerons, selon nos forces, à secourir les familles des soldats allemands tués ou blessés ;

» 4° Que le révérend Jacques Braun est chargé de faire une collecte à cet effet parmi les membres de la conférence : le produit en sera envoyé à nos missionnaires d'Allemagne ;

» 5° Qu'un exemplaire de ces résolutions sera adressé à S. M. le roi Guillaume Ier de Prusse (1), et qu'elles seront publiées dans les feuilles allemandes et anglaises de Louisville.

» Louisville (Kentucky), 16 septembre 1870.

» L. SCOTT,

» *Evêque de l'Eglise méthodiste épiscopale et président de la conférence centrale allemande de cette Eglise.*

» HENRY LIEBHART,

» *Secrétaire de la conférence centrale allemande de ladite Eglise.* »

## Varia.

La véracité des correspondants de l'*Indépendance belge* est notoire ; elle nous permet d'attribuer à un de ces messieurs une nouvelle extraordinaire venue de Bruxelles.

On mande de Bruxelles que la flotte française a quitté enfin son système d'immobilité absolue, près Helgoland. L'attitude calme et digne de la flotte dans les parages de la Baltique a excité l'admiration des neutres, principalement du Danemark ; elle a fait un tort immense aux Prussiens ; néanmoins, au commencement de ce mois, on s'est décidé à faire voile sur Berlin.

Arrivée sur les hauteurs de Potsdam, dont l'entrée est défendue par l'île dite des Paons, on a immédiatement sommé le commandant et la garnison, forte de deux hommes, de se rendre. Ils ont refusé, en répondant qu'on les trouverait couchés sur le dernier des paons.

On espère venir à bout de cette résistance dans peu de jours : on n'attend que la proclamation habituelle de M. Gambetta.

La plus grande partie de la flotte se rendra devant Berlin, dont on fera le siége ; on attendra cependant deux proclamations de M. Gambetta avant de se porter en avant.

Autre nouvelle, même source.

On nous mande de Paris, voie aérostatique :

« La canonnade des forts continue nuit et jour ; en conséquence, les pertes éprouvées par les Prussiens sont immenses ; on constate, et ce détail je le sais d'autorité, qu'ils ont perdu la moitié de leur armée.

» Le célèbre artilleur Crétin fait la tournée des forts en ballon chaque jour ; c'est lui qui pointe tous les canons : chaque coup fait mouche sur les Prussiens.

» On nous assure que l'ennemi est démoralisé, et qu'il a demandé un armistice de 25 jours au général Trochu pour pouvoir ensevelir ses morts.

» Ce détail vous donnera une idée de la portée de nos canons de rempart et de la justesse de notre tir. »

### LE COUP DE L'ARMISTICE.

Le séjour à Londres de M. Clément Laurier et la triture des manœuvres qui doivent faire produire, au dernier emprunt soi-disant français, tous les résultats immédiats qu'en attend la horde des associées embusqués derrière la raison sociale J.-S. Morgan et Cie, donne lieu à une infinité de tours indignes que nous ne voulons pas tolérer plus longtemps, et auxquels nous voulons initier tous les honnêtes gens.

Au nombre de ces tours, nous avons signalé hier le coup de l'armistice. Nous voulons dire aujourd'hui en quoi il consiste. Dès le matin, M. Clément Laurier, au mieux avec certaines personnes, dont il est bon de livrer les noms au public, fait répandre le bruit que l'armistice est signé ; et, le soir, on avise aux moyens à employer le lendemain pour perpétuer cette bascule de hausse et de baisse qui doit faire produire à « la dette sacrée de la nation française » toutes les primes ou tous les escomptes dont elle est susceptible.

Que fait ici M. Laurier ? Remplacé au ministère de l'intérieur comme secrétaire général, que n'est-il à son rang de garde national ou de mobile, et comment se fait-il qu'il puisse passer son temps à répandre des bruits et à communiquer des dépêches de nature à motiver des coups de bourse dont la responsabilité remonte indispensablement jusqu'à lui ?

Notre excellent confrère l'*International* a été, avant-hier soir, le complice ou la victime de ces bruits et de ces dépêches. Nous attendons de sa loyauté qu'il veuille bien nous indiquer à quelle source il les a puisés, s'il tient à ne pas passer pour le compère des exploiteurs de la dette sacrée de la France. (*Situation*.)

Tours, 3 novembre.

Le ministre de l'intérieur a adressé la circulaire suivante aux préfets :

« La portion du gouvernement de la défense nationale renfermée dans Paris, ayant refusé de prendre la responsabilité d'un armistice, dont la demande a été portée à Paris par M. Thiers, a décrété ce qui suit :

» Le gouvernement de la défense considérant qu'il est nécessaire pour la dignité du gouvernement et le libre exercice de sa mission de défense, de savoir s'il conserve la confiance de la population de Paris ;

» Considérant de plus que les délibérations des maires des vingt arrondissements de Paris, légalement convoqués à l'Hôtel de Ville le 31 octobre au matin, a eu pour résultat la conviction qu'il est opportun de constituer régulièrement par l'élection lesdits vingt arrondissements,

» Décrète :

» Le scrutin sera ouvert jeudi 3 novembre, sur la question suivante :

« La population de Paris maintient-elle, *oui* » ou *non*, les pouvoirs du gouvernement de la dé- » fense ? »

» Tous les électeurs de Paris et les réfugiés des communes à Paris qui justifieront de leurs droits électoraux seront admis à voter.

» Samedi 5 novembre, aura lieu l'élection d'un maire et de trois adjoints dans chaque arrondissement municipal de Paris.

» Les électeurs dont les noms sont inscrits sur les listes électorales de Paris seront seuls admis à ce scrutin.

» Les votes seront recueillis dans chaque arrondissement et d'après la majorité absolue.

» En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu lundi 7 novembre.

» Fait à l'Hôtel de Ville, le 1er novembre 1870.

» Le général TROCHU, JULES FAVRE, EMMANUEL ARAGO, JULES FERRY, GARNIER-PAGÈS, E. PELLETAN, PICARD, SIMON. »

Pour extrait et copie :
GAMBETTA.
Pour ampliation :
*Le préfet du Nord*, PIERRE LE GRAND.

La situation à Marseille ne fait qu'empirer ; nous lisons dans l'*Union* que le conseil municipal a été chassé de l'Hôtel de Ville et remplacé par une commission provisoire. Le général Marie, commandant en chef la garde nationale, ayant tenté de faire afficher une dépêche du ministre de l'intérieur proclamant l'état de siége, l'imprimeur du journal le *Peuple* reçut de la préfecture la notification suivante :

« Défense est faite à tout imprimeur d'imprimer, » à tout afficheur d'afficher une prétendue procla- » mation d'état de siége de la ville de Marseille, » le préfet des Bouches-du-Rhône soussigné n'ayant » reçu aucune communication qui l'autorise ou lui » ordonne de croire au pouvoir du général Marie.

» Ce ne peut être que par une coupable usur- » pation que le général Marie s'arroge un droit » aussi exorbitant. Le *préfet*, DELPECH. »

Cependant, plus tard, la dépêche annonçant la nomination de M. Alphonse Gent comme préfet des Bouches-du-Rhône a été affichée sans opposition.

Mais cette accalmie n'a pas duré longtemps ; nous lisons dans *la Gazette de France* :

« La nouvelle de la capitulation de Metz a précipité à Marseille l'explosion d'une crise qui ne pouvait, d'ailleurs, tarder bien longtemps à éclater. Les républicains séparatistes ont voulu évidemment profiter de l'émotion publique pour accomplir définitivement l'œuvre de la sécession. Dans ce but, M. Esquiros avait fait venir le « général » Cluseret, qui s'était retiré en Suisse après son échauffourée de Lyon. La capitulation de Bazaine fournit à ces hommes l'occasion qu'ils cherchaient.

» Dimanche, dans la matinée, les comités républicains se réunissaient pour concerter la tentative qui devait avoir lieu. Le programme du parti se trouve indiqué dans le manifeste du club de la Révolution, qui, dans sa séance du 30 octobre, tenue au siége du comité, 14, cours Belzunce, a pris les résolutions suivantes :

» 1° Le département des Bouches-du-Rhône organise par lui-même sa propre défense. L'assemblée adhère complètement à la Ligue du Midi, présidée par le citoyen Esquiros, et qui a pour mission d'organiser tous les efforts des quinze départements ligués.

» 2° Une commission exécutive départementale sera nommée, ayant tous les pouvoirs civils, militaires et politiques. Elle remplacera tous les conseils publics. Cette commission prendra le nom du *Comité de salut public*.

» 3° Le citoyen Esquiros, élu du suffrage universel, sera chargé lui-même de nommer cette commission et de fixer le nombre de ses membres, suivant les besoins.

» Les arrondissements d'Aix et d'Arles y seront représentés.

» 4° Le citoyen Esquiros aura le droit de révocation et de nomination des fonctionnaires.

» 5° Tous les fonctionnaires de l'Empire, sans exception, seront, par le fait de la nomination de cette commission, révoqués de leurs fonctions.

» A cinq heures, une manifestation composée d'ouvriers s'est rendue à la préfecture pour remettre un drapeau noir à M. Esquiros et demander vengeance. M. Esquiros les a harangués et leur a fait jurer de s'ensevelir sous les ruines de la patrie.

» *Post-Scriptum.* — M. Gent, qui, à peine arrivé à Marseille, a voulu se rendre maître de la situation, s'est dirigé du chemin de fer à l'Hôtel de Ville, entouré par la garde nationale. La garde civique ayant refusé de le laisser entrer, une lutte s'en est suivie, pendant laquelle il a reçu un coup de pistolet dans le ventre. La balle a pu être extraite, et la dernière dépêche dit que la vie de M. Gent est assurée. »

### TRAITEMENT DE LA DYSSENTERIE.

Rien de plus important que la propreté, tant pour le malade que pour ceux qui le soignent.

Ne jamais laisser les excréments séjourner dans les chambres ; il faut les faire enterrer très-profondément.

La chambre doit être aérée souvent ; il faut y faire du feu, passer de l'eau de javelle légère sur le plancher, avec une éponge, sans beaucoup mouiller, mettre du chlore en poudre sec dans des soucoupes en plusieurs endroits de la chambre, si elle est grande ; changer ce chlore tous les quatre jours.

Egayer le malade le plus possible ; l'envelopper, si faire se peut, d'un long gilet de flanelle porté sur la peau. Faire diète, s'abstenir de viande et de poisson ; donner des pommes cuites dans du lait sucré, de la panade avec un jaune d'œuf.

Bouillon gélatineux ; excellent comme aliment, ce remède :

Ce bouillon se fait avec de la tête et des pieds de mouton, auxquels la peau est restée adhérente ; bien nettoyer ; faire cuire longtemps avec des assaisonnements bien épicés ; soigner le tout comme un pot au feu. Quand le bouillon est froid, il forme une gelée ; en donner, trois ou quatre fois par jour, une tasse bien chaude dans laquelle on mettra un peu de pain blanc rôti.

Le médecin jugera s'il est utile de donner une légère purgation, rhubarbe ou autre.

Il faut continuer l'usage du bouillon pendant un certain temps après la guérison.

Autre nourriture excellente, qui permettra de varier le régime :

Prendre 500 grammes de farine, la plus belle que l'on pourra trouver, placer dans un linge blanc de toile, serrer le plus possible et lier fortement, faire bouillir dans l'eau pendant six heures. La farine prend alors la dureté de l'amidon sec ; en râper pour faire une bouillie avec de bon lait mélangé d'un peu d'eau, la sucrer ou la saler, suivant le goût du malade.

Dans la dyssenterie putride, donner au malade des fruits de bonne qualité et bien mûrs, tels que pommes, raisins, groseilles, fraises, cuits ou crus.

Les préjugés sont si grands contre les fruits, que l'on croit qu'ils sont la principale cause de cette maladie. C'est cependant de toutes les erreurs la plus grossière : l'expérience démontre que les fruits, quand ils sont bons, sont souvent le meilleur remède pour prévenir ou guérir la dyssenterie.

Donner pour boisson, s'il est possible, du petit lait clarifié, de l'eau panée, de l'eau ferrée, des infusions légères de camomille.

Les lavements de petit lait sont bons aussi.

Ajouter à ce traitement facile :

Trois cuillerées sirop R. T.

Une à jeun, une seconde une heure avant le dîner, et la troisième deux heures après le souper, qui ne se fera pas plus tard que cinq heures du soir.

Si l'on s'y prend à temps, la dyssenterie disparaîtra avec ce traitement, à moins de complications.

Composition du sirop R. T. contre la dyssenterie :

Prendre des coings bien mûrs, enlever la pelure légèrement, les couper en quartiers, ôter les pépins.

Y ajouter même poids environ de fruits d'églantier.

Mettre le tout dans une bassine avec de l'eau en quantité suffisante pour que les fruits baignent, faire cuire, puis tordre dans un linge, peser le jus, mettre un kilogramme de sucre pour 500 gr. de jus, placer ensuite sur le feu, faire écumer, sans laisser cuire trop longtemps ; placer le sirop dans des bouteilles bien bouchées et les mettre au frais.

Pour employer ce sirop, y ajouter trois gouttes de laudanum de Sydenham par cuillerée. Il serait utile, du reste, de consulter un médecin sur la quantité de laudanum à ajouter.

ROUSSEL-TISSIER,

*Médaillé du gouvernement pour avoir soigné les cholériques en 1854, suivant les conseils de M. le docteur Bouillaud, professeur, membre de l'Institut de Paris.*

### ÉTAT CIVIL DE NANCY.

Naissances : 6 garçons, 2 filles. — Mariage : 1.

*Décès.* — Le 4 novembre : Charles-Henri Boehm, 20 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur) ; Guillaume Beilinger, 23 ans, infirmier prussien (id.). — Le 5 : Henry-Martin Krick, 39 ans, boulanger ; Antoine Chartow, 47 ans, soldat prussien (hôpital militaire). — Le 6 : Jean-Edouard Ruppel, 24 ans, officier prussien (ambulance du séminaire) ; Sébastien Magin, 24 ans, soldat bavarois (id.) ; Auguste Michel, 23 ans, soldat prussien (id.) ; Bernhardt Joéris, 26 ans, soldat prussien (hôpital militaire) ; Marguerite-Aimée Pellet, 34 ans, sans profession, célibataire ; Frédéric Schneider, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur) ; Kunmès, 28 ans, soldat prussien (id.) ; Charles Benk, 23 ans, soldat prussien (ambulance de la caserne Saint-Jean) ; Frédéric Scharfenberg, 23 ans, soldat prussien (id.) ; Paul Geldermann, 22 ans, soldat prussien (id.) ; Conrad Wolf, 22 ans, soldat hessois (id.) ; Catherine-Constance Fischer, 34 ans, épouse de Charles-Joseph Gœtz, tailleur d'habits. — Le 7 : Hortense Masson, 12 ans ; Marie-Anne Leclerc, 72 ans, épouse de Jacques Dumont, professeur de musique ; Alexis Pedon, 72 ans, manœuvre ; Stéphane Hermann, 30 ans, soldat prussien (hôpital militaire) ; Wilhem Baum, 27 ans, soldat bavarois (id.) ; Jean-George Keller, 22 ans, soldat prussien (ambulance des tabacs) ; Christophe Hier, 26 ans, soldat prussien (id.) ; Charles-Auguste Puppe, ans, soldat prussien (id.) ; Jean-Nicolas Lhuillier, 78 ans, pensionné de l'Etat ; Jean Fedler, 21 ans, soldat hessois (ambulance du dépôt de mendicité) ; Marie-Ernestine Gouvenez, 18 ans, tailleuse de robes, célibataire ; Anne-Joséphine Froment, ans, épouse de Charles Galat, marchand épicier ; Amable Debard, 60 ans, journalier ; Henri Pfiel, 27 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur ; Max-Ulrich Lorenzer, 25 ans, soldat bavarois (ambulance de la caserne Sainte-Catherine). — Le 8 : Paul Henne, soldat prussien, 19 ans (ambulance du dépôt de mendicité) ; Françoise-Marie Gaillot, 74 ans, repasseuse, célibataire ; Wilhem Dobler, 26 ans, soldat prussien (ambulance de la caserne Saint-Jean) ; François Jeanroy, 37 ans, marcaire à Ars-sur-Moselle, célibataire (hôpital Saint-Charles) ; Charles Chérelle, soldat prussien (ambulance des tabacs) ; Max Blumenthal, 21 ans, soldat prussien (ambulance de l'Ecole normale) ; Jean Dadischek, 26 ans, soldat prussien (id.). — Le 9 : François Pichon, 60 ans, chaudronnier, célibataire.

Décès au-dessous de dix ans : 7.

*Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Cie, à Nancy.*

---

(1) Cette adresse vient de parvenir au roi, à Versailles.

FÜR DIE DEUTSCHE ARMEE IN FRANKREICH.
Sæmmtliche norddeutsche Feldpostanstalten nehmen von in Felde stehenden Militærs und Militærbeamten Abonnements an auf
Ueber Land und Meer herausgegeben von F. W. HACKLAENDER
Vom Kriegsschauplatz. ILLUSTRIRTE KRIEGS-ZEITUNG für Volk und Heer
und versenden solche gegen Erhebung der Abonnements-und einer kleinen Couvertge-Bühr unter persœnlicher Adresse couvertirt an die verehrlichen Abonnenten.

20,000 Stück, Schwer, vorzüglich gut genæhte, WOLLENHEMDEN
In allen Halsweiten, Længen, verschiedenen Stockweiten in weiss, grau, naturell und buntfarbig zu verschiedenen Preisen.
J. ERLENBACH, Hemdenfabrikant. In NÜRNBERG an der Museumsbrücke, In BERLIN, Spandauerstrasse, nº 38.

Fabrique et grand dépôt De Coffres-Forts incombustibles,
D'une construction toute nouvelle, avec serrure (Chubb et Fenby) américaine, brevetée garantie. De CASPAR STRACK, à Fribourg-en-Brisgau.

A VENDRE. FOIN, PAILLE & AVOINE EN DÉTAIL,
Chez M. CROCTAINE, aux docks Notre-Dame, rue Notre-Dame, nº 44.

139e LOTERIE DE LA VILLE DE FRANCFORT-SUR-MEIN,
Autorisée par le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.
Gains : 200,000, 100,000, 50,000 florins, etc.
Pour le tirage de la 1re classe, qui aura lieu les 28 et 29 décembre de cette année, le prix d'un billet est de 6 florins ou 13 francs.
1/2 • 3 • 6 1/2.
1/4 • 1 1/2 • 3 1/4.
La maison soussignée se recommande pour la vente de ces billets, contre remboursement du montant, en promettant l'exécution la plus prompte des ordres qu'on voudra bien lui transmettre.
J. BLUM, receveur général, Hochstrasse, nº 50, à Francfort-sur-Mein.

Houille de Charleroi ET DE LOUISENTHAL, PREMIÈRE QUALITÉ, Et houilles de forges,
Chez M. Pierre, sur la gare du canal Saint-Georges.

Un jeune négociant, MUNI D'EXCELLENTS CERTIFICATS,
Désire représenter de bonnes maisons de commerce.
De plus amples renseignements donnera OTTO FRIES, à Magdebourg.

POUR MILITAIRES EN CAMPAGNE NOUS OFFRONS Des filtres de charbon pour clarifier l'eau
Comme préservatif contre l'épidémie et la dyssenterie, tant que ces maladies sont causées par l'usage de mauvaise eau pour boire.
Prix : 1, 3 et 5 thalers pièce, emballage compris.
LA FABRIQUE DE CHARBONS PLASTIQUES, à BERLIN. (Propriétaires, H. LORENZ et TH. VETTE), Engelufer, 15.

REGELMÆSSIGER DAMPFBOOTSDIENST DER Ludwigshafner Local-Dampfschifffahrt ZWISCHEN Ludwigshafen-Mannheim, Worms, Mainz und Frankfurt-a-M.
Des grossen Güter-Andrangs wegen lassen wir von jetzt ab ZWEI Dampfboote zwischen hier-Mannheim, Mainz und Frankfurt etc. gehn, so dass Güter nach dem Niederrhein, von Frankfurt aus nach Norddeutschland, Bayern etc. die rascheste und billigste Beförderung finden. Die von Frankfurt, Mainz etc. aus hier und in Mannheim eintreffenden Güter nach der Pfalz, Elsass, Lothringen und nach Baden etc. werden so rasch als möglich weiter befördert.
Zur Ertheilung jeder næheren Auskunft wird man das unterfertigte Handels-und Speditionshaus stets bereit finden.
Ludwigshafen, den 29 October 1870.
G. LEDERLE.
In Ludwigshafen a Rh. und Mannheim.
„General-Depot von Koch-Vieh-und Gewerbe-salz von den Salinen in Lothringen und vom Neckar. Lager von Bonner Portland-Cement etc.“
Lager von französischen und spanischen Weinen.

Depuis le mois de mars 1868, paraît à la librairie W. PEISER, à Berlin, Augustrasse, 73 :
JOURNAL ALLEMAND des TABACS
Revue hebdomadaire pour fabricants de tabac, marchands de tabac et producteurs des Tabacs. Organe de la société allemande des Tabacs. Un numéro par semaine grand in-quarto 1 fr. 90 par trimestre (15 Sgr.).
Le *Journal allemand des Tabacs*, répandu dans toute l'Allemagne et à l'Etranger, est non-seulement l'organe officiel de la société allemande des Tabacs, mais de fait aussi l'organe de tous les intéressés à la question du tabac, desquels il sert les besoins par ses correspondances régulières, et compte rendu des marchés de toutes les places principales, et de commerce de guide. Toutes les grandes ventes de tabac d'Amsterdam, de Brême, de Rotterdam, Mannheim, etc.
Toutes les annonces qui concernent spécialement la culture, la fabrication et le commerce du tabac, trouveront dans la *Gazette allemande des Tabacs* leur emploi le plus utile.

MM. MERCK FRÈRES, Fabricants de chapeaux A Offenbach-sur-le-Mein.
Spécialité de chapeaux de feutre et de soie imperméables.
Recommandent leur fabrication et s'empressent d'envoyer sur demande des prix courants avec des dessins franco, sous bande.

---

Première année. — Nº 17. Mardi 15 Novembre 1870.

# MONITEUR OFFICIEL DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE

Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

## Partie

DÉPÊCHES

Ki

Neuf-Brisach vien
prisonniers à peu pré
mes. Nous avons pris
La reddition se fer

Ve

L'armée de la Loi
droite par Beaugency
après avoir constaté
mies, a quitté Orléan
tant, et il a occupé u
Il mande, à la date
nemi n'avance pas.

V

Le général von der
retiré devant des for
été rejoint hier par les
Albert (père), qui ve
duc de Mecklembourg

Le général von der
n'a pas cherché à s'a

La capitulation de
raux, 11 officiers sup
près 4 000 hommes,
plus de 23 000 fusi
matériel de guerre tré

Pour répondre et r
breuses demandes qu
sées à la préfecture,
départementale une
purement judiciaires,
à la connaissance du
civile allemande ne pe
testations qui se pro
Français, et non sur c
Français seulement.
Les tribunaux et les
ciaire, ayant refusé d
avoir été autorisés à r
la loi, restent seuls re
inconvénients que le
pour les particuliers.
Nancy, le 11 novem
Le P

Bien des personnes
à l'effet d'obtenir que
en Allemagne comme
elles se portent garan
dans leurs foyers.
Le préfet de la Meu
le public qu'il regrett
aux demandes de cett
en dehors du cercle d
tence étant purement
peut jamais que répo
Nancy, le 12 novem
Le pr

S. Exc. M. le chanc
l'Allemagne du Nord
du 8 novembre, le s
absolue des mesures
bovine dans la circons
ments généraux, à Na
but, tous les droits d'u
en vertu de la loi du
des lois de la Confédé
n'ont été accordés.

Nancy, le 13 novembre 1870.

*Le commissaire fédéral*, SOLGER.

## Partie non officielle.

### LA LEVÉE EN MASSE.

Quand on examine impartialement et tranquillement, c'est-à-dire sans passion, la situation actuelle de la France, il faut nécessairement avouer qu'il vaut mieux, dans l'intérêt même de ce malheureux pays, conclure la paix aussitôt que possible. Le manque complet d'armées organisées, l'indiscipline des soldats improvisés, l'absence d'officiers instruits, la discorde au sein du gouvernement, les révoltes dans les grandes villes, la république rouge et le socialisme menaçant à la fois l'existence de l'Etat et celle de la société, l'épuisement imminent des provinces occupées, tout cela ne réclame que trop la prompte conclusion de la paix : nous le répétons, dans l'intérêt de la France.

Aussi toutes les voix qui nous parviennent du dehors conseillent-elles aux guides actuels des destinées de la France des démarches en ce sens, et le parti de la paix augmente en France d'un jour à l'autre. Néanmoins, quelque restreint que soit leur nombre, il y a des personnes qui ne désespèrent pas encore de la cause de la France. La levée en masse, voilà la panacée à l'aide de laquelle ces personnes voudraient chasser les Allemands du territoire français. Malheureuse-

chandises.

» Epernay, le 3 novembre 1870.

» LA COMMISSION D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER. »

M. le baron de Landsberg, préfet de l'Aisne, par arrêté du 20 octobre 1870, a déclaré le département de l'Aisne atteint de la peste bovine.

M. de Katte, préfet des Ardennes, par arrêté du 21 octobre 1870, a déclaré le département des Ardennes atteint de la peste bovine.

### THÉATRE DE LA GUERRE.

Un correspondant des *Daily News* écrit de Metz à ce journal :

« D'après ce qui est à ma connaissance, l'esprit de boutique était beaucoup plus vif que l'amour de la patrie parmi les bourgeois de Metz (pendant le siége), et l'émeute du 28 octobre avait de bons motifs. Les madrés Messins s'étaient pourvus de provisions qu'ils gardaient par devers eux pour élever les prix sur le marché, tandis que les malheureux compagnons de leur destin manquaient du nécessaire par suite de cette cherté excessive, et que l'armée, elle aussi, souffrait de la faim. Chaque jour, les chevaux périssaient par suite du manque de fourrage ; pourtant, les Prussiens ont découvert des provisions de foin et de grain dans des lieux où on ne les aurait pas soupçonnées. Il en a été de même pour d'autres ressources d'existence, et l'administration (française) ne paraît avoir été ni assez forte, ni assez avisée pour se

ou de compléter partout de nouvelles formations de troupes, de réunir les forces qu'elle possède encore, de les exercer, de les aguerrir. Un armistice de quatre semaines n'aurait donc eu pour nous d'autre effet que de retarder l'achèvement de notre œuvre militaire, tandis que pour la France c'était un temps de répit précieux, lui permettant de recueillir toutes ses ressources militaires en vue d'une continuation de la lutte.

» Si néanmoins le comte de Bismarck était prêt à accorder un tel armistice, ce devait être dans la supposition et l'espérance que cette suspension d'armes faciliterait et amènerait la conclusion prochaine de la paix, sur les bases que l'Allemagne doit exiger. Mais une semblable espérance n'était de toute façon rien moins que certaine ; donc, en consentant à un armistice aussi long, nous faisions un grand pas dans la voie de conciliation. En outre, plus il ressortait des négociations que le gouvernement provisoire était toujours radicalement opposé à une cession de territoire, et que, par suite, la condition *sine qua non* de la paix avait bien peu de chance d'être obtenue, — plus aussi notre gouvernement pouvait considérer son consentement donné à l'armistice comme une concession très-grande de sa part.

» Mais le gouvernement français prétendait encore plus ; il voulait que Paris pût être approvisionné pendant toute la durée de l'armistice. Un tel avantage ne pouvait et ne devait lui être accordé par nous que contre un équivalent qui le balançât. Autrement, cette concession que nous aurions faite

le plus sûr moyen d'encourager les Pari-
la prolongation de la lutte, tandis que nos
une fois l'armistice expiré, auraient dû
re les hostilités dans des conditions beau-
oins favorables qu'elles ne le sont pour
tuellement. — En maintenant avec opiniâ-
te condition, sans vouloir, d'ailleurs, nous
aucune compensation militaire, le gouver-
français a montré qu'il ne se fait point
une juste idée de la situation des deux
belligérantes.
re gouvernement était disposé, jusqu'à la
corder un armistice de vingt-cinq à vingt-
rs, sur le pied du *statu quo* militaire ; il
t à donner toute garantie possible pour la
tion des députés français dans les parties
oire occupées par nos troupes, et même
, sous certaines réserves, l'Alsace et la
allemande prendre part à cette élection ;
il offrait, « quand même il n'y aurait pas
ce, de permettre et de faciliter partout
des représentants du peuple français.
es offres furent finalement rejetées par le
ment de Paris, et M. Thiers dut rompre
ciations.
ste à savoir jusqu'à quel point la crainte
radical, dans Paris, a contribué au rejet
positions allemandes. Mais une chose qui
lairement des négociations, c'est que le
ment de la France, encore maintenant,
la volonté sérieuse d'appeler le pays à
ui-même de ses destinées futures. Notre
ment a fait voir en cette occasion qu'au
s plus éclatants succès il ne refuse point
e modération ; ce n'est pas sa faute si le
tal de Paris et de la France doit s'accom-
la part des puissances allemandes, ni les
les avis, ni les généreuses avances n'auront
mais ceux qui exercent le pouvoir en
ont toujours répondu par un refus rude
. Il paraît donc nécessaire que les Fran-
nt une dernière et cruelle expérience,
ils soient pleinement convaincus de la
de la paix, et pour que, chez eux, les
éléments de la population, prenant à la
sus, parviennent à retirer le pays de la
oie où il se trouve engagé.
ec des négociations d'armistice est visi-
ccueilli en Allemagne plutôt avec satis-
'avec regret. On a sans doute très-bien
le point de vue où le gouvernement s'était
se prêtant à de telles négociations, et l'on
cessé, dans cette occasion, d'avoir pleine
en sa politique ; mais presque partout
andue la conviction que la lutte actuelle
décidée jusqu'au bout par les armes, si
ons acquérir la garantie d'une paix du-
qu'avant tout il ne peut y avoir de bonne
de paix que par la défaite de Paris et
s. Le cours et l'issue des dernières né-
s n'ont fait que fortifier cette conviction
— et l'Allemagne envisage maintenant
fiance le développement ultérieur des
s qui doit amener enfin la France à avoir
nscience de sa défaite et de sa chute
»

### WILHELMSHOEHE.

it au *Nord* :
ivée inattendue de l'impératrice ; l'inter-
lus inattendu encore de trois maréchaux
les appartements retenus ce matin pour
se de Hamilton au Grand hôtel Schom-
les bruits suivant lesquels le maréchal
on (qui va beaucoup mieux depuis quel-
s), ainsi que MM. Rouher, Schneider,
La Valette et Drouyn de Lhuys, doivent
galement ici, tout cela suffit pour offrir
un vaste champ aux hypothèses politiques. L'impératrice n'a pas encore quitté le château ; je sais de bonne source qu'elle est courageuse et résolue et qu'elle supporte avec une mâle énergie les infortunes du pays dont naguère encore elle était la souveraine.

» J'ai vu le maréchal Bazaine, le seul de trois maréchaux faits prisonniers à Metz qui soit arrivé jusqu'ici ; il s'est présenté au comte Monts et au général Plonski, ensuite il s'est rendu à Wilhelmshœhe, chez l'Empereur. Il loge à l'*hôtel du Nord* avec son état-major, dans lequel se trouvent deux officiers portant son nom.

» Le temps est réellement affreux ici, et il n'est pas étonnant que l'Empereur ne quitte pas le château, et que le bruit de son changement de résidence persiste. Je puis démentir néanmoins de la manière la plus positive que Napoléon ait exprimé le vœu d'un changement. »

### France.

Tours, 6 novembre.

Le *Journal officiel* de Paris, du 4 courant, contient la note suivante :

« L'esprit public ne doit pas se méprendre sur le caractère réel les propositions d'armistice faites par les puissances neutres.

» Cet armistice n'est en aucune façon un commencement de négociations pacifiques ; il n'a qu'un but unique et clairement défini : la convocation d'une assemblée mettant la France en état de décider de ses propres destinées.

---

« Aujourd'hui, samedi, dix-neuf novembre mil huit cent soixante-dix, les dix heures du matin, la Cour réunie en assemblée générale, sur la convocation et au domicile de M. le Premier Président, ce magistrat donne lecture d'un avis inséré dans le nº 17 du Moniteur officiel du gouvernement général de la Lorraine et du Préfet de la Meurthe, lequel est ainsi conçu :

« Avis.

» Pour répondre et mettre un terme aux nombreuses demandes » qui sont journellement adressées à la Préfecture, afin d'obtenir » de l'autorité départementale une décision sur des questions pure- » ment judiciaires, le Préfet de la Meurthe porte à la connaissance » du public que l'administration civile allemande ne peut statuer » que sur les contestations qui se produisent entre Allemands et » Français, et non sur celles qui se présentent entre Français seulement.

» Les tribunaux et les magistrats de l'ordre judiciaire ayant » refusé de fonctionner, même après avoir été autorisés à rendre » la justice au nom de la Loi, restent seuls responsables des pertes » et des inconvénients que leur conduite peut entraîner pour les » particuliers.

» Nancy, le 12 novembre 1870.

» Le Préfet, comte Renard. »

» M. le Premier Président fait ensuite connaître que quelques membres de la Cour s'étant émus de cet avis, dont la portée intentionnelle n'échappe à personne, et ayant exprimé le désir de protester, en rétablissant la vérité des situations et des faits, il a cru devoir consulter la Compagnie entière sur l'opportunité de cette protestation.

» Sur quoi, après en avoir délibéré,

» Attendu que, quelque légitime et quelque désirable qu'elle paraisse, une protestation n'amènerait aujourd'hui aucun résultat utile, puisque, d'une part, elle n'apprendrait rien à l'auteur de l'avis, depuis longtemps édifié sur les véritables causes de l'abstention des magistrats ; puisque, d'autre part, en refusant de la publier dans le journal dont elle dispose, l'autorité prussienne ne lui permettrait point d'arriver à la connaissance des justiciables et d'atteindre ainsi son but ;

» qu'en cet état, la dignité conseille une attitude silencieuse et calme, afin de ne pas se heurter à des difficultés nouvelles et trop faciles à prévoir ; afin de ne pas donner non plus à la malveillance la satisfaction de croire que ces traits ont porté ;

(Vº)

nous saluons avec joie l'ère nouvelle qui a tiré l'Allemagne de son état de division ;

» 3° Que nous contribuerons, selon nos forces, à secourir les familles des soldats allemands tués ou blessés ;

» 4° Que le révérend Jacques Braun est chargé de faire une collecte à cet effet parmi les membres de la conférence : le produit en sera envoyé à nos missionnaires d'Allemagne ;

» 5° Qu'un exemplaire de ces résolutions sera adressé à S. M. le roi Guillaume Ier de Prusse (1), et qu'elles seront publiées dans les feuilles allemandes et anglaises de Louisville.

» Louisville (Kentucky), 16 septembre 1870.

» L. Scott,
« *Evêque de l'Eglise méthodiste épiscopale et président de la conférence centrale allemande de cette Eglise.*
» Henry Liebhart,
« *Secrétaire de la conférence centrale allemande de ladite Eglise.* »

## Varia.

La véracité des correspondants de l'*Indépe*
*belge* est notoire ; elle nous permet d'attr
un de ces messieurs une nouvelle extrac
venue de Bruxelles.

On mande de Bruxelles que la flotte f
a quitté enfin son système d'immobilité
près Helgoland. L'attitude calme et digr
flotte dans les parages de la Baltique a ex
miration des neutres, principalement du Da
elle a fait un tort immense aux Prussiens
moins, au commencement de ce mois,
décidé à faire voile sur Berlin.

Arrivée sur les hauteurs de Potsdam, c
trée est défendue par l'île dite des Paon
immédiatement sommé le commandant et
son, forte de deux hommes, de se rendre
refusé, en répondant qu'on les trouverait
sur le dernier des paons.

On espère venir à bout de cette résista
peu de jours : on n'attend que la proc
habituelle de M. Gambetta.

La plus grande partie de la flotte se rend
Berlin, dont on fera le siége ; on attendr
dant deux proclamations de M. Gambetta
se porter en avant.

Autre nouvelle, même source.

On nous mande de Paris, voie aéro
« La canonnade des forts continue nui
en conséquence, les pertes éprouvées
Prussiens sont immenses ; on constate, e
tail je le sais d'autorité, qu'ils ont perdu
de leur armée.

» Le célèbre artilleur Crétin fait la to
forts en ballon chaque jour ; c'est lui q
tous les canons : chaque coup fait mouch
Prussiens.

» On nous assure que l'ennemi est dé
et qu'il a demandé un armistice de 25
général Trochu pour pouvoir ensevelir s

» Ce détail vous donnera une idée de la
nos canons de rempart et de la justesse
tir. »

LE COUP DE L'ARMISTICE.

Le séjour à Londres de M. Clément
la triture des manœuvres qui doivent
duire, au dernier emprunt soi-disant
tous les résultats immédiats qu'en atten
des associées embusqués derrière la
ciale J.-S. Morgan et Cie, donne lieu à
nité de tours indignes que nous ne vo
tolérer plus longtemps, et auxquels nou
initier tous les honnêtes gens.

Au nombre de ces tours, nous avo
hier le coup de l'armistice. Nous voulon
jourd'hui en quoi il consiste. Dès le
Clément Laurier, au mieux avec certa
sonnes, dont il est bon de livrer les no
blic, fait répandre le bruit que l'armist
gné ; et, le soir, on avise aux moyens à
le lendemain pour perpétuer cette h
hausse et de baisse qui doit faire prod
dette sacrée de la nation française »
primes ou tous les escomptes dont el
ceptible.

Que fait ici M. Laurier ? Remplacé au
de l'intérieur comme secrétaire général
il à son rang de garde national ou de
comment se fait-il qu'il puisse passer s

à répandre des bruits et à communiquer des dépêches de nature à motiver des coups de bourse dont la responsabilité remonte indispensablement jusqu'à lui ?

Notre excellent confrère l'*International* a été, avant-hier soir, le complice ou la victime de ces bruits et de ces dépêches. Nous attendons de sa loyauté qu'il veuille bien nous indiquer à quelle source il les a puisés, s'il tient à ne pas passer pour le compère des exploiteurs de la dette sacrée de la France. (*Situation.*)

Tours, 3 novembre.

Le ministre de l'intérieur a adressé la circulaire suivante aux préfets :

« La portion du gouvernement de la défense nationale renfermée dans Paris, ayant refusé de prendre la responsabilité d'un armistice, dont la demande a été portée à Paris par M. Thiers, a décrété ce qui suit :

» Le gouvernement de la défense considérant qu'il est nécessaire pour la dignité du gouvernement et le libre exercice de sa mission de dé-

blicains se réunissaient pour concerter la tentative qui devait avoir lieu. Le programme du parti se trouve indiqué dans le manifeste du club de la Révolution, qui, dans sa séance du 30 octobre, tenue au siége du comité, 14, cours Belzunce, a pris les résolutions suivantes :

» 1° Le département des Bouches-du-Rhône organise par lui-même sa propre défense. L'assemblée adhère complètement à la Ligue du Midi, présidée par le citoyen Esquiros, et qui a pour mission d'organiser tous les efforts des quinze départements ligués.

» 2° Une commission exécutive départementale sera nommée, ayant tous les pouvoirs civils, militaires et politiques. Elle remplacera tous les conseils publics. Cette commission prendra le nom du *Comité de salut public*.

» 3° Le citoyen Esquiros, élu du suffrage universel, sera chargé lui-même de nommer cette commission et de fixer le nombre de ses membres, suivant les besoins.

» Les arrondissements d'Aix et d'Arles y seront représentés

fruits, quand ils sont bons, sont souvent le meilleur remède pour prévenir ou guérir la dyssenterie.

Donner pour boisson, s'il est possible, du petit lait clarifié, de l'eau panée, de l'eau ferrée, des infusions légères de camomille.

Les lavements de petit lait sont bons aussi.

Ajouter à ce traitement facile :

Trois cuillerées sirop R. T.

Une à jeun, une seconde une heure avant le diner, et la troisième deux heures après le souper, qui ne se fera pas plus tard que cinq heures du soir.

Si l'on s'y prend à temps, la dyssenterie disparaîtra avec ce traitement, à moins de complications.

Composition du sirop R. T. contre la dyssenterie :

Prendre des coings bien mûrs, enlever la pelure légèrement, les couper en quartiers, ôter les pépins.

Y ajouter même poids environ de fruits d'églantier.

Mettre le tout dans une bassine avec de l'eau en quantité suffisante pour que les fruits baignent, faire cuire, puis tordre dans un linge, peser le jus
re pour 500 gr. de jus
e écumer, sans laisser
er le sirop dans
es mettre au frais.
ajouter trois gouttes
par cuillerée. Il sera
un médecin sur
iter.

s) ; Charles Chéré
ce des tabacs) ;
it prussien (ambulance
Dadischek, 26 ans,
9 : François Pich
ibataire.
ans : 7.

occupée) de HINZELIN
Nancy.

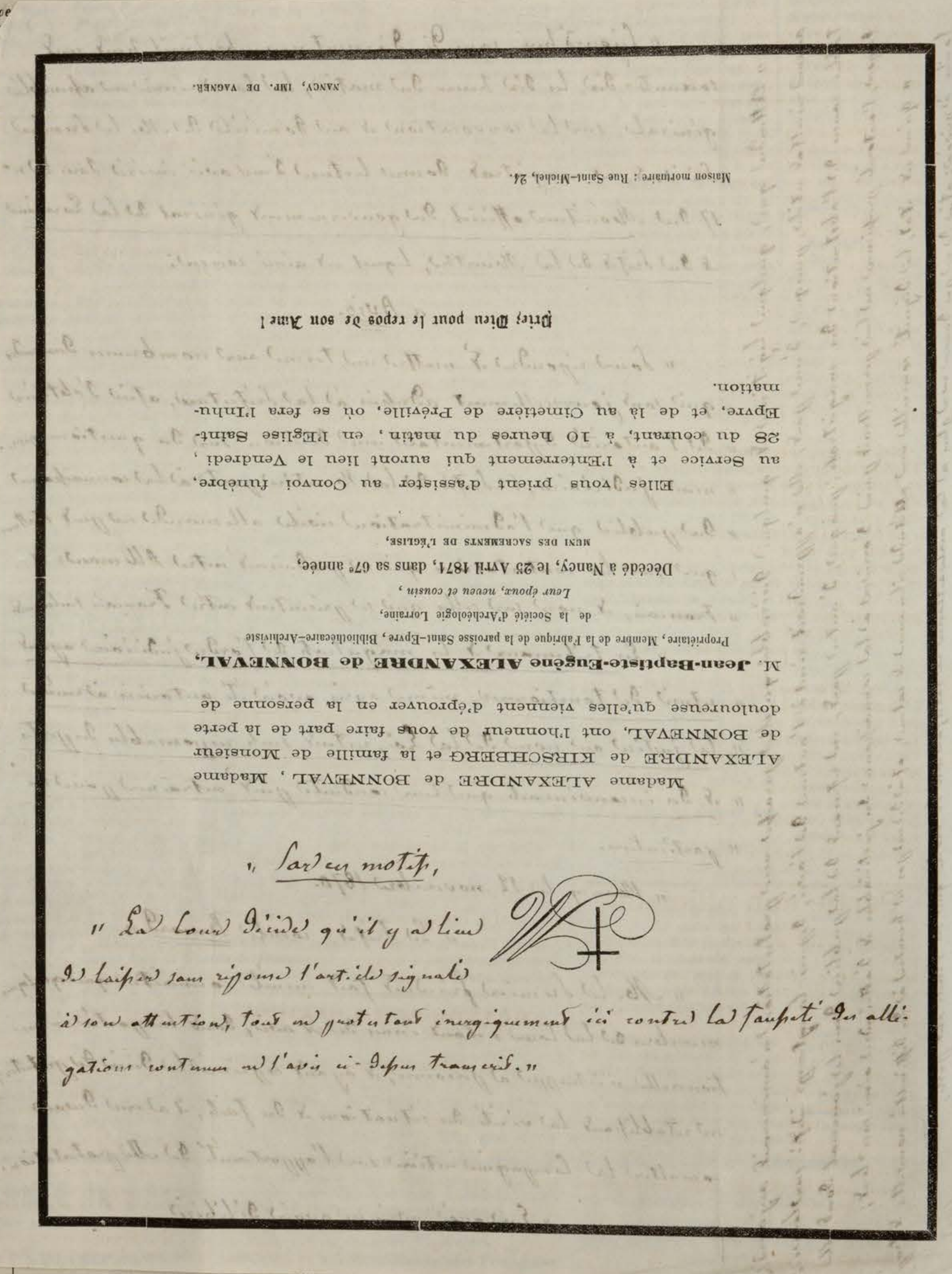

« Sans motif,

« La Cour décide qu'il y a lieu
de laisser sans réponse l'article signalé
à son attention, tout en protestant énergiquement ici contre la fausseté des allé-
gations contenues dans l'avis ci-dessus transcrit. »

Madame ALEXANDRE de BONNEVAL, Madame ALEXANDRE de KIRSCHBERG et la famille de Monsieur de BONNEVAL, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

M. **Jean-Baptiste-Eugène ALEXANDRE de BONNEVAL,**

Propriétaire, Membre de la Fabrique de la paroisse Saint-Epvre, Bibliothécaire-Archiviste de la Société d'Archéologie Lorraine,

*Leur époux, neveu et cousin,*

Décédé à Nancy, le 25 Avril 1871, dans sa 67e année,

MUNI DES SACREMENTS DE L'ÉGLISE,

Elles vous prient d'assister au Convoi funèbre, au Service et à l'Enterrement qui auront lieu le Vendredi, 28 du courant, à 10 heures du matin, en l'Eglise Saint-Epvre, et de là au Cimetière de Préville, où se fera l'Inhumation.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

Maison mortuaire : Rue Saint-Michel, 24.

NANCY, IMP. DE VAGNER.

---

(1) Cette adresse vient de parvenir au roi, à

FÜR DIE DEUTSCHE
Sæmmtliche norddeutsche Feldpostanst
und Militærbeamten Abonnements an auf
**Ueber Land und Mee**
herausgegeben von
F. W. HACKLAENDER
*ILLUSTRIRTE KRIEGS-ZEITUNG*
für Volk und Heer
und versenden solche gegen Erhebung der Abonnements-und einer kleinen Couvertgebühr unter persœnlicher Adresse couvertirt an die verehrlichen Abonnenten.

**20,000 Stück,**
*Schwer, vorzüglich gut genæhte,*
**WOLLENHEMDEN**
In allen Halsweiten, Længen, verschiedenen Stockweiten in weiss, grau, naturell und buntfarbig zu verschiedenen Preisen.
**J. ERLENBACH**, Hemden-fabrikant.
In NÜRNBERG an der Museumsbrücke,
In BERLIN, Spandauerstrasse, n° 38.

**Fabrique et grand dépôt**
De Coffres-Forts incombustibles,
D'une construction toute nouvelle, avec serrure (Chubb et Fenby) américaine, brevetés (garantie),
De Caspar STRACK, à Fribourg-en-Brisgau.

A VENDRE.
**FOIN, PAILLE & AVOINE**
EN DÉTAIL,
Chez M. Croctaine, aux docks Notre-Dame, rue Notre-Dame, n° 14.

**159e LOTERIE DE LA VILLE DE FRANCFORT-SUR-MEIN,**
*Autorisée par le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.*
Gains : 200,000, 100,000, 50,000 florins, etc.
Pour le tirage de la 1re classe, qui aura lieu les 28 et 29 décembre de cette année, le prix d'un billet est de 6 florins ou 13 francs.
» 1/2 » » 3 » » 6 1/2.
» 1/4 » » 1 1/2 » 3 1/4.
La maison soussignée se recommande pour la vente de ces billets, contre remboursement du montant, en promettant l'exécution la plus prompte des ordres qu'on voudra bien lui transmettre.
J. BLUM, *receveur général*,
Hochstrasse, n° 30, à Francfort-sur-Mein.

Chez M. Pierre, sur la gare du canal Saint-Georges.

OTTO FRIES, à Magdebourg.

**POUR MILITAIRES EN CAMPAGNE**
NOUS OFFRONS
Des filtres de charbon pour clarifier l'eau
*Comme préservatif contre l'épidémie* et la *dyssenterie*, tant que ces maladies sont causées par l'usage de mauvaise eau pour boire.
Prix : 1, 2 et 3 thalers pièce, emballage compris.
La fabrique de charbons plastiques, a Berlin.
(Propriétaires, H. LORENZ et Th. VETTE), Engelufer, 15.

**REGELMÆSSIGER DAMPFBOOTSDIENST**
DER
Ludwigshafner Local-Dampfschifffahrt
ZWISCHEN
Ludwigshafen-Mannheim, Worms, Mainz und Frankfurt-a-M.
Des grossen Güter-Andrangs wegen lassen wir von jetzt ab ZWEI Dampfboote zwischen hier-Mannheim, Mainz und Frankfurt etc. gehn, so dass Güter nach dieser Richtung und von Frankfurt aus nach Norddeutschland, Bayern etc. die rascheste und billigste Befœrderung finden. Die von Frankfurt, Mainz etc. aus hier und in Mannheim eintreffenden Güter nach der Pfalz, Elsass, Lothringen und nach Baden etc. werden so rasch als mœglich weiter befœrdert.
Zur Ertheilung jeder næheren Auskunft wird man das unterfertigte Handels-und Speditionshaus stets bereit finden.
Ludwigshafen, den 29 October 1870.
**G. LEDERLE.**
In Ludwigshafen a Rh. und Mannheim.
„General-Depôt von Koch-Vieh-und Gewerbe-Salz von den Salinen in Lothringen und vom Neckar. Lager von Bonner Portland-Cement etc.“
Lager von franzœsischen und spanischen Weinen.

e mars 1868, paraît à
PEISER, à Berlin,
strasse, 73 :
MAND des TABACS
laire pour fabricants
le tabac et producteurs
Organe de la société allemande des Tabacs
Un numéro par semaine grand in-quarto
1 fr. 90 par trimestre (15 Sgr.).
Le *Journal allemand des Tabacs*, répandu dans toute l'Allemagne et à l'Etranger est non-seulement l'organe officiel de la société allemande des Tabacs, mais de fait l'organe de tous les intéressés à la question du tabac, desquels il sert les besoins par des correspondances régulières, sons, compte rendu des marchés et commerce de toutes les places principales produits et de commerce de la terre, par des articles servant de guide, et par communications de toute sorte. Dans la partie réservée aux annonces, on publiera régulièrement toutes les grandes ventes de tabac d'Amsterdam, de Brême, de Rotterdam, Mannheim, etc.
Toutes les annonces qui concernent spécialement la culture, la fabrication et le commerce du tabac, trouveront dans la *Gazette allemande des Tabacs* leur emploi le plus utile.

**MM. MERCK FRÈRES,**
Fabricants de chapeaux
A Offenbach-sur-le-Mein
*Spécialité de chapeaux de feutre et de soie imperméables,*
Recommandent leur fabrication et s'empresseront d'envoyer sur demande des prix courants avec des dessins *franco*, sous bande.

---

Première année. — N° 17. Mardi 15 Novembre 1870.

# MONITEUR OFFICIEL

# DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE

Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

## Partie officielle.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Kunheim, 10 novembre.

Neuf-Brisach vient de capituler. Ont été faits prisonniers à peu près 100 officiers et 5,000 hommes. Nous avons pris 100 canons.

La reddition se fera demain matin.

Von Schmeling.

Versailles, 10 novembre.

L'armée de la Loire s'est avancée sur la rive droite par Beaugency. Le général von der Tann, après avoir constaté la supériorité des forces ennemies, a quitté Orléans le 9 novembre en combattant, et il a occupé une position près de Thoury.

Il mande, à la date du 10 novembre, que l'ennemi n'avance pas.

Versailles, 11 novembre.

Le général von der Tann, qui avant-hier s'était retiré devant des forces ennemies supérieures, a été rejoint hier par les généraux Dittich et le prince Albert (père), qui venaient de Chartres. Le grand-duc de Mecklembourg les rejoindra aujourd'hui.

Versailles, 11 novembre.

Le général von der Tann mande que l'ennemi n'a pas cherché à s'avancer.

Verdun, 11 novembre.

La capitulation de Verdun nous a remis 2 généraux, 11 officiers supérieurs, 150 officiers et à peu près 4 000 hommes, de plus 136 bouches à feu, et plus de 23 000 fusils d'infanterie, ainsi qu'un matériel de guerre très-considérable. Wolff.

AVIS.

Pour répondre et mettre un terme aux nombreuses demandes qui sont journellement adressées à la préfecture, afin d'obtenir de l'autorité départementale une décision sur des questions purement judiciaires, le préfet de la Meurthe porte à la connaissance du public que l'administration civile allemande ne peut statuer que sur les contestations qui se produisent entre Allemands et Français, et non sur celles qui se présentent entre Français seulement.

Les tribunaux et les magistrats de l'ordre judiciaire, ayant refusé de fonctionner, même après avoir été autorisés à rendre la justice au nom de la loi, restent seuls responsables des pertes et des inconvénients que leur conduite peut entraîner pour les particuliers.

Nancy, le 11 novembre 1870.

*Le Préfet*, Comte Renard.

AVIS.

Bien des personnes s'adressent à la Préfecture, à l'effet d'obtenir que des gardes mobiles, emmenés en Allemagne comme prisonniers de guerre et dont elles se portent garantes, soient admis à rentrer dans leurs foyers.

Le préfet de la Meurthe a l'honneur d'informer le public qu'il regrette de ne pouvoir s'intéresser aux demandes de cette nature, qui sont tout à fait en dehors du cercle de ses attributions : sa compétence étant purement civile et administrative, il ne peut jamais que répondre négativement.

Nancy, le 12 novembre 1870.

*Le préfet*, Comte Renard.

AVIS.

S. Exc. M. le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord a chargé, par décret en date du 8 novembre, le soussigné de la surveillance absolue des mesures prises pour combattre la peste bovine dans la circonscription des deux gouvernements généraux, à Nancy et à Strasbourg. Dans ce but, tous les droits d'un commissaire fédéral nommé en vertu de la loi du 7 avril 1869, § 12 (Recueil des lois de la Confédération du Nord, page 105), m'ont été accordés.

Nancy, le 13 novembre 1870.

*Le commissaire fédéral*, Solger.

## Partie non officielle.

LA LEVÉE EN MASSE.

Quand on examine impartialement et tranquillement, c'est-à-dire sans passion, la situation actuelle de la France, il faut nécessairement avouer qu'il vaut mieux, dans l'intérêt même de ce malheureux pays, conclure la paix aussitôt que possible. Le manque complet d'armées organisées, l'indiscipline des soldats improvisés, l'absence d'officiers instruits, la discorde au sein du gouvernement, les révoltes dans les grandes villes, la république rouge et le socialisme menaçant à la fois l'existence de l'Etat et celle de la société, l'épuisement imminent des provinces occupées, tout cela ne réclame que trop la prompte conclusion de la paix : nous le répétons, dans l'intérêt de la France.

Aussi toutes les voix qui nous parviennent du dehors conseillent-elles aux guides actuels des destinées de la France des démarches en ce sens, et le parti de la paix augmente en France d'un jour à l'autre. Néanmoins, quelque restreint que soit leur nombre, il y a des personnes qui ne désespèrent pas encore de la cause de la France. La levée en masse, voilà la panacée à l'aide de laquelle ces personnes voudraient chasser les Allemands du territoire français. Malheureusement, on a tant parlé de cette levée en masse, on l'a annoncée si souvent, que cela même est la meilleure preuve qu'elle ne se fera pas.

Si elle avait dû se faire, elle serait déjà faite il y a longtemps, et on ne l'annoncerait plus.

En effet, sans être prophètes, mais connaissant bien l'histoire et la vie des peuples, nous disons : la levée en masse ne se fera pas. Au moment actuel, elle ne peut se faire en France, et il ne faut pas même en faire un reproche au peuple français, que nous croyons tout aussi capable d'enthousiasme patriotique, de dévoûement et de courage que tout autre peuple au monde. Mais tout cela ne suffira jamais à entraîner un peuple, jusqu'au dernier de ses membres, à un combat à outrance et à l'oubli de tous les biens qui sont les plus chers à l'homme en temps ordinaire. Pour produire une telle surexcitation, il faut, ou bien qu'un peuple soit menacé jusque dans son existence même, comme les Carthaginois, comme les Juifs dans l'antiquité, comme les Suisses au moyen-âge ; ou bien qu'une grande idée historique s'empare d'une nation et se serve d'elle comme d'un instrument pour se frayer la route. Tels étaient les combats des Germains lors de la migration des peuples et des Français à la fin du siècle passé.

Mais cette alternative existe-t-elle aujourd'hui pour la France ? Nous disons : « Non. » L'existence de ce pays n'est, en effet, point menacée, puisqu'il ne s'agit que de restituer deux provinces qui ne lui appartiennent que par droit de conquête et qui sont habitées par une population purement allemande. C'est leur vanité, mais non leur existence nationale, que les Français voient menacée.... Et quant à l'idée, qui est, pour ainsi dire, le premier et le dernier mot de toute l'histoire des temps modernes, la réunion politique des nationalités, c'est justement contre elle que les Français luttent dans cette guerre. Quoi qu'on en dise, ce sont eux, et non l'empereur Napoléon seul, qui ont provoqué la guerre par leurs prétentions à la possession de la rive gauche du Rhin, et qui, par là, ont voulu rendre impossible l'unité allemande.

L'Italie vient de fonder définitivement son unité politique ; la question ibérique s'agite puissamment ; le panslavisme menace le repos de l'Europe, et l'Allemagne seule n'aurait pas le droit de réunir sous une force centrale toutes ses provinces ? C'est pour réaliser cette grande idée qu'elle a pris les armes, et, si la guerre lui avait été fatale au début, si les armées françaises avaient franchi les frontières, la levée en masse se serait organisée et l'Allemagne aurait fini par triompher, au profit de son unité. L'esprit du siècle est du côté des Allemands, et ce n'est pas avec succès qu'on peut le combattre.

Nous empruntons au *Moniteur officiel du Gouvernement général à Reims* un avis qui ne sera pas sans intérêt pour le public de la Lorraine :

« Le service des voyageurs et des marchandises sur les parcours ci-après, mis sous notre administration : d'Epernay à Nanteuil-Saacy, de Soissons à Reims et de Reims à Epernay, ainsi que sur les parcours d'Epernay à Frouard, de Frouard à Metz et à Forbach, de Frouard par Nancy à Wissembourg et à Strasbourg, a été repris dans les limites ci-après :

» 1° L'expédition ne se fera que par les trains que désigneront les agents de l'administration et sans aucune garantie ;

» 2° Pour le service des voyageurs, il n'y a pas de distinction de classes de voitures ;

» 3° Les marchandises ne seront acceptées que contre payement du prix de transport jusqu'à la station la plus rapprochée du lieu de destination.

» On pourra se renseigner sur les tarifs auprès des chefs de gare et dans les bureaux des marchandises.

» Epernay, le 3 novembre 1870.

» LA COMMISSION D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER. »

M. le baron de Landsberg, préfet de l'Aisne, par arrêté du 20 octobre 1870, a déclaré le département de l'Aisne atteint de la peste bovine.

M. de Katte, préfet des Ardennes, par arrêté du 21 octobre 1870, a déclaré le département des Ardennes atteint de la peste bovine.

### THÉATRE DE LA GUERRE.

Un correspondant des *Daily News* écrit de Metz à ce journal :

« D'après ce qui est à ma connaissance, l'esprit de boutique était beaucoup plus vif que l'amour de la patrie parmi les bourgeois de Metz (pendant le siége), et l'émeute du 28 octobre avait de bons motifs. Les madrés Messins s'étaient pourvus de provisions qu'ils gardaient par devers eux pour élever les prix sur le marché, tandis que les malheureux compagnons de leur destin manquaient du nécessaire par suite de cette cherté excessive, et que l'armée, elle aussi, souffrait de la faim. Chaque jour, les chevaux périssaient par suite du manque de fourrage ; pourtant, les Prussiens ont découvert des provisions de foin et de grain dans des lieux où on ne les aurait pas soupçonnées. Il en a été de même pour d'autres ressources d'existence, et l'administration (française) ne paraît avoir été ni assez forte, ni assez avisée pour se faire livrer toutes les réserves de provisions existant dans la place. Napoléon nous a appelés (nous Anglais) un peuple de boutiquiers ; mais je me permets de douter que notre idiosyncrasie boutiquière se soit développée dans ce sens (celui des Messins).

» Je ne puis m'empêcher de rire à part moi, en pensant à la manière dont Bazaine a gâté le marché de ces bonnes gens. Mais aussi comme ils haïssaient le maréchal ! On peut voir dans leurs journaux se distiller tout leur fiel. A croire ce qui se débite ici, Bazaine devrait être tenu pour un traître et un renégat de la pire espèce. Les gens de Metz ne lui pardonnent pas, je le répète, d'avoir fait manquer leurs petites spéculations ; aussi lui prêtent-ils les projets d'ambition personnelle les plus extravagants : il voulait se faire régent ; qui sait ? se mettre sur le trône ; ensuite, il s'est vendu pour une somme d'argent fabuleuse, qui lui sera payée on ne dit pas par qui. Ces inepties venimeuses n'excitent que le dégoût.... Ce qui est certain, c'est que Bazaine a tenu tant qu'il a pu une armée en état de marcher et de combattre..... »

M. Clapeyron, capitaine au 10e dragons, officier d'ordonnance et neveu du maréchal Bazaine, nous écrit pour nous dire, en réponse à une phrase qui se trouvait dans une de nos correspondances de Metz, qu'il n'a pas renié son oncle après la capitulation de Metz. Comme notre correspondant, en parlant d'un neveu du maréchal, qui en a plusieurs, n'a ni nommé ni désigné spécialement M. Clapeyron, nous nous bornons à lui donner acte de sa réclamation. (*Indépendance belge.*)

### Allemagne.

Dans l'article qui suit, la *Correspondance provinciale*, après avoir rappelé l'accueil favorable que la proposition d'armistice, émanant du cabinet anglais, avait trouvé à Versailles d'abord, puis à Tours et à Paris, — expose quelles étaient les conditions de cet armistice, et fait voir à qui appartient la responsabilité de l'insuccès final des négociations :

« D'après la manière dont l'idée d'un armistice avait été reçue d'abord, il semblait qu'on ne dût pas désespérer, comme naguère encore, du résultat des négociations qui allaient s'ouvrir. A Paris, ainsi qu'à Tours, le besoin de la paix paraissait enfin se faire sentir. Mais bientôt les exigences qui s'élevèrent du côté français ne permirent plus d'espérer le succès.

» Le général Trochu, dans sa proclamation, a fait connaître les conditions que le gouvernement de Paris avait posées, savoir : 1° une durée d'armistice de vingt-cinq jours ; 2° la possibilité, pendant ce temps, d'alimenter Paris ; 3° la libre participation de toutes les parties de la France (y compris la Lorraine et l'Alsace) aux élections pour l'assemblée constituante française.

» Il est évident qu'en accordant un long armistice, nous faisions, de notre côté, une généreuse concession, car il n'y a pas le moindre motif dans notre situation militaire pour nous faire désirer actuellement une suspension d'armes. Les troupes allemandes poursuivent, dans toutes les parties de la France, leur marche victorieuse ; notre situation devant Paris est assurée de tous les côtés, et l'attaque de la ville se prépare avec la plus grande énergie ; l'approvisionnement de nos troupes s'opère maintenant sur plusieurs lignes avec une facilité croissante ; enfin, depuis le commencement de ce mois, les avantages de notre situation militaire ont tellement augmenté, grâce à la capitulation de Metz, qui nous a rendu la libre disposition de l'armée du prince Frédéric-Charles, — que la défaite totale et définitive des forces qui nous sont encore opposées n'est plus qu'une question de temps.

» Au contraire, la France s'occupe de préparer ou de compléter partout de nouvelles formations de troupes, de réunir les forces qu'elle possède encore, de les exercer, de les aguerrir. Un armistice de quatre semaines n'aurait donc eu pour nous d'autre effet que de retarder l'achèvement de notre œuvre militaire, tandis que pour la France c'était un temps de répit précieux, lui permettant de recueillir toutes ses ressources militaires en vue d'une continuation de la lutte.

» Si néanmoins le comte de Bismarck était prêt à accorder un tel armistice, ce devait être dans la supposition et l'espérance que cette suspension d'armes faciliterait et amènerait la conclusion prochaine de la paix, sur les bases que l'Allemagne doit exiger. Mais une semblable espérance n'était de toute façon rien moins que certaine ; donc, en consentant à un armistice aussi long, nous faisions un grand pas dans la voie de conciliation. En outre, plus il ressortait des négociations que le gouvernement provisoire était toujours radicalement opposé à une cession de territoire, et que, par suite, la condition *sine quâ non* de la paix avait bien peu de chance d'être obtenue, — plus aussi notre gouvernement pouvait considérer son consentement donné à l'armistice comme une concession très-grande de sa part.

» Mais le gouvernement français prétendait encore plus ; il voulait que Paris pût être approvisionné pendant toute la durée de l'armistice. Un tel avantage ne pouvait et ne devait lui être accordé par nous que contre un équivalent qui le balançât. Autrement, cette concession que nous aurions faite eût été le plus sûr moyen d'encourager les Parisiens à la prolongation de la lutte, tandis que nos armées, une fois l'armistice expiré, auraient dû reprendre les hostilités dans des conditions beaucoup moins favorables qu'elles ne le sont pour nous actuellement. — En maintenant avec opiniâtreté cette condition, sans vouloir, d'ailleurs, nous donner aucune compensation militaire, le gouvernement français a montré qu'il ne se fait point encore une juste idée de la situation des deux parties belligérantes.

» Notre gouvernement était disposé, jusqu'à la fin, à accorder un armistice de vingt-cinq à vingt-huit jours, sur le pied du *statu quo* militaire ; il était prêt à donner toute garantie possible pour la libre élection des députés français dans les parties du territoire occupées par nos troupes, et même à laisser, sous certaines réserves, l'Alsace et la Lorraine allemande prendre part à cette élection ; — enfin, il offrait, « quand même il n'y aurait pas d'armistice, de permettre et de faciliter partout l'élection des représentants du peuple français. Toutes ces offres furent finalement rejetées par le gouvernement de Paris, et M. Thiers dut rompre les négociations.

» Il reste à savoir jusqu'à quel point la crainte du parti radical, dans Paris, a contribué au rejet des propositions allemandes. Mais une chose qui ressort clairement des négociations, c'est que le gouvernement de la France, encore maintenant, n'a pas la volonté sérieuse d'appeler le pays à décider lui-même de ses destinées futures. Notre gouvernement a fait voir en cette occasion qu'au milieu des plus éclatants succès il ne refuse point d'user de modération ; ce n'est pas sa faute si le destin fatal de Paris et de la France doit s'accomplir. De la part des puissances allemandes, ni les offres, ni les avis, ni les généreuses avances n'auront manqué ; mais ceux qui exercent le pouvoir en France y ont toujours répondu par un refus rude et hautain. Il paraît donc nécessaire que les Français fassent une dernière et cruelle expérience, pour qu'ils soient pleinement convaincus de la nécessité de la paix, et pour que, chez eux, les meilleurs éléments de la population, prenant à la fin le dessus, parviennent à retirer le pays de la funeste voie où il se trouve engagé.

» L'échec des négociations d'armistice est visiblement accueilli en Allemagne plutôt avec satisfaction qu'avec regret. On a sans doute très-bien apprécié le point de vue où le gouvernement s'était placé en se prêtant à de telles négociations, et l'on n'a point cessé, dans cette occasion, d'avoir pleine confiance en sa politique ; mais presque partout s'est répandue la conviction que la lutte actuelle doit être décidée jusqu'au bout par les armes, si nous voulons acquérir la garantie d'une paix durable, et qu'avant tout il ne peut y avoir de bonne condition de paix que par la défaite de Paris et dans Paris. Le cours et l'issue des dernières négociations n'ont fait que fortifier cette conviction générale, — et l'Allemagne envisage maintenant avec confiance le développement ultérieur des opérations qui doit amener enfin la France à avoir pleine conscience de sa défaite et de sa chute profonde. »

WILHELMSHOEHE.

On écrit au *Nord* :

« L'arrivée inattendue de l'impératrice ; l'internement plus inattendu encore de trois maréchaux à Cassel, les appartements retenus ce matin pour la duchesse de Hamilton au Grand hôtel Schombardt, — les bruits suivant lesquels le maréchal Mac-Mahon (qui va beaucoup mieux depuis quelques jours), ainsi que MM. Rouher, Schneider, Persigny, La Valette et Drouyn de Lhuys, doivent arriver également ici, tout cela suffit pour offrir un vaste champ aux hypothèses politiques. L'impératrice n'a pas encore quitté le château ; je sais de bonne source qu'elle est courageuse et résolue et qu'elle supporte avec une mâle énergie les infortunes du pays dont naguère encore elle était la souveraine.

» J'ai vu le maréchal Bazaine, le seul de trois maréchaux faits prisonniers à Metz qui soit arrivé jusqu'ici ; il s'est présenté au comte Monts et au général Plonski, ensuite il s'est rendu à Wilhelmshœhe, chez l'Empereur. Il loge à l'*hôtel du Nord* avec son état-major, dans lequel se trouvent deux officiers portant son nom.

» Le temps est réellement affreux ici, et il n'est pas étonnant que l'Empereur ne quitte pas le château, et que le bruit de son changement de résidence persiste. Je puis démentir néanmoins de la manière la plus positive que Napoléon ait exprimé le vœu d'un changement. »

### France.

Tours, 6 novembre.

Le *Journal officiel* de Paris, du 4 courant, contient la note suivante :

« L'esprit public ne doit pas se méprendre sur le caractère réel des propositions d'armistice faites par les puissances neutres.

» Cet armistice n'est en aucune façon un commencement de négociations pacifiques ; il n'a qu'un but unique et clairement défini : la convocation d'une assemblée mettant la France en état de décider de ses propres destinées.

» L'armistice a été proposé par les puissances, qui ont demandé et obtenu un sauf-conduit avec lequel M. Thiers a pu pénétrer dans Paris. Et, tel qu'il est proposé, cet armistice ne peut être aucunement nuisible à la France. Il est subordonné aux conditions que le gouvernement de la défense nationale avait posées à Ferrières : le ravitaillement et le vote libre par toute la France.

» Le gouvernement de la défense nationale n'a absolument rien à changer à la ligne politique qu'il a proclamée en face de l'univers. Il est convaincu d'avoir exprimé les résolutions du pays ; il ne doute pas que les élus de la France, assemblés à Paris, ratifieront solennellement son programme ; et plus que jamais il conserve l'espoir que la juste cause de la France sera reconnue par toute l'Europe. »

Le résultat total du plébiscite a été de 557,976 *oui* et 62,638 *non*, sur la question de confiance en faveur du gouvernement.

Les commandants de la garde nationale impliqués dans l'affaire du 31 octobre ont été cassés ; M. Jules Vallès, maire de Belleville, élu par lui-même, a été arrêté.

M. Clément Thomas a été nommé commandant supérieur des gardes nationales en remplacement de M. Tamisier, démissionnaire.

La lettre suivante est publiée par *la Situation* :

« Tours, 4 novembre 1870.

» Monsieur le rédacteur,

» Nous sommes ici dans un état d'effervescence que vous devez comprendre. Les nouvelles à sensation se produisent coup sur coup, avec une telle rapidité, que la population entière de Tours est dans un état de fièvre indescriptible.

» Après la capitulation de Metz et les proclamations à effet de Gambetta qui ont suivi cette capitulation, voici que nous apprenons que les propositions d'armistice ont soulevé à Paris une tempête politique. Les irréconciliables, partisans quand même de la commune de Paris, ont voulu profiter de l'incident pour s'emparer du pouvoir, et peu s'en est fallu qu'ils ne restassent les maîtres de la situation.

» Ces nouvelles ont fort affecté la population et les membres de la délégation du Gouvernement n'ont pas été exempts de certaines craintes.

» Cette tentative d'émeute prouve, en effet, qu'il n'y a rien de moins exact que cette prétendue union que le Gouvernement prétend exister à Paris entre tous les citoyens. Au contraire, l'antagonisme est plus ardent que jamais, et les adversaires du gouvernement sont à l'affût de tout prétexte dont ils pourraient se servir pour le renverser. Du reste, un Anglais sorti de Paris il y a quelques jours m'avait déjà communiqué certains renseignements auxquels je n'avais pas voulu croire, mais qui me sont aujourd'hui démontrés exacts. D'après lui, la guerre civile était imminente, ou sinon la guerre civile, du moins un essai de tentative de renversement des hommes du Quatre septembre, qui commençaient à être considérés comme des impuissants. Une partie de la garde nationale ne voulait plus de Trochu et refusait absolument de marcher. Quant à Trochu, il n'osait plus sortir de Paris, ne sachant pas s'il pourrait y rentrer. Encore Paris serait moins bien approvisionné qu'on ne le dit.

» Ces renseignements sont, vous le voyez, confirmés par les faits.

» Une première tentative de renversement a été tentée, elle a échoué, mais les hommes qui la dirigeaient restent, et on peut craindre qu'ils ne recommencent. Or, s'ils réussissaient, c'en serait fait de la délégation de Tours.

» Cette perspective n'est pas sans agir sur ces vieux débris révolutionnaires qu'on nomme Crémieux et Glais-Bizoin. Quant à Gambetta, il fait contre fortune bon cœur. Mais vous devez penser que tout cela n'est pas de nature à activer la défense nationale.

» Aussi, tout le monde désire, parle et rêve d'armistice.

» Il va sans dire que la délégation est du même avis et qu'elle a donné pleins pouvoirs à M. Thiers pour traiter. Vous pouvez être certain également que le gouvernement de Paris acceptera toutes les conditions acceptables et traitera, si c'est possible.

» Quant à la population de Paris, si j'en juge par les indiscrétions des amis du pouvoir actuel, elle est fatiguée non du siége, mais des énergumènes de la commune de Paris et elle craint moins les Prussiens que les séides des Flourens et des Ledru-Rollin. Aussi acceptera-t-elle un armistice du moment où il lui permettra de constituer un gouvernement régulier, qui, le droit en main, pourra traiter ces énergumènes comme ils le méritent.

» Car il faut bien le dire, et ce n'est pas là un des côtés les moins curieux de la situation, les énergumènes ont beau faire, le gouvernement n'ose pas sévir contre eux. Il en a peur.

» Un gouvernement régulier pourrait faire ce qu'un gouvernement irrégulier ne peut pas, et alors aurait-on peut-être l'union nécessaire à la défense nationale.

» Car, si l'on agit peu, en fait de défense nationale, du moins en parle-t-on beaucoup. On est très-belliqueux à la surface, mais au fond il y en a bien peu, même des plus farouches, qui ne soient disposés à accepter une paix honorable.

» C'est pourquoi je crois à l'armistice. Puisse-t-il, par la nomination d'une assemblée constituante et l'intervention des puissances neutres, nous donner cette paix tant désirée ! » (*Situation*.)

La lettre suivante, adressée au *Siècle*, ne manque ni d'à-propos ni de vérité :

« J'écris à Tours et à vous.

» Le paysan est hostile à la défense et aux francs-tireurs. Plus d'une fois, en effet, ceux-ci, après avoir tué quelques Prussiens, sont forcés de se retirer, et l'ennemi brûle le village défendu par eux.

» Le paysan a un amour féroce pour *sa propriété*, qui lui représente tant de sueurs et tant de privations. La patrie ne vient qu'après.

» S'il ne se bat pas, ce n'est pas par crainte de la mort, c'est par crainte de compromettre *sa propriété*.

» Il faut donc que le gouvernement dise :

» *Toute propriété, maison ou terre, défendue par son propriétaire, est* assurée et garantie par la France : avariée, elle sera réparée ; détruite, elle sera refaite aux frais de l'État.

» *Toute propriété non défendue par son propriétaire sera* grevée d'impôts et d'indemnités pour l'assurance des *propriétés défendues* (je n'ose pas dire confisquée, quoique j'en aie fort envie).

» Tout citoyen blessé, les armes à la main, est pensionné de ce chef.

» Les femmes et les enfants des tués sont pupilles de la France.

» Tout à vous, Alphonse Karr. »

### TROCHU JUGÉ PAR HUGO.

On lit dans le *Rappel* d'un de ces derniers jours :

« Jamais peut-être, depuis l'origine des siècles, de si vastes intérêts n'ont dépendu de l'issue d'un combat. Vainement vous chercheriez dans l'antiquité, dans le moyen-âge et dans les temps modernes, l'exemple d'une telle cause soumise à de tels hasards. Jamais veillée des armes n'a été plus solennelle. Jamais généralissime n'a eu à remporter une pareille victoire, ni à essuyer un pareil désastre. Miltiade à Marathon, Léonidas aux Thermopyles, Scipion à Zama, Aétius à Châlons, Bélisaire à Ravenne, Charles Martel à Poitiers, le Cid à Tolède, Duguesclin à Montiel, Hunyadi à Belgrade, Henri de Navarre à Ivry, Condé à Rocroi, Villers à Denain, Sobieski à Vienne, Washington à Yorktown, Kellermann à Valmy, Hoche à Wissembourg, Masséna à Zurich, Boizaris à Missolonghi, Garibaldi à Marsala, Grant à Richmond, livraient une bataille moins fatidique que celle que livreront demain les défenseurs de Paris.

» Eh bien ! pour diriger cette lutte suprême, dans laquelle ne serait pas de trop le conseil des plus grands capitaines, qui avons-nous ?

» Un inconnu. »

### L'ANARCHIE.

Le « général » Cluseret vient de lancer une circulaire qui contient tout un programme de désorganisation politique, administrative et économique. En voici les passages les plus significatifs :

« 1° Il sera adjoint aux membres du gouvernement dit de la défense nationale un nombre égal de membres choisis et acclamés par le peuple (c'est-à-dire onze membres) ;

» 2° Les différentes provinces de France sont invitées à se constituer d'une manière autonome, en prenant la commune pour base ;

» 3° La commune est souveraine ;

» 4° La conscription est abolie. Tout Français de 19 à 30 ans fait partie de la milice active ; de 30 à 35, de la milice sédentaire ;

5° Les troupes de ligne, les gardes mobiles, francs-tireurs, volontaires et gardes nationales seront à l'avenir compris dans une formation unique qui prendra le nom de milice nationale.

» Les régiments sont supprimés.

» Les brigades se composeront de 8 bataillons et les divisions de 16.

» Autant qu'il sera possible, les différentes fractions-tactiques porteront le nom du lieu de recrutement.

» 6° Les grades seront à l'élection.

» Ceux des généraux seront ratifiés par le gouvernement central.

» Les colonels et généraux ayant servi sous l'Empire ne seront pas éligibles.

» 7° L'impôt de guerre sera progressif.

» Il commencera à partir de 50,000 fr. de capital ; l'échelle monte de 2 pour cent, et jusqu'à 10 pour cent, taxe applicable aux fortunes de 800 à 900,000 fr. Celles de un million et au-dessus seront frappées d'une taxe uniforme de 15 pour cent.

» Les valeurs financières ou industrielles seront taxées au détachement de coupon.

» 8° Toutes les lois relatives aux crimes et délits politiques sont abolies.

» 9° Toutes les terres appartenant à des émigrés, à de hauts fonctionnaires du régime déchu, à des princes de la famille impériale ou laissées sans culture, quoique cultivables, seront confisquées et feront retour à la commune, pour être immédiatement distribuées aux paysans, qui, eux, les cultiveront.

» Ce programme est accompagné d'un *memorandum* dans lequel le général propose, pour la réalisation de ses plans, le mode de procéder suivant :

» Se réunir en assemblées publiques dans toutes les villes au sud de la Loire, *adopter* ou *rejeter* les mesures qui précèdent, après les avoir lues trois fois au peuple.

» Elles sont loin d'être complètes, mais le temps presse ; il faut avant tout arrêter les Prussiens de l'extérieur, auxquels ceux de l'intérieur tendent les bras, et *puis il faut être conciliant, afin d'unir tous les républicains sincères*.

» Choisir immédiatement, après l'adoption des mesures, dans les onze principales villes au sud de la Loire, le travailleur le plus énergique, le plus *moral*, le plus intelligent et surtout le plus dévoué à la République.

» Dresser immédiatement procès-verbal de la séance, en remettre un double au délégué choisi, en envoyer un au gouvernement dit de la défense nationale et *faire afficher dans toutes les communes*.

» Les onze délégués ainsi choisis se réuniront immédiatement à Lyon ou à Marseille, et, munis de leur procès-verbal de nomination, se rendront au siége du gouvernement pour participer à ses travaux.

» Si le gouvernement refuse d'admettre le concours énergique et spontané du peuple, alors celui-ci saura qu'enchaîné à l'intérieur, il ne peut plus rien contre l'ennemi de l'extérieur, et rejettera sur les sauveurs présomptueux, qui osent assumer à eux seuls le soin de la défense nationale, la terrible responsabilité de nos désastres nationaux. »

L'appel suivant a été publié à Marseille :

« La France est en danger, ayant subi revers sur revers ! Le Midi veut la sauver, il connaît le secret du triomphe. Mais il ne faudrait pas croire que le midi de la France voudra se sacrifier uniquement pour sauver la patrie. Pour lui, le salut de la liberté est la première condition de son pacte avec la victoire.

» Il veut se précipiter sur *les hordes des Vandales allemands*, mais seulement pour sauver la République ! Que demande le midi de la France ? L'armement des citoyens et le désarmement de la réaction ; le renouvellement complet de la corporation judiciaire, jusqu'à ce que l'Assemblée constituante ait décidé s'il ne faudra pas appliquer le principe électoral à la justice même ; *l'abolition immédiate du clergé*, car telle est la volonté du peuple ! C'est en vain qu'on nous demande d'attendre la Constituante. Nous n'attendrons pas, car les désirs de la partie la plus éclairée de la nation doivent être des ordres en temps de révolution. Nous n'attendrons pas, parce que nous ne connaissons point le droit de citoyen, le droit d'élection à cette multitude d'esclaves qui ont voté *oui*... Et nous sommes prêts à démontrer au gouvernement républicain à Tours — s'il persiste à rester inactif — que nous sommes les dignes héritiers de nos pères de 89, 92 et 93, dignes héritiers de leur vertus et de leur énergie révolutionnaire... »

Mgr Dubar, évêque de Canathe, en Chine, a adressé à la délégation de Tours, une lettre pour protester contre le traitement affreux que les autorités lui ont fait subir à Marseille, où il allait s'embarquer. Il fut arrêté par les milices, maltraité, privé de tous ses effets, déshabillé jusqu'à la chemise et jeté dans une prison sombre et humide, où il a dû passer huit jours et huit nuits. Après ce temps, il fut remis en liberté, mais les patriotes jugèrent bon de lui retenir les 1,000 fr. qu'ils avaient trouvés sur lui, vraisemblablement pour en faire un usage patriotique.

Vienne, 5 novembre.

Il circule dans le monde clérical une rumeur d'après laquelle le comte de Chambord serait depuis quelque temps incognito dans l'Est de la France.

## Amérique.

### LES SOCIÉTÉS DE SECOURS ALLEMANDES POUR L'ARMÉE.

Le comité central allemand a reçu, jusqu'au 30 octobre, des Etats-Unis 329,983 thalers, dont la majeure partie est destinée aux veuves et orphelins des victimes de la guerre.

Voici la liste des derniers dons reçus par ce comité :

5,000 thalers pour la société *Roi-Guillaume* de la loge des Trois-Globes, 500 livres st. d'un Indou, M. Comaxie Jehanger, à Bombay, 2,366 thalers, troisième envoi, d'Honolulu, 1,500 th. de Cleveland, 2,000 th. de Baltimore, etc.

La vente en faveur de nos troupes, organisée par les Allemands de New-York, donne d'excellents résultats. Jusqu'au 15 octobre, on avait reçu 15,000 dollars en argent, 30,000 en nature. C'est l'épouse du consul général de la Confédération, M. Rœsing, qui est à la tête de cette œuvre. — Le comité de Buenos-Ayres a réuni près de 50,000 thalers, dont 40,000 sont partis pour Berlin. Cette somme a été parfaite presque exclusivement par les 2,139 membres de la colonie allemande de Buenos-Ayres. Il est digne de remarque que les 13,400 Français de cette ville n'ont réuni que 3 à 4,000 thalers.

Les 19 Allemands qui habitent la circonscription du vice-consulat allemand de Mayagnez (Porto-Rico) ont envoyé une somme de 2,500 dollars pour les blessés et les orphelins. Les Allemands de Saint-Juan (Porto-Rico) ont réuni 1,475 dollars qui sont arrivés à Berlin.

## CAMPAGNE DE 1870.

### DES CAUSES QUI ONT AMENÉ LA CAPITULATION DE SEDAN,

*Par un officier de l'état-major général.*

Lorsque la guerre fut déclarée et que l'Empereur prit le commandement en chef des armées françaises, il exprima souvent cette pensée, qui se reflète dans sa proclamation, que la campagne qui allait commencer présenterait les plus grandes difficultés. Au milieu du contentement que devait lui faire éprouver l'enthousiasme éclatant partout sur ses pas, on remaquait dans ses traits une impression de tristesse lorsqu'il entendait les plus exaltés crier : « A Berlin ! à Berlin ! » comme s'il ne se fût agi que d'une simple promenade militaire, et qu'il eût suffi de marcher en avant pour vaincre la nation d'Europe la plus rompue au métier des armes et la mieux préparée à la guerre.

L'Empereur savait que la Prusse pouvait mettre sur pied en peu de temps 900,000 hommes, et, avec le concours des Etats du Sud, onze cent mille ; la France ne pouvait lui en opposer que 600,000. Et, comme le nombre des combattants n'est jamais que la moitié des effectifs réels, l'Allemagne était en mesure d'amener sur le champ de bataille 550,000 hommes, tandis que nous n'en avions que 300,000 environ à mettre en ligne devant l'ennemi.

Pour compenser cette infériorité numérique, il fallait, par un mouvement rapide, passer le Rhin, séparer l'Allemagne du Sud de la Confédération du Nord et, par l'éclat d'un premier succès, attirer dans notre alliance l'Autriche et l'Italie.

Si l'on parvenait à empêcher les armées de l'Allemagne du Sud de se joindre à celles du Nord, l'effectif de l'armée prussienne se trouvait réduit de 200,000 hommes, et la disproportion entre le nombre des combattants diminuait. Si l'Autriche et l'Italie faisaient cause commune avec la France, la supériorité du nombre se déplaçait à notre avantage.

Le plan de campagne de l'Empereur, qu'il ne confia, à Paris, qu'aux maréchaux de Mac-Mahon et Le Bœuf, consistait à réunir 150,000 hommes à Metz, 100,000 à Strasbourg, et 50 000 au camp de Châlons.

La concentration des deux premières armées, l'une sur la Sarre, l'autre sur le Rhin, ne dévoilait pas ses projets, car l'ennemi était laissé dans l'incertitude de savoir si l'attaque se porterait contre les provinces rhénanes ou contre le grand-duché de Bade.

Dès que ces troupes auraient été concentrées sur les points indiqués, l'Empereur comptait réunir l'armée de Metz à celle de Strasbourg, et, à la tête de 250,000 hommes, passer le Rhin à Maxau, laissant à droite la forteresse de Rastadt et à gauche celle de Germersheim. Arrivé de l'autre côté du Rhin, il forçait les Etats du Sud à observer la neutralité et se portait ensuite à la rencontre des Prussien. Pendant que ce mouvement se serait opéré, les 50,000 hommes assemblés au camp de Châlons sous les ordres du maréchal Canrobert devaient se diriger sur Metz pour y protéger les derrières de l'armée et surveiller la frontière Nord-Est. En même temps, notre flotte, croisant dans la Baltique, aurait retenu et immobilisé dans le nord de la Prusse une partie des forces ennemies pour la défense des côtes menacées d'un débarquement.

Ce plan n'avait de chance de réussite que si l'on gagnait l'ennemi de vitesse. Il fallait, dans ce but, rassembler en peu de jours, sur les points déterminés, non seulement le nombre d'hommes voulu, mais les accessoires essentiels, tels que les voitures, le train, les parcs, les équipages de ponts, les chaloupes canonnières pour protéger le passage du Rhin, enfin l'approvisionnement de biscuit indispensable pour nourrir une armée nombreuse qui marche réunie.

L'Empereur se flattait de pouvoir obtenir ce résultat, et là fut son erreur, comme l'illusion de tout le monde fut de croire qu'au moyen des chemins de fer, la concentration de tant d'hommes, de chevaux et de matériel pourrait se faire avec l'ordre et la précision indispensables, lorsque tout n'a pas été réglé longtemps d'avance par une administration vigilante.

Les retards tinrent en grande partie aux vices de notre organisation militaire, telle qu'elle existe depuis cinquante ans, et qui se révélèrent dès les premiers moments.

Au lieu d'avoir, comme en Prusse, des corps d'armée toujours organisés, se recrutant dans la province et possédant sur les lieux leur matériel avec tous les accessoires, en France, les troupes appelées à composer une armée se trouvent dispersées sur tout le territoire, tandis que le matériel est amassé dans quelques villes, au fond de magasins où tout s'encombre (1).

S'agit-il de former une division active sur un point quelconque de la frontière, l'artillerie arrive généralement d'un lieu très-éloigné, et les voitures du train et d'ambulance, de Paris et de Vernon ; presque tous les approvisionnements sont tirés de la capitale ; quant aux soldats de la réserve, ils rejoignent leurs corps de toutes les parties de la France. De sorte que les chemins de fer ne peuvent suffire à transporter les hommes, les chevaux et le matériel, la confusion s'introduit partout, et souvent les gares sont remplies d'objets dont on ignore la nature, ainsi que la destination.

En 1865, l'Empereur avait décidé que les recrues de la deuxième partie du contingent seraient exercées dans les dépôts de leurs départements, pour être, en temps de guerre, versées dans les régiments destinés à faire campagne. Cette disposition alliait les avantages du système prussien à ceux du système français. Les hommes de la réserve, n'ayant qu'à se diriger de leurs villages au chef-lieu du département, y étaient assemblés, équipés en peu de temps et répartis dans les différents régiments. Cependant, ceux-ci, rapidement complétés, ne se trouvaient pas, comme en Prusse, composés de la population de toute une province.

Malheureusement, on modifia cette combinaison au ministère de la guerre, en 1866, et on attribua, dès les premières opérations du recrutement, chaque soldat à un régiment. De sorte que lorsque, en 1870, on appela la réserve, les hommes qui en faisaient partie durent, pour aller rejoindre leurs corps, suivre les itinéraires les plus compliqués. Ainsi, par exemple, ceux qui étaient à Strasbourg et dont les régiments se trouvaient en Alsace, au lieu d'être assemblés immédiatement au dépôt de Strasbourg, furent envoyés à leurs dépôts respectifs, peut-être dans le midi de la France ou même en Algérie, et obligés ensuite de retourner en Alsace pour être incorporés dans leurs régiments.

On conçoit tout ce qu'une pareille organisation dut apporter de retard dans l'arrivée de la réserve.

Il en fut de même pour les effets de campement, pour les voitures d'ambulance, pour celles des officiers : au lieu d'être distribués dans les dépôts au centre de chaque département, ils étaient entassés dans un petit nombre de magasins, de façon que beaucoup d'hommes de la réserve ne purent rallier leur corps que très-imparfaitement équipés, dépourvus de sacs, tentes-abris, gamelles, bidons, marmites, tous objets de première nécessité.

A ces inconvénients, il faut ajouter le peu d'initiative laissée aux généraux commandant les départements et aux intendants. Pour la plus petite chose, il fallait un ordre ministériel. Impossible, par exemple, de donner ce qui était indispensable aux officiers, soit même les « nécessaires d'armes » aux soldats, sans un ordre venu de Paris.

Cette routine administrative enlevait aux généraux l'activité et la prévoyance qui suppléent quelquefois à un défaut d'organisation.

Cependant, hâtons-nous de le dire, pour composer une armée, il faut moins compter sur l'intelligence des individus que sur une organisation faisant mouvoir des rouages simples, capables de fonctionner régulièrement pendant la guerre, parce qu'ils ont été « habitués » à fonctionner régulièrement pendant la paix.

Malgré toutes les déceptions qu'on éprouva, il faut rendre justice aux hommes qui, au ministère de la guerre, furent chargés, au milieu d'une paix profonde, de mettre tout à coup en mouvement toute la puissance militaire de la France. En tenant compte des vices de l'administration, ce fut un vrai tour de force de mettre en ligne, en si peu de temps, des armées incomplètement formées, lorsque aucune mesure préparatoire n'avait été prise à cet effet.

Sans doute, on objectera que quelques-uns au moins des vices de l'administration française qui viennent d'être signalés devaient être corrigés d'avance. Mais on oublie combien il est malaisé d'avoir raison d'habitudes et de préjugés invétérés. D'ailleurs, les Chambres refusaient le concours nécessaire pour subvenir aux réformes les plus importantes. Qui ne se rappelle les difficultés et les réclamations auxquelles donna lieu le projet de loi sur l'organisation militaire ? L'opposition s'en tenait à sa théorie si vaine des levées en masse, et le mauvais vouloir était partout. D'un autre côté, l'Empereur, confiant dans des armées qui avaient remporté de si glorieux succès en Crimée et en Italie, n'était pas loin de penser qu'avec leur irrésistible élan, elles pourraient suppléer à bien des insuffisances et assurer la victoire. Ses illusions ne furent pas de longue durée.

Arrivé à Metz le 28 juillet, il commença à craindre que des obstacles insurmontables ne fissent échouer ses projets.

L'armée de Metz, au lieu de 150,000 hommes, n'en comptait que 100,000 ; celle de Strasbourg que 40,000 au lieu de 100,000, et le corps du maréchal Canrobert avait encore une division à Paris et une autre à Soissons ; son artillerie ainsi que sa cavalerie n'étaient pas prêtes. De plus, aucun corps d'armée n'était encore complètement muni des accessoires exigés pour entrer en campagne.

L'Empereur donna des ordres précis pour qu'on activât l'arrivée des régiments qui manquaient, mais on lui obéit lentement, alléguant qu'on ne pourrait laisser l'Algérie, Paris et Lyon sans garnison.

Néanmoins, l'espoir de réaliser le plan de campagne n'était pas perdu. On croyait que l'ennemi ne serait pas prêt avant nous ; on ignorait ses mouvements, de quel côté il réunissait ses forces, et c'est pour s'éclairer qu'on fit, le 2 août, la tentative de Saarbrück ; mais, le 4, l'attaque de la division Douay à Wissembourg par des forces imposantes et, deux jours plus tard, la glorieuse et funeste bataille de Freschweiller, firent cesser toutes les incertitudes.

Le même jour, 6 août, le corps d'armée du général Frossard en venait aux mains sur les hauteurs de Spiekeren, avec des troupes ennemies nombreuses, et, bien que le résultat de cet engagement n'ait pas été favorable, on peut affirmer que, si les deux divisions qui étaient en mesure de soutenir le général Frossard eussent exécuté plus promptement les ordres qu'elles avaient reçus du maréchal Bazaine, nous aurions ce jour-là remporté la victoire.

Quoi qu'il en soit, notre position était critique. Par l'initiative hardie des troupes allemandes qui débouchaient à la fois par la Sarre et par le Rhin, nous étions pris en flagrant délit de formation.

Le corps du général de Failly n'avait pas eu le temps de renforcer le corps du maréchal de Mac-Mahon et se trouvait séparé de l'armée de Metz ; le corps du général Douay, qui se rassemblait lentement à Belfort, se trouvait éloigné du théâtre des opérations militaires, et l'armée du maréchal Canrobert n'était pas encore complètement formée au camp de Châlons.

Dans ces circonstances, profondément attristé de voir toutes ses combinaisons détruites et réduit en peu de jours à ne plus songer qu'à prendre une position défensive, l'Empereur résolut de ramener immédiatement l'armée au camp de Châlons, où elle aurait pu recueillir les débris de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, le corps de Failly et celui de Douay. Ce plan, communiqué à Paris, fut d'abord approuvé par le conseil des ministres, mais, deux jours après, une lettre de M. Emile Ollivier informa l'Empereur qu'après mûre délibération, le conseil avait pensé qu'il s'était trop hâté d'approuver la retraite de l'armée à Châlons, l'abandon de la Lorraine ne pouvant produire qu'un effet déplorable sur l'esprit public ; en conséquence, il engageait l'Empereur à renoncer à son projet. Celui-ci céda pour le moment à ce conseil.

L'effectif de l'armée de Metz fut porté à 140,000 hommes par l'arrivée du maréchal Canrobert avec deux divisions et des hommes de la réserve, et elle reçut l'ordre de se concentrer autour de Metz, dans l'espoir qu'elle pourrait tomber sur une des armées prussiennes avant qu'elles eussent opéré leur jonction. Malheureusement, comme si, dans cette campagne, tous les éléments de succès devaient nous faire défaut, non-seulement la concentration de l'armée fut retardée par le combat de Spiekeren et par le mauvais temps, mais son action fut paralysée par l'ignorance absolue où nous restâmes toujours de l'emplacement et de la force des armées ennemies. Les Prussiens cachèrent si bien leurs mouvements derrière le formidable rideau de cavalerie qu'ils déployèrent devant eux dans toutes les directions, que, malgré les plus persévérantes recherches, on ne sut jamais réellement où était le gros de leurs troupes et, par conséquent, où devait se produire l'effort le plus considérable ; le 14 août, comme le 16, on ne croyait nullement avoir l'armée prussienne sur les bras ; personne ne doutait à Gravelotte de la facilité d'atteindre le lendemain Verdun ; à Paris, on n'était pas mieux renseigné que nous.

Ces tristes débuts de la campagne devaient naturellement affecter l'opinion publique d'une manière pénible. L'Empereur sentait qu'on le rendait responsable de la mauvaise situation de l'armée, tandis que celle-ci accusait le maréchal Le Bœuf des lenteurs et de l'insuffisance de l'organisation. Il se décida alors à donner le commandement au maréchal Bazaine, dont tout le monde appréciait la capacité, et à supprimer les fonctions de major-général.

Pendant que ces événements se passaient, plusieurs généraux conjurèrent l'Empereur de quitter l'armée, lui faisant observer qu'il pouvait arriver que la communication avec Paris fût coupée, et qu'alors, bloqué dans Metz, séparé du reste de la France, le chef de l'Etat serait mis dans l'impossibilité de conduire les affaires du pays, de leur donner une direction utile, et que des agitations révolutionnaires pourraient résulter de cette situation.

Ces considérations avaient une incontestable valeur ; elle n'échappa pas à l'Empereur, qui, cependant, ne voulait quitter l'armée que lorsqu'elle aurait repassé la rive gauche de la Moselle.

Il pressa le plus possible ce mouvement, dont le maréchal Bazaine appréciait toute l'importance ; mais le mauvais temps, l'encombrement des bagages en retardèrent la prompte exécution.

Arrivé à Gravelotte, l'Empereur, ne prévoyant pas une bataille générale et ne croyant qu'à des engagements partiels qui retarderaient la marche de l'armée, se décida à la précéder à Châlons. Il partit le matin du 16 août et passa à Conflans et Etain, sans rencontrer un seul ennemi sur sa route.

Cependant, cette suite non interrompue d'événements malheureux avait produit à Paris une vive impression, et les ministres, inquiets de cet état de choses, avaient cru pouvoir, jusqu'à un certain point, s'affranchir de l'action constitutionnelle que l'Empereur devait exercer, puisqu'il n'avait donné à la Régente que des pouvoirs restreints. Ainsi, ils convoquèrent les Chambres, sans même en référer à l'Empereur, et, dès que celles-ci furent assemblées, ce fut, comme toujours dans les malheurs publics, l'opposition qui vit grandir son influence et qui paralysa le patriotisme de la majorité et la marche du gouvernement.

Depuis cette époque, les ministres semblèrent craindre de prononcer le nom de l'Empereur, et celui-ci, qui avait quitté l'armée et ne s'était dessaisi du commandement que pour prendre en main les rênes de l'Etat, se vit bientôt dans l'impossibilité de remplir le rôle qui lui appartenait.

Parvenu au camp de Châlons, l'Empereur y trouva le duc de Magenta et le général Trochu ; ce dernier avait été nommé par le ministre de la guerre commandant des troupes réunies au camp. Ces deux officiers généraux furent appelés par l'Empereur en un conseil, auquel assistèrent le prince Napoléon, le général Schmitz, chef d'état-major du général Trochu, et le général Berthaut, commandant la garde nationale mobile. Il fut décidé que l'Empereur nommerait le général Trochu au commandement de l'armée de Paris, que les troupes réunies à Châlons se dirigeraient vers la capitale sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, que la garde nationale mobile se rendrait au camp de Saint-Maur, à Vincennes, et que l'Empereur irait à Paris, comme son devoir l'y appelait.

Lorsque cette décision fut connue du gouvernement, elle suscita une vive opposition. Bien des objections furent présentées : « Paris, disait-on, est en parfait état de défense ; sa garnison est nombreuse ; l'armée de Châlons doit être employée à débloquer Metz ; la garde nationale mobile serait un danger pour la tranquillité de la capitale ; le caractère du général Trochu n'inspire aucune confiance ; enfin, le retour de l'Empereur à Paris serait très-mal interprété par l'opinion publique. »

Toutefois, on se décida à exécuter les ordres de l'Empereur, tout en insistant sur l'opportunité de secourir le maréchal Bazaine. Mais le duc de Magenta fit connaître au ministre de la guerre qu'il croyait que la marche vers Metz serait de la plus haute imprudence et signala tous les périls que présentait une semblable opération.

En effet, à cette époque, les armées prussiennes occupaient les deux côtés d'un triangle, dont nous devions parcourir le troisième côté. Le prince Frédéric-Charles bloquait Metz avec 210.000 hommes. Le prince royal de Saxe occupait avec 100,000 hommes le pays qui s'étend de la frontière belge à Verdun et reliait sa gauche à l'armée du prince royal de Prusse, qui, à la tête de 150.000 hommes, avait établi son quartier général à Bar-le-Duc.

Il déclara donc qu'il ne voulait pas exposer des troupes encore imparfaitement organisées à faire, devant un ennemi très-supérieur en nombre, une marche de flanc extrêmement périlleuse, et annonça qu'il allait se diriger sur Reims, d'où il pourrait se porter, soit sur Soissons, soit sur Paris. « C'est seulement sous les murs de la capitale, disait-il, que mon armée, reposée et reconstituée, pourra offrir à l'ennemi une résistance sérieuse. » En conséquence, l'armée fut dirigée sur Reims le 21, et prit position en arrière de cette ville. Mais le langage de la raison n'était pas compris à Paris : on voulait à tout prix donner à l'opinion publique la vaine espérance que le maréchal Bazaine pourrait être secouru, et le duc de Magenta reçut du conseil des ministres, auquel s'étaient adjoints le conseil privé et les présidents des deux Chambres, l'injonction la plus pressante de marcher dans la direction de Metz.

Le maréchal de Mac-Mahon, homme de devoir avant tout, obéit, et résolut de courir la chance qui lui était présentée ; tout ce qui ressemblait à un sacrifice pour le bien public allait à son âme élevée et il était flatté de l'idée qu'en attirant à lui toutes les forces ennemies, il délivrait momentanément la capitale et lui donnait le temps de terminer ses moyens de défense. Quant à l'empereur, il ne fit aucune opposition. Il ne pouvait entrer dans ses vues de résister aux conseils du gouvernement de la régente, laquelle montrait autant d'intelligence que d'énergie au milieu des plus grandes difficultés, quoiqu'il vît que son action s'effaçait complètement, puisqu'il n'agissait plus ni comme chef du gouvernement, ni comme chef de l'armée : il se décida à suivre de sa personne les mouvements de l'armée, sentant bien cependant que, s'il y avait des succès, tout le mérite en serait attribué, comme de juste, au général en chef et que, en cas de revers, on ferait retomber la responsabilité sur le chef de l'Etat.

Il n'est pas inutile d'examiner de quels éléments était composée l'armée de Châlons. Le premier corps, formé en majeure partie des régiments d'Afrique, avait fait preuve à Freischweiller d'une héroïque valeur, que l'écrasante supériorité numérique de l'ennemi avait seule pu vaincre. Vivement impressionnées par la défaite et les effets foudroyants de l'artillerie prussienne, ces troupes rapportaient du champ de bataille des dispositions fâcheuses que leur retraite jusqu'à Châlons, des marches incessantes et longues, des privations matérielles avaient encore aggravées. Le maréchal de Mac-Mahon ne se le dissimulait pas et comprenait qu'avant de les ramener au feu, il eût été sage de leur donner le repos et le temps capables de les raffermir. C'étaient nos plus vieilles troupes ; entourées de la renommée qui s'attache à bon droit aux soldats d'Afrique, elles l'avaient amplement justifiée. Le spectacle de leur découragement donné au reste de l'armée était donc doublement à craindre

Déjà le 5e corps en avait particulièrement ressenti l'effet. Epuisé, lui aussi, par des marches précipitées qui l'avaient porté de Bitche à travers les Vosges, par Neufchâteau et la Haute-Marne jusqu'au camp de Châlons, ayant perdu sans combattre une partie de son matériel et presque tous ses bagages, le 5e corps offrait un aspect de lassitude et de désorganisation de nature à inspirer de vives inquiétudes.

Le 7e corps, dont l'organisation tardive était à peine terminée, n'avait sans doute pas traversé les mêmes épreuves, mais, par suite de la longue marche en arrière qui l'avait ramené de Belfort, à travers Paris, au camp de Châlons, il ne présentait pas la solidité qu'on aurait désirée.

Quant au 12e corps, de création toute récente, il comprenait des éléments de valeur bien diverse : la première division se composait de régiments neufs sur lesquels on avait raison de compter ; la deuxième, de quatre régiments de marche formés de quatrièmes bataillons avec des cadres incomplets et des soldats qui n'avaient jamis tiré un coup de fusil ; la troisième division enfin, de quatre régiments d'infanterie de marine qui se sont bravement comportés à Sedan, mais qui, peu habitués aux longues marches, allaient semer les routes de traînards.

Telles étaient les troupes auxquelles on allait imposer le plan de campagne le plus difficile et le plus téméraire.

L'armée revint donc sur ses pas et partit de Reims le 23 ; mais à peine avait-elle fait une marche en s'établissant sur la Suippe, à Bethonville, que la difficulté des approvisionnements obligea le maréchal de Mac-Mahon à se rapprocher de la ligne du chemin de fer. Il fit un mouvement sur sa gauche et arriva à Réthel le 24, afin de donner à ses troupes plusieurs jours de vivres. Cette distribution occupa toute la journée du 25. De Réthel, le quartier général fut porté à Tourteron.

Depuis le commencement de la guerre, le prince impérial, malgré son jeune âge, avait suivi son père et partagé, à travers toutes les péripéties, les fatigues de la campagne ; mais, en présence des dangers exceptionnels qui nous menaçaient, le maréchal insista vivement auprès de l'empereur, pour que le prince impérial fût éloigné du théâtre de la guerre. Il partit donc à son grand regret pour Mézières et se rendit ensuite en Belgique, lorsqu'il apprit la capitulation de Sedan.

Le 27, l'armée arriva au Chêne populeux. A cet endroit, l'armée du prince de Saxe avait fait sa jonction avec celle du prince royal de Prusse et leurs avant-gardes étaient déjà aux prises avec les corps des généraux de Failly et Douay. Le maréchal, voyant l'ennemi le gagner de vitesse, résolut, pour sauver la seule armée que la France eût encore disponible, de reprendre la direction de l'ouest. Il donna aussitôt des ordres dans ce sens ; mais, pendant la nuit, il reçut, par le télégraphe, l'injonction formelle de continuer sa marche vers Metz. Certes, l'empereur pouvait s'opposer à cet ordre, mais il était décidé à ne point contrecarrer la décision de la régence et il était résigné à subir les conséquences de la fatalité qui s'attachait à toutes les résolutions du gouvernement. Quant au duc de Magenta, il se soumit de nouveau à la décision venue de Paris et reprit la direction de Metz.

Ces ordres et contre-ordres amenèrent des ralentissements dans les mouvements. Le quartier général atteignit Stonne le 28 ; par malheur, les différents corps d'armée, éloignés les uns des autres, ne purent se grouper autour de cette position, et ceux de Failly et de Douay furent attaqués isolément.

L'intention du maréchal était d'arriver à Stenay et de là à Montmédy ; mais déjà l'ennemi était en force dans la première de ces deux villes ; l'armée prussienne avait fait des marches forcées, tandis que, encombrés de bagages, nous avions mis, avec des troupes fatiguées, six jours à parcourir vingt-cinq lieues. Il fallut alors établir le quartier général à Raucourt, afin de passer la Meuse à Mouzon.

Tandis que, dans le matinée du 30 août, une partie de l'armée opérait ce mouvement, déjà exécuté la veille au soir par le général Lebrun, les corps de Failly et de Douay, restés sur la rive gauche de la Meuse, en vinrent aux prises vers Beaumont avec l'avant-garde de la grande armée prussienne. Le corps de Failly, vivement poussé par les troupes qui l'attaquaient, fit bonne contenance pendant plusieurs heures, mais il finit par être rejeté en désordre vers Mouzon. La brigade envoyée pour le soutenir fut entraînée dans la retraite. De son côté, le général Douay, arrivant à Remilly, dut traverser le passage étroit de la Meuse, qui présentait les plus grandes difficultés ; le désordre se mit aussi dans ses troupes. Enfin le corps du général Ducrot atteignait Carignan après une marche longue et pénible.

Pour la troisième fois, le maréchal de Mac-Mahon fut contraint de renoncer au projet d'aller au secours du maréchal Bazaine, et, dans la nuit du 30, les événements de la journée lui ayant démontré l'impossibilité d'atteindre Montmédy, il donna l'ordre de se retirer sur Sedan. Cette ville, classée comme place forte, est dominée de tous les côtés et incapable de résister à la puissance de la nouvelle artillerie. Elle était, d'ailleurs, incomplètement armée et mal approvisionnée, ne possédait aucun ouvrage extérieur et ne pouvait offrir aucun appui à une armée en retraite. A vrai dire, elle n'avait d'importance que parce qu'elle se reliait à Mézières et à Paris par la ligne du chemin de fer qui, passant par Hirson, était le seul moyen de ravitaillement.

Les troupes, affaiblies par des marches continues, affectées par des échecs successifs, rétrogradèrent sans beaucoup d'ordre vers Sedan ; elles y arrivèrent harassées dans la nuit du 30 au 31 et dans la matinée du 31.

L'Empereur, qui, le 30 au soir, se trouvait avec le corps du général Ducrot, à Carignan, où devait être le quartier général, reçut dans la soirée même la nouvelle du mouvement de retraite et le conseil de la part du maréchal de Mac-Mahon de prendre le chemin de fer pour se rendre à Sedan. Rien n'était plus facile à l'Empereur que de pousser jusqu'à Mézières et de mettre ainsi sa personne à l'abri. On lui en fit la proposition ; il la repoussa, ne voulant pas se séparer de l'armée, et étant déterminé à partager son sort, quel qu'il fût. Le 31 au matin, la proclamation suivante fut distribuée aux troupes :

« Soldats,

» Les débuts de la guerre n'ayant pas été heureux, j'ai voulu, en faisant abstraction de toute préoccupation personnelle, donner le commandement des armées aux maréchaux que désignait plus particulièrement l'opinion publique.

» Jusqu'ici, le succès n'a pas couronné vos efforts ; néanmoins, j'apprends que l'armée du maréchal Bazaine s'est refaite sous les murs de Metz, et celle du maréchal de Mac-Mahon n'a été que légèrement entamée hier. Il n'y a donc pas lieu de vous décourager. Nous avons empêché l'ennemi de pénétrer jusqu'à la capitale et la France entière se lève pour repousser ses envahisseurs. Dans ces graves circonstances, l'Impératrice me représentant dignement à Paris, j'ai préféré le rôle de soldat à celui de souverain. Rien ne me coûtera pour sauver notre patrie. Elle renferme encore, Dieu merci, des hommes de cœur et, s'il y a des lâches, la loi militaire et le mépris public en feront justice.

» Soldats, soyez dignes de votre ancienne réputation ! Dieu n'abandonnera pas notre pays, pourvu que chacun fasse son devoir.

» Fait au quartier impérial de Sedan, le 31 août 1870.

Napoléon. »

Cette proclamation, qu'on eut à peine le temps de répandre, fut le dernier appel que l'empereur adressa à ses soldats.

Pendant que l'armée française prenait position autour de Sedan, les Prussiens, au nombre de 250,000, poursuivaient leur marche sur nos traces et arrivaient presque en même temps que nous en vue de la place. Il était trop tard pour échapper à la nécessité de la bataille qu'ils nous offraient et que nous devions accepter maintenant dans la position désavantageuse où nous étions acculés.

Nos quatre corps d'armée étaient massés non loin de la ville dans l'ordre assigné pour le mouvement de retraite. Le 7e corps, qui formait l'arrière-garde dans la marche sur Metz, se trouvait en tête, à cheval sur la route départementale de Mézières, à l'ouest de Sedan, occupant le terrain depuis Floing jusqu'au Calvaire d'Illy. Le 1er corps s'étendait de la Petite-Moncelle à Givonnes et à d'Aigny. Le 5e corps était placé partie dans la ville, partie sur les hauteurs qui dominent au sud-est le fond de Givonnes. Le 12e corps occupait la Moncelle, la Petite-Moncelle et la Platinerie, près de Bazeilles.

L'armée se trouvait donc formée en demi-cercle autour de la ville, les deux ailes appuyées à la Meuse. Jamais armée n'avait été placée dans des conditions aussi défavorables. Généralement, on suit un plan d'opérations défini, assurant une ligne de retraite sur laquelle sont les réserves, les ambulances, etc. ; ici, au contraire, nos troupes risquaient d'être entourées de tous côtés sans ligne de retraite, et, si elles avaient le malheur de vouloir se réfugier dans la ville, elles ne pouvaient que se précipiter dans un défilé inextricable, à travers des portes étroites et des rues encombrées de chariots et de bagages.

Telle était, cependant, la conséquence d'un plan de campagne imposé de Paris, et contraire aux principes les plus élémentaires de l'art de la guerre.

Le 31 au matin, le corps du général Lebrun avait déjà été engagé, et avait soutenu la lutte avec autant d'énergie que de courage. Mais l'armée ennemie, comptant sur la supériorité du nombre, avait divisé ses forces en deux masses principales, qui devaient attaquer séparément, l'une par la droite et l'autre par la gauche. Son but était de tourner les deux ailes de notre armée, et, en se réunissant sur les hauteurs derrière Sedan, de l'envelopper entièrement. Un corps de réserve, composé d'infanterie et d'une nombreuse cavalerie placée dans la plaine près de Donchery, était disposé pour empêcher toute communication avec Mézières, et les contreforts sur la rive gauche de la Meuse étaient garnis d'une nombreuse artillerie qui flanquait les attaques de la rive droite.

Dans ces conditions, il n'y avait, selon nous, qu'une résolution suprême à adopter pour sauver l'armée, c'était de prendre sa ligne de retraite sur le territoire neutre de la Belgique. Il était trop tard pour tenter de se faire jour, soit à l'est, vers Carignan, soit à l'ouest, vers Mézières ; car, d'un côté comme de l'autre, l'armée se serait trouvée entre deux feux, en présence de forces supérieures.

Mais, pour échapper à un investissement comme pour opérer une retraite assurée, il fallait occuper en force les hauteurs d'Illy et de Givonnes, abandonner la ville de Sedan à ses propres ressources, faire volte-face et se retirer par les routes qui conduisent en Belgique.

En se plaçant avec une nombreuse artillerie sur les hauteurs qui viennent d'être indiquées, on pouvait espérer contenir l'ennemi et protéger efficacement la retraite. Malheureusement, les deux chefs qui se succédèrent dans le commandement de l'armée, après la blessure du maréchal de Mac-Mahon, se proposaient chacun un but différent, de sorte que le plateau d'Illy, qui était le point le plus important, ne fut que faiblement occupé.

Le 1er septembre, avant cinq heures du matin, l'attaque commença vers l'est, à Bazeilles, s'étendit à la Moncelle et Givonnes, et, à l'ouest, sur les hauteurs de Floing.

Dès cinq heures, le maréchal de Mac-Mahon se porta aux avant-postes près de Bazeilles et fit prévenir l'empereur, qui monta à cheval et accourut aussitôt sur le champ de bataille. Il rencontra en chemin le maréchal, qu'on ramenait à Sedan, blessé d'un éclat d'obus. Ce malheureux événement, au commencement de l'action, était d'un triste augure : l'armée avait une confiance entière dans la bravoure et la capacité du duc de Magenta. Celui-ci avait laissé le commandement au général Ducrot, qui était au courant de ses intentions. Le général de Wimpffen, étant le plus ancien et produisant une lettre de service du ministre de la guerre, réclama et obtint le commandement en chef. Cette substitution amena de fâcheuses conséquences, car ce n'est pas sans danger que, dans le cours d'une bataille, on change les dispositions antérieurement prises.

Jusqu'à deux heures, les troupes soutinrent avec vigueur une lutte inégale. Mais, vers le même temps, l'armée du prince royal de Prusse, venant de l'ouest, et celle du prince royal de Saxe, venant de l'est, opérèrent leur jonction sur le plateau d'Illy, et l'armée française se trouvait entièrement cernée. Dès lors, la bataille pouvait être considérée comme perdue et notre armée comme prisonnière ; car, coupée de Mézières, d'où elle tirait ses vivres et ses munitions, elle n'avait plus d'autre ressource que de se rapprocher des fortifications de la place, où elle allait occuper un point central en butte au feu de 500 canons placés à la circonférence. Aussi, ni les efforts des différents commandants des corps d'armée et des officiers en général, ni l'héroïsme de notre artillerie, ni les charges brillantes de notre cavalerie, rien ne put arrêter la retraite de nos troupes.

L'empereur s'était d'abord, dès le matin, porté en avant du village de Balan, où, comme nous l'avons dit, le 12e corps, commandé par le général Lebrun, était fortement engagé contre l'ennemi et maintenait vigoureusement ses positions ; de là, il gravit les coteaux de la Moncelle couronnés par des batteries d'artillerie et d'où l'on pouvait embrasser une grande partie du camp de bataille ; il traversa ensuite le fond de Givonnes, rencontrant un grand nombre de blessés et parmi eux le brave colonel du 5e de ligne, qui, étendu sur un brancard, se souleva, en le voyant passer, pour crier encore : « vive l'empereur ! » touchant témoignage de l'attachement que lui portait l'armée. En remontant sur les hauteurs, il fut rejoint un moment par le général de Wimpffen. Sur tous les points, le terrain était sillonné par une quantité prodigieuse d'obus arrivant à la fois de droite et de gauche et entre-croisant leurs feux.

Après être resté pendant cinq heures exposé à cette explosion de projectiles, l'Empereur revint à Sedan pour conférer, si c'était possible, avec le maréchal de Mac-Mahon ; il avait l'intention d'en ressortir, mais cela ne lui fut pas permis ; les rues, les places, les portes étaient obstruées par tous les *impedimenta* qu'une armée en retraite précipitée entraîne à sa suite : chariots de toute espèce, débris de toute sorte entassés pêle-mêle. Cependant, le reste de l'armée combattait encore sur les hauteurs, aux portes de la ville ; mais les corps, n'ayant pas pu rester unis, n'offraient plus aucune consistance.

---

(1) Il y a trois ans, comme on s'enquit, sur l'ordre de l'Empereur, du temps qu'il faudrait pour mettre sur roues les voitures engerbées à Vernon, on acquit la preuve que cette simple opération nécessiterait six mois de travail. On répartit alors ces voitures entre Paris, Châlons et Satory. Néanmoins, la concentration en était encore trop grande, et elle a amené de fâcheuses conséquences.

Vers trois heures et demie, le général de Wimpffen envoya un officier proposer à l'Empereur de se placer au milieu d'une colonne qui essayerait de se faire jour à travers l'ennemi vers Carignan. L'Empereur, qui avait reconnu l'impossibilité de sortir à cheval de la ville, fit répondre qu'il ne pouvait aller rejoindre (1) le général; pue, d'ailleurs, il n'entendait pas, pour sauver sa qersonne, sacrifier la vie d'un grand nombre de soldats, et qu'il était décidé à partager le sort de l'armée. La proposition du général de Wimpffen, comme l'événement l'a prouvé, n'avait aucune chance de réussite. Celui-ci voulut néanmoins faire cette tentative désespérée, mais il ne put rassembler que 2,000 hommes; après s'être avancé de trois cents pas, il reconnut lui-même l'impossibilité de poursuivre et fut forcé de rentrer dans la place.

C'est alors que les commandants des corps d'armée vinrent annoncer à l'Empereur que leurs troupes, après avoir supporté pendant près de douze heures un combat inégal, exténuées de fatigue et de faim, ne pouvaient plus opposer une résistance sérieuse.

En effet, les soldats, pressés contre les murs, jetés dans les fossés, étaient décimés par l'artillerie; la place elle-même, encombrée de débris de tous les corps, était bombardée de tous les côtés. Les projectiles mettaient le feu dans les maisons et venaient frapper les blessés qu'on y avait recueillis. La grande caserne, convertie en hôpital et sur le toit de laquelle flottait le drapeau à croix rouge, n'était pas épargnée, et hommes et chevaux, entassés dans la cour, étaient continuellement atteints. Parmi les officiers et les soldats, plusieurs trouvèrent la mort dans les rues, balayées par les batteries ennemies, entre autres deux généraux.

L'Empereur essaya alors de faire parvenir au général de Wimpffen le conseil de demander un armistice, car chaque moment de retard augmentait le nombre des victimes. Ne recevant aucune nouvelle du général, à la vue de tant de sang versé inutilement, dans cette position désespérée, il fit arborer le drapeau blanc sur la citadelle.

Dans le même temps, le roi de Prusse dépêchait un officier à Sedan pour demander qu'on rendît la place. L'Empereur, dessaisi du commandement de l'armée, en référa au général de Wimpffen. Celui-ci, envisageant toute la gravité des circonstances et ne voulant pas prendre sur lui l'initiative de la capitulation, envoya sa démission, qui ne fut pas acceptée.

L'Empereur, convaincu, d'après l'affirmation de la presse, que le roi avait déclaré faire la guerre non pas à la France, mais à son souverain, n'hésita pas à se constituer prisonnier, dans l'espoir que, le but de la guerre étant atteint par le sacrifice de sa liberté, le vainqueur serait moins exigeant envers la France et l'armée. Il adressa au roi, par un de ses officiers, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère,

» N'ayant pas pu mourir au milieu de mes troupes, il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les mains de Votre Majesté.

» Je suis de Votre Majesté,

» Le bon frère,

» NAPOLÉON. »

Le roi répondit :

« Monsieur mon frère,

» En regrettant les circonstances dans lesquelles nous nous rencontrons, j'accepte l'épée de Votre Majesté, et je la prie de bien vouloir nommer un de vos officiers muni de vos pleins pouvoirs pour traiter de la capitulation de l'armée qui s'est si bravement battue sous vos ordres. De mon côté, j'ai désigné le général de Moltke à cet effet.

» Je suis de Votre Majesté,

» Le bon frère,

» GUILLAUME.

» Devant Sedan, le 1er septembre 1870. »

Le général de Wimpffen se rendit au quartier général prussien afin d'y discuter les termes de la capitulation. Dans cette entrevue, le général français tâcha d'obtenir le traitement le plus favorable, mais le général de Moltke lui répondit : « Votre armée ne compte pas en ce moment plus de 80 000 hommes; nous en avons 230,000 qui l'entourent complètement; notre artillerie est toute en position et peut foudroyer la place en deux heures; vos troupes ne peuvent sortir que par les portes, sans possibilité de se former en avant; vous n'avez de vivres que pour un jour et presque plus de munitions. Dans cette situation, la prolongation de la défense ne serait qu'un massacre inutile; la responsabilité retombera sur ceux qui ne l'auront pas empêché. »

En revenant à Sedan, le général de Wimpffen assembla un conseil de guerre composé d'environ 32 officiers généraux, et, à l'unanimité moins deux voix, on convint que toute lutte nouvelle entraînerait inutilement la ruine de milliers d'hommes, et la capitulation fut signée.

Le 2 septembre fut une journée dont le souvenir néfaste ne s'effacera jamais de notre esprit.

M. de Bismark avait fait dire à l'empereur, la veille, que le roi de Prusse lui offrait un rendez-vous pour le lendemain. En conséquence, l'empereur partit de Sedan dans la matinée du 2, et fit prévenir le comte de Bismark de son arrivée, en lui demandant quel était le lieu fixé pour l'entrevue. Il attendit le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord dans une petite maison sur la route de Donchery. Celui-ci ne tarda pas à s'y rendre. Dans la conversation qui eut lieu, l'empereur s'empressa de déclarer qu'ayant donné tous les pouvoirs à la régente, il ne pouvait point traiter des conditions de la paix; qu'il se bornait à remettre sa personne entre les mains du roi, ne réclamant rien pour lui et faisant appel à sa générosité pour son armée et pour la France. Il ajouta que, la guerre ayant été malheureuse, il ne repoussait nullement la responsabilité qui lui incombait, mais que, néanmoins, il devait constater qu'il n'avait obéi qu'au sentiment national violemment excité. Les journaux ont fait un crime à l'empereur de ces paroles, et, cependant, dans sa proclamation à l'armée, la veille de son départ de Paris, comme dans sa réponse au président du Corps législatif, il avait exprimé cette même pensée en disant : « Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour éviter la guerre, et je puis dire que c'est la nation tout entière qui, dans son irrésistible élan, a dicté nos résolutions. » Cette constatation était indispensable, puisqu'on l'accuse encore aujourd'hui d'avoir tiré l'épée dans un intérêt dynastique.

Les deux souverains se rencontrèrent dans le château de Bellevue, aux environs de Sedan. Dans cette conférence, le roi témoigna des sentiments élevés qui l'animaient, en ayant pour l'empereur tous les égards que comportait son malheur, et celui-ci conserva une attitude pleine de dignité.

Le général de Wimpffen, qui avait dit à l'empereur que l'armée comptait sur son intervention auprès du roi de Prusse pour obtenir de meilleures conditions, fut averti de l'impuissance de ses efforts.

Tel est le récit des opérations militaires qui se terminèrent si malheureusement par la reddition de l'armée à Sedan. Une si épouvantable catastrophe ne doit pas seulement arracher des larmes : elle doit aussi être féconde en enseignements et fournir des leçons qu'on ne saurait oublier.

Les succès de la Prusse sont dus à la supériorité du nombre, à la rigoureuse discipline de son armée, à l'empire qu'exerce dans toute l'Allemagne le principe d'autorité. Que nos malheureux compatriotes qui sont prisonniers profitent au moins de leur séjour en Prusse pour apprécier ce que donne de force à un pays le pouvoir respecté, la loi obéie, l'esprit militaire et patriotique dominant tous les intérêts et toutes les opinions. Certes, la lutte était disproportionnée; mais elle aurait pu être plus disputée et moins désastreuse pour nos armes, si les opérations militaires n'avaient pas été sans cesse subordonnées à des considérations politiques. Nous aurions aussi été mieux préparés si les Chambres n'avaient pas sans cesse été préoccupées de réduire le budget de la guerre, et si elles ne s'étaient pas toujours opposées aux mesures qui devaient augmenter les forces nationales. Quinze jours avant la déclaration de guerre, la commission du budget du Corps législatif émettait l'intention de supprimer la garde impériale et de réduire l'effectif de l'armée,

A ces causes principales de nos revers, nous devons ajouter les regrettables habitudes introduites dans l'armée par la guerre d'Afrique. Manque de discipline, manque d'ensemble, défaut d'ordre, exagération du poids que porte le soldat et du nombre de bagages des officiers : tels sont les abus qui se sont introduits dans nos armées. Le fantassin français, renommé autrefois pour la rapidité de sa marche, est devenu plus lourd que le fantassin allemand. Le laisser-aller de la tenue influe sur l'esprit militaire; nos officiers et nos soldats semblent ne plus être fiers de porter l'uniforme, et la bigarrure du costume affecte péniblement les yeux. Cet abandon dans la tenue se reproduit dans tout le reste : on ne sert plus avec cette régularité, cet amour du devoir, cette abnégation de soi-même, qui sont les premières qualités de ceux qui commandent comme de ceux qui obéissent.

En résumé, l'armée réfléchit toujours l'état de la société dans laquelle elle a été formée. Tant que le pouvoir a été fort et respecté, la constitution de l'armée a présenté une solidité remarquable; mais lorsque les violences de la tribune et de la presse sont venues affaiblir l'autorité et introduire partout l'esprit de critique et d'indiscipline, l'armée s'en est ressentie.

Dieu veuille que le drame terrible qui se déroule serve de leçon pour l'avenir, et que notre patrie se relève de la catastrophe qu'elle vient de subir! (*Situation.*)

## Varia.

Les Allemands, lorsqu'ils sont entrés dans Metz, ont eu le plaisir d'apercevoir, exposé à l'étalage des librairies de la ville, un petit livre bravement intitulé : « Guide du soldat français en Allemagne. » C'est un recueil des demandes et questions qu'un soldat peut faire en campagne : le texte français et le texte allemand sont en regard l'un de l'autre.

Dans ce questionnaire, le boire et le manger tiennent une si large place, qu'on dirait que l'auteur a considéré la guerre d'Allemagne pour le soldat français uniquement comme une campagne gastronomique : — « Apportez-nous tout de suite beurre, pain, café, œufs frais, œufs durs... Tuez ces poulets, pigeons, canards, oies... Rôtissez-nous-les, et vite!... J'ai soif; une bouteille!... Faites-nous une omelette au jambon, au lard... Apportez bière, schnaps, rhum..., etc. »

Une remarque que l'on peut faire sur cet appétissant opuscule, c'est que l'auteur a complètement oublié d'apprendre aux soldats français à « demander le prix » des divers objets de consommation dont il leur enseigne les noms en allemand.

On écrit à l'*Indépendance belge :*

« Monsieur le directeur,

» Je viens de m'évader de Mayence.

» Mon arrestation ayant déjà donné lieu à des interprétations erronées, de la part des journaux mal renseignés, je crains que mon évasion puisse être présentée sous un faux jour. Je vous prie de me permettre en conséquence de préciser très-sommairement la vérité des faits.

» J'ai été autorisé par le prince royal de Prusse à traverser les lignes sur la présentation de saufs-conduits en règle portant mon *vrai* nom et ma qualité officielle *réelle*. J'ai été arrêté ensuite sous prétexte de publication d'articles hostiles à la Prusse. On m'a pris tous mes papiers et on m'a fouillé; on n'a rien trouvé de suspect sur moi, puisqu'on m'a rendu tous ces papiers, *excepté* les saufs-conduits. Après de graves sévices, on m'a conduit à Mayence, *et on a exigé ma parole de ne pas m'évader. Je l'ai donnée et je me suis échappé quand même*, parce que je me suis considéré comme séquestré et non comme prisonnier. Voilà les faits, l'opinion publique les jugera.

» Agréez, monsieur le directeur, mes remerciements et l'assurance de ma considération très-distinguée. A. DE VALLEJO-MIRANDA. »

Nous empruntons à la *Gazette du Mein* un épisode émouvant qu'on lui a communiqué de Haguenau (Alsace). Un soir, peu de temps après la bataille de Wœrth, M. Rich, inspecteur des forêts près de Haguenau, était assis dans sa chambre, quand on frappa soudainement à sa fenêtre. Il ouvre et voit un soldat de la landwehr badoise de Pforzheim, portant dans ses bras un zouave blessé; il l'avait sauvé dans un fossé où le malheureux troupier français avait passé deux jours sans être secouru. L'inspecteur des forêts s'empresse de recueillir le zouave et de le soigner en commun avec le soldat badois.

Cela fait, ce dernier part en donnant un thaler — moitié de l'argent qu'il a sur lui — pour qu'on soigne bien le « b uvre gamarade vrançais. » L'inspecteur refuse d'accepter, mais l'entêté Badois insiste avec une telle véhémence, que l'autre ne peut que céder aux instances du soldat, et celui-ci part enfin, tout joyeux d'avoir pu faire accepter ses 3 francs 75 centimes. C'est M. Rich lui-même qui raconte avec attendrissement ce petit épisode, qui fait le revers brillant de la sanglante médaille de la guerre.

Dans un petit engagement près de Bondy, un lieutenant français fut fait prisonnier et bien interrogé. Le lieutenant, autrefois paisible chef de cuisine, raconta qu'avant de se rendre au combat, le capitaine avait harangué solennellement la compagnie. Vers la fin de son discours, il avait déclaré qu'il tuerait quiconque songerait le premier à la fuite. Mais quel ne fut pas l'étonnement général, quand on vit disparaître le capitaine immédiatement après avoir franchi les portes de la ville! L'aspect d'un gendarme blessé, qu'on ramenait, avait tellement refroidi son enthousiasme héroïque, qu'il s'était sauvé le premier.

## DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

Benno Markwald, 17 Jahre alt, mit blonden, kurzen Haaren, freier Stirn, braunen Augen, gewœhnlicher Nase und Mund, blasser Gesichtsfarbe, ovaler Gesichtsbildung, schlanker Gestalt, mit schwarzem Anzuge, schwarzem Filzhut mit Trauerflor, hat sich in Begleitung zweier andrer Knaben ohne elterliche Genehmigung von hier entfernt, um den Kriegsschauplatz zu besuchen.

Wer den Aufenthalt des Benno Markwald so ermittelt und anzugeben weiss, dass derselbe seinen Eltern in Berlin wieder zugeführt werden kann, erhælt 50 Thaler Belohnung.

TRADUCTION.

Benno Markwald, âgé de 17 ans, cheveux blonds et courts, front dégagé, yeux bruns, nez et bouche ordinaires, teint pâle, visage ovale, taille svelte, vêtement noir, chapeau de feutre noir avec crêpe, s'est échappé avec deux autres garçons de chez ses parents, pour aller voir le théâtre de la guerre.

Quiconque donnera des renseignements sur le séjour dudit Benno Markwald, par suite desquels il pourra être arrêté et ramené chez ses parents à Berlin, touchera une récompense de 50 thalers (environ 187 francs).

*Le préfet de la Meurthe,*
Comte RENARD.

## ETAT CIVIL DE NANCY.

*Publications de promesses de mariage du 13 novembre.* — Entre : Jean-Baptiste-Benoit Louis, charpentier à Val-et-Châtillon, et Marie George, sans profession, demeurant de fait à Nancy et de droit à Petitmont. — André Linse et Catherine Thouvenin, boulangers à Nancy. — Joseph Hub, employé au chemin de fer, et Marie-Elisabeth Maser, sans profession, domiciliés à Nancy.

Naissances : 4 garçons, 1 fille. — Mariage : 1.

*Décès.* — Le 8 novembre : Jean Pahlt, 24 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur). — Le 9 : Hameister, 25 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur); Auguste Marschner, 28 ans, soldat prussien (ambulance du séminaire); Nicalas Dalancourt, 72 ans, ancien tailleur d'habits; Jules Martin, 25 ans, tambour prussien (ambulance du Sacré-Cœur); Henry Webrum, 45 ans, musicien hessois (id.); Auguste Kraft, 21 ans, soldat prussien (id.); Napoléon Félix, 25 ans, soldat français (ambulance des tabacs); Jean Lalaste, 22 ans, soldat français (id.); Joseph Schwitnia, 27 ans, soldat prussien (id.); Auguste Krauser 28 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur). — Le 10 : Charles Drechsler, 24 ans, soldat bavarois (ambulance des aveugles); Catherine-Emélie Mersey, 52 ans, maîtresse de pension, célibataire; François Hazotte, 80 ans, ancien bûcheron; Auton Mirtzal, 29 ans, soldat prussien (ambulance de la caserne Saint Jean); Frédéric Pollac, 35 ans, soldat prussien (id.); Hippolyte Derhassau, 24 ans, soldat français (ambulance des tabacs); Martin Schwitzer, soldat prussien (id.); Jecob Gœbel, 23 ans, soldat prussien (id.); Nicolas Jasper, 22 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur); Ka au, 24 ans, soldat prussien (ambulance de l'école normale); Jean Hœfner, 22 ans, soldat bavarois (ambulance des tabacs). — Le 11 : François Schneider, 62 ans, journalier; Marie-Catherine Pierre, 72 ans, épouse d'Antoine Charrandière, ancien teinturier; un inconnu borgne de l'œil gauche, et âgé d'environ 60 ans (ambulance des tabacs); Claude-Adolphe Ramonot, 59 ans, cuisinier; Auguste Krause, 21 ans, soldat prussien (ambulance de l'école normale). — Le 12 : Charles-Joseph Hauy, 17 ans, maçon; Hagnus Klüver, 21 ans, soldat prussien (ambulance de la caserne Saint-Jean); Maurice Mayer, 32 ans, marchand de confection.

Décès au-dessous de dix ans : 5.

*Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Cie, à Nancy.*

---

(1) L'un des officiers qui vint offrir à l'Empereur de se frayer un passage à travers l'ennemi ne put même pas rejoindre le général de Wimpffen.

FÜR DIE DEUTSCHE ARMEE IN FRANKREICH.

Sæmmtliche norddeutsche Feldpostanstalten nehmen von in Felde stehenden Militærs und Militærbeamten Abonnements an auf

**Ueber Land und Meer**
herausgegeben von
F. W. HACKLAENDER

**Vom Kriegsschauplatz.**
*ILLUSTRIRTE KRIEGS-ZEITUNG*
für Volk und Heer

und versenden solche gegen Erhebung der Abonnements-und einer kleinen Couvertgebühr unter persœnlicher Adresse couvertirt an die verehrlichen Abonnenten.

Lots de 1re classe de la
LOTERIE PRUSSIENNE.

1|4, 4 Thlrs; 1|8, 2 Thlrs; 1|16, 1 Thlr; 1|32, 1|2 Thlr.

Valables pour toutes les classes :

1|4, 18 Thlrs; 1|8, 9 Thlrs; 1|16, 4 1|2 Thlrs; 1|32, 2 1|4 Thlrs.

Ces numéros sont envoyés en certificats de participation imprimés.

S. BASCH, Bureau de Loterie,
Berlin. Molkenmarkt, 14.

On demande à acheter, d'occasion, les sept premières années du **Tour du Monde.**
S'adresser à l'imprimerie du Journal. 1.

**Fabrique et grand dépôt**
De Coffres-Forts incombustibles

D'une construction toute nouvelle, avec serrure (Chubb et Fenby) américaine, brevetés garantie),
De CASPAR STRACK, à Fribourg-en-Brisgau.

159e LOTERIE DE LA VILLE DE FRANCFORT-SUR-MEIN,
*Autorisée par le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.*
**Gains : 200,000, 100,000, 50,000 florins, etc.**

Pour le tirage de la 1re classe, qui aura lieu les 28 et 29 décembre de cette année, le prix d'un billet est de 6 florins ou 13 francs.
» 1|2 » » 3 » » 6 1|2.
» 1|4 » » 1 1|2 » 3 1|4.

La maison soussignée se recommande pour la vente de ces billets, contre remboursement du montant, en promettant l'exécution la plus prompte des ordres qu'on voudra bien lui transmettre.

J. BLUM, *receveur général*,
Hochstrasse, n° 30, à Francfort-sur-Mein.

**Vente au détail**
DE FOIN, PAILLE ET AVOINE.

Dépôt de vin de Champagne.
Service de camionage.
Roulage pour Bar-le Duc et la Champagne, Metz, Strasbourg et route depuis Saverne.
Chez M. CROCTAINE, aux docks Notre-Dame.

**Un jeune négociant,**
MUNI D'EXCELLENTS CERTIFICATS,
Désire représenter de bonnes maisons de commerce.
De plus amples renseignements donnera
OTTO FRIES, à Magdebourg.

**POUR HORLOGERS.**
AUG. VOILLE ET FILS,
FABRICANTS D'HORLOGERIE,
CHAUX-DE-FONDS,
*Dépôt*
**Francfort-sur-Mein,**
Zeil, 68.

**Houille de Charleroi**
ET DE LOUISENTHAL,
PREMIÈRE QUALITÉ,
**Et houilles de forges,**
Chez M. Pierre, sur la gare du canal Saint-Georges.

**20,000 Stück,**
*Schwer, vorzüglich gut genæhte,*
**WOLLENHEMDEN**
In allen Halsweiten, Længen, verschiedenen Stockweiten in weiss, grau, naturell und buntfarbig zu verschiedenen Preisen.
J. ERLENBACH, Hemdenfabrikant.
In NURNBERG an der Museumsbrücke,
In BERLIN, Spandauerstrasse, n° 38.

MEIN SOHN OTTO LUDLOFF.

15 Jahre alt, Schüler der Kreisgewerbschule in Nürnberg, hat von dort am 9. August eine Ferienreise angetreten, von welcher er bis jetzt noch nicht zurück gekehrt ist. Nach Aeusserungen gegen Altersgenossen hat er sich auf den Kriegsschauplatz begeben, in der Absicht, als Freiwilliger im Kriegsdienst oder mindestens im Sanitætsdienst thætig zu werden. Bis jetzt ohne alle Nachricht über Aufenthalt und Befinden meines Sohnes ersuche ich in meiner Besorgniss um das Geschick desselben alle diejenigen, welche über eine Begegnung mit ihm seit den letzten 12 Wochen oder über seinen gegenwærtigen Aufenthalt und Befinden Auskunft geben kœnnen, desfallsige Mittheilungen freundlichst hierher an mich zu machen.

COBURG. FRIEDERIKE LUDLOFF, geb. EICHHORN.

REGELMÆSSIGER DAMPFBOOTSDIENST
DER
Ludwigshafner Local-Dampfschifffahrt
ZWISCHEN
Ludwigshafen-Mannheim, Worms, Mainz und Frankfurt-a-M.

Des grossen Güter-Andrangs wegen lassen wir von jetzt ab ZWEI Dampfboote zwischen hier Mannheim, Mainz und Frankfurt etc gehn, so dass Güter nach dieser Richtung und von Frankfurt aus nach Norddeutschland, Bayern etc. die rascheste und billigste Beförderung finden. Die von Frankfurt, Mainz etc. aus hier und in Mannheim eintreffenden Güter nach der Pfalz, Elsass, Lothringen und nach Baden etc. werden so rasch als mœglich weiter befœrdert.

Zur Ertheilung jeder næheren Auskunft wird man das unterfertigte Handels-und Speditionshaus stets bereit finden.

Ludwigshafen, den 29 October 1870.

G. LEDERLE.
In Ludwigshafen a Rh. und Mannheim.

„General-Dépôt von Koch-Vieh-und Gewerbe-Salz von den Salinen in Lothringen und vom Neckar. Lager von Bonner Portland-Cement etc."
Lager von franzœsischen und spanischen Weinen.

---

Première année. — N° 18. Vendredi 18 Novembre 1870.

# MONITEUR OFFICIEL
# DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE

Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

## Partie officielle.

*(Voir le Post-Scriptum à la fin du journal.)*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Versailles, 13 novembre.

Le général von der Tann annonce que ses pertes du 12 novembre se montent à 12 officiers et 667 soldats, tant tués que blessés.

De son côté, l'ennemi accuse, dans ses nouvelles officielles, une perte de 2,000 hommes.

PODBIELSKI.

Les Errues, devant Belfort, 13 novembre.

Lille-sur-le-Doubs et Cherval ont été occupés le 12 novembre, après deux engagements peu importants. Les gardes mobiles se sont retirés vers le sud.

Les mines pratiquées sous plusieurs ponts ont été déchargées. Pas de francs-tireurs en vue. Depuis deux jours, la neige tombe. VON TRESKOW.

Versailles, 13 novembre.

Aucun mouvement de l'ennemi n'a été observé devant Paris, non plus que du côté de la Loire.

DE PODBIELSKI.

Nancy, le 14 novembre 1870.

*A MM. les Maires des communes où a régné le typhus contagieux.*

Le typhus contagieux des bêtes à cornes, qui s'était déclaré dans la plupart des communes du Gouvernement, ayant à peu près disparu ou étant en voie de décroissance, il y a lieu de régler les indemnités dues depuis l'invasion du fléau jusqu'au 15 de ce mois, aux propriétaires d'animaux morts ou abattus, ou d'objets détruits. En vertu de l'article 11 de l'arrêté du 20 septembre, les pertes ultérieures seront réglées plus tard, lorsque l'épidémie n'existera plus. Il faut donc, dès maintenant, procéder à l'évaluation des pertes faites jusqu'au 15 du courant, afin que les propriétaires soient dédommagés le plus tôt possible.

Mais pour que je puisse dresser l'état général des indemnités demandées, il convient que MM. les Maires me fassent parvenir toutes les indications qui me sont indispensables, ainsi que la liste des propriétaires dont parle l'article 13 de l'arrêté en question. Je compte à cet égard sur leur parfaite obligeance. D'un autre côté, les déclarations que j'ai reçues jusqu'à présent sont loin d'être complètes; je suis, par conséquent, dans la nécessité de les retourner aux différentes mairies, pour qu'elles veuillent bien les rétablir suivant le modèle ci-dessous. Chaque liste sera certifiée par le Maire et les membres des commissions sanitaires, qui attesteront, en outre, que l'évaluation des pertes n'a été faite que par les experts assermentés; ces derniers signeront les procès-verbaux d'expertise.

MM. les Maires des communes où régnait la peste bovine devront m'envoyer, pour le 30 du courant, toutes les listes dont il s'agit, ainsi que les procès-verbaux. Passé ce terme, les listes qui ne me seront pas parvenues ne pourront être comprises dans mon travail général.

MM. les Maires ne pourraient donc qu'accuser leur propre négligence, si leurs administrés n'étaient pas prochainement désintéressés.

*Le commissaire fédéral*,
SOLGER.

TABLEAU des indemnités à réclamer par la commune d

| Nos d'ordre. | NOMS DES PROPRIÉTAIRES. | Jour de la déclaration prescrite. | Nombre des bestiaux abattus ou morts. | Qualité des animaux. | Objets détruits, etc. | ÉVALUATION. | | Date du procès-verbal. | Le temps utile est-il observé? — Oui ou non. | La date du dernier cas de la maladie. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Fr. | C. | | | | |

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE. INSPECTIONS DE NANCY, LUNÉVILLE ET TOUL.

## DIRECTION DES FORÊTS DE LA LORRAINE.
## VENTE DES COUPES DE BOIS
### DE L'EXERCICE 1870.

A la diligence de M. le Commissaire civil en Lorraine, il sera procédé à Nancy, le lundi 28 novembre 1870, à onze heures du matin, en la salle de la préfecture, par son soussigné délégué, à la vente des coupes de bois ci-après désignées, aux clauses et conditions suivantes :

ART. Ier. — Toutes les personnes, pour être admises à la vente, doivent être munies d'un certificat de la mairie de leur domicile prouvant leur solvabilité.

ART. II. — Les adjudicataires sont obligés de respecter le martelage et le balivage, indiqués par des marques usuelles et connues.

ART. III. — La vente sera faite par adjudication au rabais, et elle aura lieu de la manière suivante :

La mise à prix et le taux auxquels les rabais devront être arrêtés seront déterminés par le commissaire civil ou l'agent forestier qui le remplacera.

La mise à prix annoncée par le crieur sera diminuée successivement, d'après un tarif réglé à l'avance et affiché dans la salle d'adjudication, jusqu'à ce qu'une personne prononce les mots : « Je prends. »

Dans le cas où plusieurs personnes se porteraient simultanément adjudicataires de la même coupe, elle sera tirée au sort entre elles.

ART. IV. — Chaque adjudicataire sera tenu de verser immédiatement après l'adjudication le quart de la somme offerte dans la caisse du receveur, dont le nom lui sera communiqué. Pour le reste, il fournira trois traites aux échéances suivantes :

La première au 31 janvier 1871; la deuxième au 30 avril 1871; la troisième au 30 juin 1871.

**Vente des coupes de bois de l'exercice 1870.**

| NOMS | | NUMÉROS | | CONTENANCE. | ESSENCES. | NATURE DES COUPES. | AGE DES BOIS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DES FORÊTS. | DES CANTONNEMENTS OU LES COUPES SONT ASSISES. | De l'état d'assiett. | De l'affiche. | h. c. | | | |
| **I. — Inspection de Nancy.** | | | | | | | |
| Facq et Juré. | Garenne. 3e aff. A3 subd. 3. aff. | 20 | 1 | 3 74 | Chêne, charme et bois blanc. | Taillis sous futaie. | 29-32 |
| Flavigny. | Point du Jour. 5e O5 (1\|2). | 22 | 2 | 4 20 | id. | id. | 28 |
| | 5e aff. E5 (1\|2). | 28 | 3 | 3 77 | Chêne, charme, hêtre, blanc. | id. | 30 |
| Le Prêtre. | 4e aff. K4 subd. 7. | 43 | 4 | 2 97 | id. | id. | 30 |
| **II. — Inspection de Lunéville.** | | | | | | | |
| Mondon. | 1re série dite l'Ouest. 2e aff. 12 subd, 2. | 23 | 5 | 4 70 | Chêne, hêtre, bouleau, charme. | Taillis sous futaie. | 30 |
| Paroy. | 3e aff. 19. | 24 | 6 | 2 53 | id. | id. | 30 |
| | 1re série dite l'Ouest. 3e aff. 97. | 33 | 7 | 5 50 | Chêne, hêtre, Charme, blanc, frêne. | id. | 30 |
| | 2e série dite du Nord. | 39 | 8 | 8 | Chêne, hêtre, charme, blanc. | id. | 30 |
| **III. — Inspection de Toul.** | | | | | | | |
| L'Abbé. | 1re série. 29. | 1 | 9 | 4 09 | Chêne, hêtre, charme. | Taillis sous futaie. | 30 |
| Lembanie. | 2e série. 1. | 2 | 10 | 3 35 | id. | id. | 30 |
| | 28 | 3 | 11 | 6 41 | Chêne, hêtre, charme, blanc. | id. | 30 |
| La Reine. | 1re série du Nord Burlg. 2e aff. 15 | 8 | 12 | 6 77 | Charme, blanc, érable champêtre. | id. | 32-35 |
| | Neuhalmène. 3e aff. 27. | 10 | 13 | 4 24 | Charme, tremble. | id. | 46-47 |
| Le Duc. | Neufprès. 2e série. 3e aff. 2. | 16 | 14 | 2 68 | Charme, tremble, frêne, orme. | id. | 30 |
| | Sexey-aux-Forges. 23. | 18-19 | 15 | 7 65 | Chêne, hêtre, charme, blanc. | id. | 30 |
| L'Évêque. | 1re série. 18. | 21 | 16 | 8 | id. | id. | 30 |
| Saint-Amond. | 1re série. 19. | 22 | 17 | 7 80 | id. | id. | 30 |
| | 1re série. Croix Guillonée. 21. | 31 | 18 | 9 86 | Chêne, hêtre, charme, blanc. | id. | 30 |
| Venchères. | 2e série. Loriquette 21. | 32 | 19 | 8 30 | id. | id. | 30 |
| | 1re série. Grandes-Venchères. 29. | 30-40 | 20 | 8 27 | Chêne, hêtre, Charme. | id. | 30 |
| | 2e série. Fontaine. 7. | 41 | 21 | 6 02 | id. | id. | 30 |

*Le délégué du Commissaire civil*, Von ETZEL.

## Partie non officielle.

Nancy, le 18 novembre 1870.

La circulaire de M. Jules Favre du 7 novembre et celle de M. le comte de Bismarck du 8 novembre sont, à l'heure qu'il est, le sujet traité le plus *in extenso* par la presse européenne.

Tout le monde s'accorde à reconnaître et à admirer la facilité de plume et l'élégance de style de M. le ministre des affaires étrangères du gouvernement de la défense nationale; mais il est permis de se demander si sa circulaire renferme d'autres qualités?

S'il était possible qu'un homme intelligent et instruit arrivât d'un pays assez éloigné pour ignorer tout ce qui s'est passé depuis le commencement de la guerre actuelle, ou bien si, par suite de circonstances exceptionnelles, quelqu'un se trouvait lisant la circulaire du grand avocat, sans avoir pu prendre connaissance de tous les documents et écrits qui ont été publiés jusqu'à ce jour par les milliers de bouches du journalisme moderne, les idées, les faits et les opinions émis par M. Favre ne manqueraient pas de causer à un honnête homme un vif sentiment de répulsion contre cette nation allemande, contre ce gouvernement prussien qui veut annihiler la France, en tant que nation, pour la plus grande gloire et la réalisation des rêves ambitieux de S. M. le roi Guillaume et du comte de Bismarck.

Mais lorsque l'on s'adresse à un peuple et à des citoyens qui ont vu, qui ont reçu, qui ont connu, et qui savent ce qui s'est passé depuis le commencement des hostilités; qui n'ignorent point que la Prusse et toute l'Allemagne ne demandaient que la paix, alors que la France leur déclarait la guerre; qu'après la chute de Sedan, c'était encore la paix que l'on offrait à la nation française, et qu'enfin, — la circulaire de M. de Bismarck est là pour le prouver — dans l'entrevue de l'honorable M. Thiers avec le chancelier de l'Allemagne du Nord, ce dernier insistait sur la liberté pleine et entière qui serait accordée aux Français pour procéder à l'élection d'un gouvernement régulièrement institué, on se demande comment il est possible à un homme d'une valeur aussi réelle que M. Jules Favre de lancer une circulaire dont l'esprit et la lettre sont en complète contradiction avec les faits tels qu'ils se sont passés et sont connus de chacun, et avec la vérité et la bonne foi, du moins dans le sens que l'on donne généralement à ces deux expressions?

Serait-ce pour jeter de la poudre aux yeux de ceux auxquels ils s'adresse sur la véritable conduite du gouvernement de la défense nationale? ou bien M. Favre en serait-il déjà à ne plus compter que sur un miracle pour empêcher la chute de Paris, qui doit s'effectuer à bien courte échéance, puisque M. le ministre des affaires étrangères du gouvernement de la défense nationale qualifie un armistice de vingt-cinq jours sans ravitaillement « une capitulation à terme » fixe, sans honneur et sans espoir »?

Voici le texte de la circulaire de M. de Bismarck, en date du 8 novembre, adressée aux représentants de la Confédération du Nord et rendant compte des négociations poursuivies à Versailles avec M. Thiers :

« Versailles, 8 novembre 1870.

» Votre Excellence n'ignore pas que M. Thiers avait exprimé le désir de se rendre au quartier général pour entamer des négociations, après s'être mis en rapport avec les différents membres du gouvernement de la défense nationale à Tours et à Paris. Par ordre de Sa Majesté, je me suis déclaré disposé à accepter ces conférences, et M. Thiers a été autorisé à se rendre d'abord le 30 octobre à Paris, d'où il est revenu le 31 au quartier général.

» Le fait qu'un homme d'Etat aussi éminent et aussi expérimenté que M. Thiers ait accepté les pouvoirs du gouvernement de Paris, me donnait lieu d'espérer qu'il nous serait fait des propositions dont l'acceptation fût possible et favorisât le rétablissement de la paix. J'ai reçu M. Thiers avec une prévenance pleine d'estime, à laquelle sa personnalité distinguée, abstraction faite de ses anciennes relations, lui donnait plein droit. M. Thiers déclara que, sur le désir des puissances neutres, la France était prête à conclure un armistice.

» S. M. le roi, en présence de cette déclaration, avait à considérer qu'un armistice par lui-même entraînait pour l'Allemagne tous les désavantages que toute prolongation de la campagne devait apporter à une armée dont l'approvisionnement est rendu plus difficile par l'éloignement d'où elle doit le tirer. En outre, avec l'armistice, nous assumions l'obligation d'arrêter les forces rendues disponibles par la capitulation de Metz, dans les positions qu'elles occupaient le jour de la signature, et de renoncer en conséquence à l'occupation de vastes territoires ennemis dont nous pourrions nous emparer aujourd'hui sans coup férir ou malgré une résistance peu importante. Dans l'espace de quelques semaines, les armées allemandes ne pourront pas attendre des renforts importants. Par contre, l'armistice aurait offert à la France la possibilité de déployer ses propres ressources, d'achever l'organisation de ses forces et, dans le cas où les hostilités recommenceraient à l'expiration de l'armistice, de nous opposer des masses militaires respectables qui n'existent pas aujourd'hui.

» Nonobstant ces considérations, Sa Majesté fit prévaloir le désir de faire la première avance en faveur de la paix; et je fus autorisé à aller au-devant des vœux de M. Thiers en accordant un armistice de 25 jours ou même de 28 jours, ainsi qu'il en a exprimé le désir dans la suite, sur la base du simple *statu quo* militaire, à partir du jour de la signature. Je lui proposai de fixer par une ligne de démarcation à convenir la position des troupes respectives, telle qu'elle serait au jour de la signature; de suspendre les hostilités pour quatre semaines et de procéder, dans cet intervalle, à l'élection et à la constitution d'une Assemblée nationale. Pour la France, cette trêve d'armes n'aurait eu d'autre suite militaire que de renoncer à de petites sorties, chaque fois malheureuses, et d'éviter le gaspillage inutile et incompréhensible des munitions réservées pour la défense des fortifications.

» Par rapport aux élections de l'Alsace, j'ai été à même de déclarer que nous n'insisterions sur aucune stipulation qui pourrait mettre en question la dépendance des départements allemands de la France avant la conclusion de la paix, et que nous ne rendrions aucun habitant de ces provinces responsable d'avoir pris sa place dans une assemblée nationale française comme représentant de ses compatriotes.

» Je fus fort étonné en entendant le représentant du gouvernement provisoire décliner ces propositions, dont tout l'avantage était pour les Français, et déclarer ne pouvoir accepter un armistice que s'il stipulait un ravitaillement de Paris proportionné à sa durée.

» Je répondis qu'un article de ce genre s'écartait infiniment du *statu quo* militaire et dépassait de beaucoup toutes les concessions auxquelles on pouvait raisonnablement prétendre; je lui demandai pourtant s'il avait quelque équivalent à nous offrir en échange, et, dans ce cas, quel serait cet équivalent. M. Thiers me déclara qu'il n'était autorisé à nous offrir en échange aucune concession militaire de quelque nature qu'elle soit, mais qu'il était chargé de poser cette condition du ravitaillement en nous affirmant, comme compensation, la bonne volonté dont le gouvernement était disposé à faire preuve dans la réunion d'une assemblée librement élue par la nation française, et avec laquelle il nous serait sans doute possible d'entamer des négociations de paix.

» Etant données ces déclarations, mon devoir était d'en référer au roi et à son conseil de guerre.

» Sa Majesté fut, comme de raison, fort surprise d'exigences s'écartant d'une façon aussi insolite des usages militaires, et déçue dans l'espoir qu'elle avait fondé sur les négociations engagées avec M. Thiers. La prétention à peine croyable de nous faire perdre le fruit de deux mois d'efforts avec les avantages qu'ils nous avaient valus et de nous ramener au point où nous étions au commencement de l'investissement de la capitale, prouvait une fois de plus qu'on ne cherchait à Paris qu'un prétexte pour empêcher les élections et non une occasion de laisser la nation manifester sa volonté sans obstacle.

» Sur le désir exprimé par moi de tenter encore un accommodement sur des bases nouvelles avant de reprendre les hostilités, M. Thiers a eu, le 5 de ce mois, sur la ligne de nos avant-postes, un dernier entretien avec les membres du gouvernement provisoire, dans lequel il leur a proposé, soit un armistcie plus court avec *statu quo* militaire, soit la convocation des électeurs sans stipulations spéciales touchant un armistice, auquel cas j'étais prêt à concéder toutes les mesures compatibles avec notre sécurité militaire.

» M. Thiers ne m'a pas fait part des détails de son entretien avec MM. Trochu et Jules Favre; il ne put que m'en communiquer le résultat, qui était l'injonction reçue par lui de rompre les négociations et de quitter Versailles, puisqu'elles ne pouvaient aboutir à un armistice avec ravitaillement.

» Son départ pour Tours eut lieu le 7 au matin. La marche des négociations m'a donné la conviction que dès le commencement les hommes qui sont actuellement à la tête du gouvernement français n'avaient pas le désir sérieux de laisser la voix de la nation française se faire écouter dans une assemblée représentative, mais qu'ils n'ont posé une condition qu'ils savaient parfaitement inacceptable que pour ne pas donner une réponse négative aux puissances neutres dont ils espèrent l'appui.

» J'invite Votre Excellence à vouloir bien se prononcer conformément à la teneur de la présente dépêche et je vous autorise à en donner lecture.

» DE BISMARCK. »

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, fait les observations qui suivent au sujet de la rupture des négociations pour l'armistice :

« La véritable cause de la non-réussite des négociations, c'est la façon tout opposée dont chacune des parties juge la situation. La Prusse regarde la suspension d'armes comme un moyen d'atteindre le but de la guerre; la convention d'armistice renfermerait implicitement la capitulation de la France, ou du moins la reddition de Paris, et serait un gage de paix, même dans le cas où l'assemblée constituante, réunie durant cet armistice, rejetterait les conditions définitives de l'Allemagne.

» Les Français, au contraire, ne voient dans l'armistice qu'une suspension des hostilités et demandent le ravitaillement de Paris dans l'intervalle. Ni dans la capitale, ni à Tours, on ne regarde l'armistice comme un prélude de la paix, et M. Thiers n'avait aucun pouvoir pour traiter en ce sens. Ce qu'on voulait, avant tout, c'était approvisionner Paris, et le refus a amené la rupture des pourparlers. En effet, la suspension d'armes, acceptée avec cette condition, eût rendu la capitale plus forte pour le cas où la reprise des hostilités aurait lieu à l'expiration de l'armistice. Au point de vue militaire, qui est l'essentiel pour le quartier général, l'armistice était donc une question grave. Aucun général, ayant obtenu des succès pareils à ceux de l'armée allemande, n'aurait pu prendre la responsabilité d'une concession semblable. Les chefs des troupes allemandes peuvent, tout au moins, invoquer la même responsabilité que celle dont argue le gouvernement provisoire, — pour justifier leur résistance à la demande excessive dont M. Thiers était porteur.

» Maintenant, à n'envisager que la question d'humanité, on ne saurait trop déplorer de voir une population de deux millions d'âmes livrée aux horreurs de la famine et du siége. Mais n'oublions pas qu'en Allemagne des milliers de familles sont privées de leurs soutiens et soupirent après la paix. L'humanité qui réclame en faveur de Paris, parle aussi pour les soldats allemands et leurs familles, — et ceux-là seuls sont responsables de tous ces malheurs, qui ont provoqué la guerre. On ne saurait en faire un reproche à l'armée victorieuse : car ce n'est point l'Allemagne qui a commis l'attentat contre la paix. »

Le gouvernement français du 4 septembre, qui proteste en principe contre toute conquête territoriale, avait choisi M. Thiers pour négociateur à Versailles.

Cet illustre homme d'Etat, si l'on en juge par ses propres écrits, est loin de partager sur ce point les opinions absolues de MM. J. Favre, Gambetta et consorts.

Nous lisons dans le tome 4e de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, page 88 :

« La Prusse et l'Autriche avaient entraîné l'Al-
» magne à une guerre injuste contre la Révolution
» française, et elles avaient été vaincues. La
» France, PAR LE DROIT DE LA VICTOIRE, INCONTES-
» TABLE QUAND LA PUISSANCE VICTORIEUSE A ÉTÉ PRO-
» VOQUÉE, avait conquis la rive gauche du Rhin... »

En 1870, la France a *provoqué* l'Allemagne. Celle-ci use du *droit incontestable* de la victoire, — non pas en conquérant des provinces françaises, mais en se remettant en possession de territoires allemands que la France lui avait enlevés.

On ne saurait trop citer M. Thiers. — En 1841, il défendait devant la Chambre des députés le projet de fortifier Paris, et disait (séance du 26 janvier) :

« ... A l'idée que Paris pourrait être bombardé,
» on tremble pour ses monuments, pour ses ri-
» chesses artistiques, scientifiques, pour tout ce
» qu'il renferme de précieux. Mais en 1814 et
» 1815 nous possédions les plus beaux musées du
» monde.... Je ne me plains pas qu'on nous les
» ait enlevés ; le droit de la guerre nous les avait
» donnés, le droit de la guerre nous les a repris.
» Seulement, je demande ce que vous avez gagné
» à ne pas les défendre, et si pour cela ils n'ont
» pas moins quitté la France ?... Oui, au nom de
» l'humanité (Interruptions. — Mouvements en
» sens divers.).... Qu'on ne me fasse pas dire un
» blasphème ! tout le monde comprend ma pensée.
» Je veux dire que c'est un bonheur en somme
» pour toute l'humanité que ces chefs-d'œuvre
» n'aient pas été brûlés. Dieu me préserve d'ex-
» primer un vœu impie !.... »

En 1841, M. Thiers se défendait même de cette pensée *impie* ; en 1870, ses compatriotes bombardent Saint-Cloud, Sèvres, la Malmaison, etc., — et ce sont les troupes allemandes qui sauvent les chefs d'œuvre de l'incendie allumé par les bombes parisiennes.

La nouvelle circulaire de M. Jules Favre n'est pas considérée par la presse allemande comme une pièce sérieuse. Voici dans quels termes en parle la *Gazette de Spener* (Berlin) :

« Jules Favre régale les lecteurs à nouveau d'une circulaire larmoyante, où il déploie bravement toute sa faconde menteuse. Le monde sait déjà que le premier ministre de Prusse s'est donné une peine vraiment extrême avec M. Thiers et le gouvernement parisien, mais sans aucun résultat, qu'il a même offert à ces messieurs, au cas où la proposition d'armistice échouerait, de laisser les opérations électorales avoir lieu librement par toute la France, — et maintenant le sentimental avocat républicain s'en vient dire : « Les Prus-
» siens veulent anéantir la France ; ils refusent à
» celle-ci les moyens d'élire et de réunir une re-
» présentation nationale. »

» A de pareils mensonges, nous sommes tellement habitués que nous ne dirons rien de plus sur cette circulaire. Mais, à travers les périphrases du verbeux avocat, perce un aveu qui n'est pas sans importance, à savoir : qu'après les vingt-cinq jours que le gouvernement provisoire désirait si fort employer au ravitaillement de Paris, « la faim viendra à bout de la résistance de cette » ville ; » — ce qui, d'ailleurs, s'accorde exactement avec les calculs officiels français publiés à la veille de l'investissement de Paris (on avait, disait-on alors, deux mois de provisions de bouche pour l'immense population parisienne ; soit du milieu de septembre à la mi-novembre). — L'avocat-ministre accorde aussi dans sa circulaire la possibilité que la France soit vaincue ; et c'est là de sa part un autre aveu assez significatif. »

La *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* ne discute pas plus sérieusement ce morceau oratoire ; elle se borne à en relever quelques « phrases, » comme il suit :

« L'anéantissement de la France, dans la circulaire de M. Favre, n'est pas autre chose que le « climax » (gradation rhétoricienne) de la phrase déjà connue : « Abaissement de la France à l'état » de puissance de second ordre. » — Une autre locution oratoire, peu compréhensible, est employée, cette fois, par M. Favre ; il dit :

« Le sacrifice de la nation de la nation française
» est utile à la conservation de la puissance prus-
» sienne. »

» La « conservation » de la puissance prussienne, c'est-à-dire allemande, est-elle donc aujourd'hui en question ? Singulier argument, en tout cas ! car, l'Allemagne, si sa puissance était réellement menacée, aurait bien le droit sans doute, pour la conserver, d'employer le moyen qui lui paraîtrait le meilleur dans ce but.

» M. Favre termine par cette phrase, assez mal calculée, semble-t-il, pour intéresser à sa cause les gouvernements neutres :

« Nous prenons à témoin contre les chefs prus-
» siens la justice, et nous sommes convaincus que
» si, comme les nôtres, leur nation et leur armée
» pouvaient voter, elles condamneraient cette poli-
» tique inhumaine. »

» Les puissances neutres ne s'y tromperont pas. La France se place ainsi sur un terrain où elle cherche à exciter les peuples contre leurs gouvernements, et ceux-ci, croyons-nous, verront bien où tend cette rhétorique républicaine. »

La *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* publie la note suivante :

« Il se confirme qu'une grande partie des officiers suisses qui servaient dans l'armée pontificale ont passé sous le drapeau français pour combattre les Allemands. Ils sont entrés dans les zouaves commandés par le baron de Charette. Le comte de Chambord, à qui le baron de Charette a préalablement soumis les scrupules de sa conscience royaliste, a daigné autoriser ses partisans à porter les armes pour la défense de la République.

» En voyant ainsi les soldats du pape faire la guerre à l'Allemagne, nous savons où trouver nos principaux ennemis. C'est une preuve nouvelle que les ultramontains — ne pas les confondre avec les catholiques — ignorent tout ménagement, lorsqu'il s'agit d'assouvir leur haine contre la Prusse et l'Allemagne régénérée. »

### THÉATRE DE LA GUERRE.

Arlon, 9 novembre.

On prétend qu'un engagement sérieux a eu lieu sous les murs de Thionville. Une forte canonnade s'est fait entendre dans cette direction pendant toute la journée.

Bruxelles, 9 novembre.

On dit ici que Lille ne pourra résister sérieusement aux forces allemandes, sous les ordres du général Manteuffel, cette ville n'étant pas suffisamment approvisionnée.

### Allemagne.

On écrit de Berlin, 7 novembre, au journal *le Nord* :

« On peut constater maintenant comme un fait positif que la nouvelle de l'ouverture des pourparlers et des conditions posées pour un armistice avait éveillé un sentiment d'inquiétude. On exprimait partout la crainte que les égards complaisants des commandants de l'armée allemande, soit pour le triste état de la France, soit pour les vœux des puissances neutres, n'amenassent des conditions qui ne seraient nullement en rapport avec la situation militaire. Maintenant que les négociations, qui ont été conduites avec la plus grande modération par les Allemands, ont échoué devant les exigences inadmissibles des gouvernants français, on peut reconnaître hautement que notre situation militaire n'a pas été altérée par la perte de ces quelques jours, mais que notre situation politique s'est essentiellement améliorée. Par égard pour les vœux des puissances neutres, nous avons négocié de nouveau et posé des conditions aussi modérées que possible ; maintenant qu'on a repoussé de ce chef nos avances, nous pouvons espérer que les tentatives de médiation des neutres ne se renouvelleront pas. Ce sont les armes qui prononceront désormais la décision suprême, ce qui, au point de vue des intérêts allemands, n'est pas à regretter. »

### France.

Nous lisons dans *l'Indépendance belge* :

« Toujours même obstination du *Journal officiel* à ne pas annoncer que M. Rochefort a cessé depuis le 1er novembre de faire partie du gouvernement de la défense nationale. Le fait est pourtant tel ; l'ancien rédacteur de *la Lanterne* a dit adieu à ses collègues ; mais ceux-ci ne peuvent se décider à cette séparation et hier encore des tentatives de rapprochement ont eu lieu. C'est sans doute ce qui explique le silence du *Journal officiel*. Sous peu, nous verrons reparaître une seconde manière de *la Lanterne* et de *la Marseillaise*. M. Rochefort prépare une lettre à ses électeurs et un volume destiné à paraître seulement après le siége, intitulé : *Le gouvernement de la défense nationale*. »

On écrit de Tours, le 9 novembre, à *la Situation* :

« Monsieur le directeur,

» Nous savons aujourd'hui officiellement que les négociations pour l'armistice sont rompues. La Prusse n'a pas voulu consentir au ravitaillement de Paris, et, sans ravitaillement, l'armistice n'était qu'une duperie. Le sort en est donc jeté : c'est, dès à présent, une guerre à mort entre la France et ses envahisseurs. Il n'y a plus qu'une chose à faire pour tout Français valide : tuer, tuer toujours et quand même.

» Vous dire que cette rupture des négociations n'a pas causé ici la plus profonde déception, serait mentir. Il y a eu un véritable moment de stupéfaction, mais le sentiment de l'honneur national a pris le dessus, et si, partout, on est décidé maintenant comme nous le sommes, les Prussiens ne seront jamais les maîtres de la France.

» On est très-décidé à agir et vigoureusement ; mais, malheureusement, on doute ; de qui ? du gouvernement de la défense et des hommes qu'il emploie. Le gouvernement parle, au lieu d'agir, et ses agents font de même. Beaucoup de paroles partout, mais des actes nulle part.

» Aussi, si la déception a été si grande, c'est que l'armistice avait, pour tous les gens, une conséquence suprême : celle de permettre des élections, et, par suite, la réunion d'une assemblée constituante, qui aurait pris en main les intérêts du pays, et aurait renvoyé à leurs affaires personnelles ces avocats sans cause qui prétendent gouverner la France, alors qu'ils ne savent même pas se gouverner eux-mêmes.

» Avec l'armistice, cette espérance d'élections disparaît, et nous voilà livrés de nouveau aux orateurs de brasseries.

» Toute la presse de Tours continue néanmoins à demander, à cor et à cris, des élections. Mais elle émet ce vœu sans espérer le voir réaliser, car elle sait combien il serait difficile de réunir les électeurs et de faire que le suffrage ait sa véritable signification.

» Quant au gouvernement de la défense et à ses délégués, ils paraissent enchantés du résultat des négociations. Cela se comprend : ils ne s'occupent que de leur intérêt personnel et trouvent charmant de continuer une guerre où ils ne courent aucuns risques ; car, si ces gens exposent si vaillamment la fortune et la vie de leurs concitoyens, c'est que, d'une part, ils ne possèdent rien, et que, d'autre part, ils sont fort protégés. Quand ils ont fait un ou deux décrets dans la journée et bu une douzaine de chopes le soir, ils vont tranquillement se coucher avec la conviction intime qu'ils ont sauvé le pays.

» Mais la population qui souffre et qui lutte, qu'on tue et qu'on ruine, voit les choses d'un autre œil et voudrait bien être débarrassée de ces prétendus sauveurs.

» Seulement, c'est peu probable maintenant. Le vote de Paris, qui est un véritable escamotage, en ce sens qu'il n'a été si unanime que parce que les Parisiens croyaient voter pour un armistice, leur a donné ici un redoublement d'arrogance.

» Ils songent déjà à exploiter ce vote, qui leur donne une sanction à Paris, pour chercher à obtenir cette même sanction en province. Voici, à ce sujet, le projet qu'on leur prête :

» Ils rédigeraient une proclamation, racontant, au point de vue le plus favorable pour eux, les négociations entre M. Thiers et M. de Bismarck, et ils concluraient qu'il n'y a plus, pour la France, d'autre alternative qu'une lutte à outrance.

» Cette lutte, diraient-ils, pour être efficace,
» doit être menée par un gouvernement incontesté,
» pouvant se faire obéir sans discussion, sur toute
» l'étendue du territoire. Pour cela, il faut que ce
» gouvernement soit sanctionné et reconnu par
» tous. Cette sanction, le peuple de Paris l'a
» donnée avec une majorité imposante. Pour
» qu'elle soit complète, nous la demandons à
» notre tour au peuple de la province. »

» Ils provoqueraient alors un plébiscite, posant la même question que celle qui a été posée à Paris, c'est-à-dire si, *oui* ou *non*, la province veut conserver ses pouvoirs au gouvernement de la défense.

» Il est évident que, pour éviter une guerre civile, la majorité votera *oui*.

» C'est fort habile, en vérité ; mais que pensez-vous de cette manière d'escamoter la sanction d'un pouvoir déjà escamoté lui-même ?

» On en parle ici très-ouvertement, et les délégués de la défense ne dissimulent pas leur joie d'avoir trouvé une combinaison aussi machiavélique. Ils espèrent, de cette façon, se débarrasser de tous ces fâcheux qui réclament une représentation nationale, ayant vraiment qualité pour agir et traiter au nom du pays. Ces gens-là sont par trop gênants : il faut à tout prix les faire taire.

» Pour mon compte, je ne dis pas que la tentative n'aura pas lieu ; je ne dis même pas qu'elle n'ait point un succès complet, mais ce serait alors désastreux pour la France, car cet escamotage de sanction ne serait pas plus accepté que l'escamotage du pouvoir, et nous continuerions à être menacés de dissensions et de guerre civile.

» Si encore ces hommes avaient une valeur réelle ! mais ils sont absolument impuissants ; on peut même dire plus : il y en a de complétement nuls, tels que Crémieux et Glais-Bizoin.

» Voulez-vous savoir la vérité ? eh bien ! ces hommes sont la plaie de la France et ce seront eux qui la perdront.

» Nous voyons ici beaucoup de passages de troupes ; on crie et on chante ; mais d'organisation sérieuse, il n'y en a pas l'ombre.

» C'est désespérant, car tous les soldats que je vois sont animés du meilleur esprit et prêts à lutter jusqu'à la mort. Ils sont déterminés et forts, mais ils n'ont ni chefs, ni discipline.

» On considère comme apaisés les troubles du Midi. Est-ce certain ? Je crois plutôt que c'est un feu mal éteint : il couve sous la cendre.

» Enfin, nous espérons encore, quand même, un heureux résultat final ; seulement, il me semble qu'on se préoccupe bien peu de porter secours à Paris. C'est cependant là l'essentiel ; Paris pris, que deviendrait la France ? »

Le même correspondant écrivait le 7 novembre :

« La population de Tours est triste et la ville sombre d'aspect. On s'attend à ce que le gouvernement quitte cette résidence au plus tôt ; tout va dépendre du choc qui doit se produire entre l'armée de la Loire et les Prussiens.

» Ce choc est inévitable ; il n'avait été suspendu qu'en raison des négociations ouvertes pour l'armistice ; maintenant, qu'il n'y a plus rien à espérer de ce côté, il est même à désirer que ce choc ait lieu au plus vite, car l'attente des événements qu'il prépare cause une angoisse indescriptible.

» Si l'on avait foi entière dans le gouvernement, cette angoisse n'existerait pas ; mais, depuis les événements de Paris répercutés à Perpignan, à Marseille, à Lyon, à Toulouse et un peu partout, on se demande avec inquiétude où nous mène ce gouvernement sans sanction, qui ne veut pas d'élections, et qui, n'ayant aucun droit, n'a réellement aucune force.

» Il règne à Tours, mais sa domination ne va pas cinquante lieues plus loin.

» Et sa position est tellement fausse, qu'il n'a pas d'arguments à faire valoir contre les municipalités qui refusent de lui obéir.

» En effet, le gouvernement de la défense a été créé par Paris seul et acclamé là seulement. La province ne l'a jamais reconnu. Conséquemment, lorsque Marseille à son tour, ou Lyon, ou toute autre ville acclame un autre gouvernement, ce gouvernement est pour cette ville beaucoup plus légitime que ne l'est, pour Tours, la délégation du gouvernement de Paris.

» Ceci est simplement de la logique, mais de la logique tellement serrée qu'il n'y a rien à dire contre. Aussi le gâchis gouvernemental est-il des plus complets.

» La proclamation de Gambetta, à la suite de la reddition de Metz, est toujours l'objet de la polémique des journaux.

» On n'était qu'ému le premier jour de l'accusation lancée contre Bazaine ; aujourd'hui, à la suite de la publication de M. de Valcour, on se montre indigné. »

*La France* dit à cet égard des choses fort sensées qui traduisent exactement l'opinion publique :

« Les vingt-quatre heures qui viennent de s'écouler, dit ce journal, ont été tellement remplies, que le rapport publié par *le Moniteur* sur la défense de Metz a passé relativement inaperçu. Il est vrai de dire aussi que l'intérêt et la portée en avaient été grandement surfaits.

» Au lieu des éléments que l'on devait s'attendre à y trouver pour l'enquête que réclame l'opinion publique, et à laquelle elle procède pour ainsi dire elle-même à titre préalable, l'exposé de M. de Valcour n'offre qu'un récit purement personnel, influencé par des préventions trop évidentes pour ne pas enlever à ses allégations la plus grande partie de leur autorité.

» Des assertions aussi graves, aussi multiples, formant un ensemble de charges aussi continues, non pas seulement contre le maréchal Bazaine, mais contre plusieurs des chefs qui commandaient sous ses ordres, demandent, pour être acceptées, autre chose que le dire d'un jeune officier, n'appartenant même pas à l'armée régulière. Attaché à simple titre auxiliaire à l'état-major de Metz, M. de Valcour apporte au procès des impressions plutôt qu'un témoignage.

» Le côté de ce mémoire qui offre l'importance la plus réelle est celui qui corrobore les indices déjà recueillis d'un mécontentement de l'armée, antérieur de beaucoup à l'époque de la capitulation. Même sur ce point, toutefois, il ne fait que démontrer de plus en plus la nécessité de l'instruction sérieuse et approfondie que nous avons déjà demandée. »

» Ce M. de Valcour, qui se fait, après Gambetta, l'accusateur de Bazaine, est un petit officier sans consistance, qui a dû accepter de jouer ce triste rôle pour obtenir de l'avancement.

» Comme, au fond, ce à quoi tient Gambetta, c'est à tuer les hommes de l'Empire, pour frayer le chemin aux orléanistes, il s'est servi de l'attaché à l'état-major de Bazaine comme agent provocateur.

» Seulement, Gambetta est puni par où il a péché, car l'observation que je vous ai faite au sujet du général Changarnier est répétée maintenant par tout le monde :

« M. Gambetta ignore-t-il donc, dit-on, qu'il a
» englobé dans l'ignominie de son accusation une
» des plus grandes gloires de l'armée française,
» l'illustre Changarnier, qui a conduit les négocia-
» tions de la capitulation en versant des larmes
» amères sur les épouvantables malheurs qui ac-
» cablent sa patrie ? Ce vieillard, que le monde
» honore avec raison, léguerait-il donc son nom
» à la postérité avec l'épithète infamante de traître,
» parce qu'un jeune avocat, passé ministre, n'a pas
» su retenir sa faconde méridionale ?

» Il faut espérer que non. Car l'opinion publique n'acceptera pas l'accusation, sans preuves à l'appui, et M. Gambetta s'est fait un tort énorme par ses exagérations sur ce point.

» On s'occupe ici, exclusivement, d'armement, mais les résultats ne sont pas tels qu'on les désire.

» Les nouvelles levées pèchent sous bien des rapports, et surtout sous celui de la discipline ; aussi le gouvernement est-il obligé de recourir à des lois draconniennes pour essayer de la rétablir. La peine de mort a remplacé la salle de police. »

On écrit de Jersey, le 5 novembre, au même journal :

« Monsieur le directeur,

» S'il est vrai que les élections pour la composition d'une assemblée constituante vont décidément avoir lieu, l'Empereur doit sortir du silence qu'il a gardé jusqu'ici. Depuis deux mois, ses serviteurs laissés sans ordres, abandonnés à eux-mêmes, sans mot de ralliement, attendent vainement une parole, un geste qui leur indique la conduite à tenir.

» Que doivent-ils croire ? L'Empereur a-t-il abdiqué ? Se soumet-il à l'arrêt de déchéance impudemment prononcé contre lui, par une poignée de députés rebelles et traîtres à leur serment ? L'Impératrice régente a-t-elle renoncé à défendre les droits de son fils ?

» Voilà ce que veulent savoir les 7,500,000 Français qui ont voté en faveur du plébiscite, c'est-à-dire pour le maintien quand même de la dynastie impériale, en dépit des imprudentes concessions faites aux parlementaires, sous l'inspiration du ministère Ollivier.

» Une réponse prompte est nécessaire depuis que l'on se recueille à Wilhelmshœhe et à Chilsehurst.

» M. Gambetta traite la France comme si elle était à lui, et cette nation, dépeinte, il y a six mois à peine, comme si jalouse de ses libertés, si avide de se gouverner elle-même, se laisse opprimer par la plus insolente des tyrannies : la tyrannie des aventuriers, sans autre mandat que celui qu'ils tiennent de leur propre audace. — Il est temps qu'on en finisse.

» Que l'Empereur parle donc, — ou bien, s'il se tait, s'il laisse accréditer ainsi tous les bruits à dessein répandus sur son indifférence et sa faiblesse, qu'il ne s'étonne point si l'isolement était un jour la conséquence de son tardif réveil. — Résumons-nous : — l'Impératrice n'aurait pas dû quitter la France. Bien conseillée, elle eût choisi pour résidence une ville autre que Paris, d'où, entourée de ses ministres, du Sénat, du Corps législatif, elle eût transmis ses ordres, et appelé les cœurs fidèles à la défense du sol et de la couronne de son fils. Il est temps encore de réparer la faute commise. — Que l'Impératrice régente, agissant en vertu des pouvoirs que lui a constitutionnellement donnés l'Empereur, proclame le rétablissement de la Constitution de 1852 ; qu'elle assemble les Chambres ; et, au besoin, traite seule avec la Prusse ; que nos armées prisonnières, rendues à la liberté ; que les serviteurs de l'Empire, réintégrés à leurs postes, appuient ses actes de vigueur ; et, de ce concours de dévouements, de cette réalisation des véritables vœux du pays, naîtra le salut.

» Mais qu'on se hâte, l'heure marche. Si l'initiative, si l'énergie ne remplacent pas, sans retard, l'irrésolution et l'immobilité, le nom de Napoléon III ne sera plus qu'un souvenir, celui de Napoléon IV cessera d'être une espérance. »

La feuille précitée publie encore l'article suivant :

« Tandis que les incidents de la guerre entre la France et l'Allemagne se produisent plus surprenants et plus inattendus les uns que les autres, il est un fait qui semble échapper à l'attention universelle.

» De temps à autre, un journal glisse dans ses articles un mot, quelquefois une phrase, qui rappelle au monde que la France n'a pas de gouvernement *régulier* ; que les douze hommes qui, le *4 septembre*, se sont déclarés gouverneurs de la France, sous la présidence du gouverneur de Paris, n'ont aucun mandat légal pour parler et pour agir au nom de la France.

» Mais ces réflexions, toujours bien timides quand on les exprime, s'effacent bientôt devant les événements de la guerre ; et, grâce à l'attention que chacun porte à ces événements, grâce surtout à la préoccupation unique qui absorbe l'attention de tous, le point le plus important demeure négligé, oublié.

» A trois reprises différentes, depuis dix-huit ans, la nation française a, par sept millions cinq cent mille suffrages, confié le soin de la gouverner à l'Empereur Napoléon III.

» Le 4 septembre, l'Empereur étant prisonnier de l'Allemagne, l'Impératrice régente, gouvernant à Paris, au nom de l'Empereur, en vertu de la Constitution solennellement adoptée par les sept huitièmes des Français capables de voter, douze ou quinze individus, profitant de l'agitation causée par la nouvelle du désastre le plus inattendu, se sont emparés du pouvoir, avant même de savoir s'il était disponible, pareils à ces malfaiteurs qui, lorsqu'on crie au feu et que les habitants de la maison incendiée sortent dans la rue, y pénètrent et s'y installent en maîtres, jusqu'à ce qu'on y découvre leur présence illégitime.

» Depuis le 4 septembre, les hommes qui ont prétendu se charger, de par eux-mêmes, de diriger la défense de la France contre l'invasion, n'ont pas consulté le peuple français ; celui-ci n'a pas plus dit « oui » que « non » au changement ainsi momentanément apporté à l'état de choses qu'il avait établi lui-même, par son vote, trois fois répété. Surprise, anéantie, la nation française a laissé faire.

» Or, qu'ont fait les hommes du Quatre Septembre jusqu'ici ?

» Lorsque les armées allemandes ont paru devant Paris, M. Favre, agissant en son nom et au nom de ses collègues, s'est rendu au camp ennemi pour traiter. Le comte de Bismarck n'a pas caché que l'Allemagne ne pouvait entrer en négociations sérieuses avec la France, tant que celle-ci n'aurait pour organes que les membres d'un gouvernement auquel manquaient les conditions les plus élémentaires de l'existence légale.

» Pendant un mois et demi, après les entrevues de Ferrières, les membres du prétendu gouvernement de la défense nationale continuent à régenter les Français sans les avoir consultés. Si quelques-uns, manifestant quelque répugnance à être ainsi gouvernés, prétendent vouloir faire leurs propres affaires chez eux, tandis que la bande Jules Favre veut faire celles de tout le monde, ceux-là sont déclarés rebelles ; et on emploie contre eux des rigueurs que, seul, un gouvernement légalement autorisé à administrer le pays pourrait se croire en droit d'exercer, pour se faire obéir. On se croit fort de l'inerte stupeur dans laquelle la France a été plongée par un grand désastre, suivi de jour en jour d'insuccès ou de revers continuels. A quoi bon consulter la France ? Ne sait-on pas qu'elle a bien autre chose à faire que de penser à regarder qui la gouverne, et comment on l'administre ? On a profité d'un immense désarroi pour se mettre au pouvoir ; le désarroi continue, on y reste comme on s'y est mis.

» Après que cet état de choses a duré près de deux mois, le gouvernement anglais, ému, non pas des misères produites par la guerre aux deux nations belligérantes, mais bien uniquement par le préjudice énorme que la prolongation des hostilités a déjà fait, et va faire, de plus en plus, subir au commerce et aux industries de la Grande-Bretagne, se préoccupe des moyens de faire faire la paix. Avant tout, il faut que la France soit mise à même de constituer un pouvoir régulièrement autorisé à la représenter ; il faut qu'elle puisse procéder à cette opération importante, à la faveur d'une trêve qui, permettant aux Français, armés pour se défendre, de mettre le fusil au râtelier, lui laisse la faculté de réfléchir à ses intérêts présents et futurs, avec toute liberté et tout repos d'esprit.

» Si irrégulier, si peu légitime qu'elles considèrent le prétendu gouvernement provisoire, les puissances neutres en viennent à parlementer avec les hommes qui se sont créés membres de ce soi-disant gouvernement. N'a-t-on pas vu l'Angleterre entamer des négociations avec les brigands qui, à Marathon, avaient enlevé des touristes anglais ? Le même principe a fait entamer des pourparlers avec les hommes qui, le 4 septembre, se sont emparés de Paris et d'une partie de la France. De même qu'on cherchait, en Grèce, à sauver la vie des personnes enlevées par la bande d'Arvanitaki, de même les puissances neutres ont voulu traiter avec la bande de Jules Favre pour sauver la France.

» L'Angleterre n'a pas été plus heureuse en France qu'elle ne l'a été en Grèce. Les brigands se valent, quoique opérant de façon différente ; et ses victimes auront, en définitive, subi le même sort. Pas plus qu'Arvanitaki, Jules Favre n'a voulu entendre raison et lâcher sa proie.

» Sous prétexte d'exiger que Paris puisse se ravitailler pendant l'armistice, le gouvernement de la défense a mis volontairement obstacle à la trêve proposée.

» Les négociations entamées pour obtenir un armistice ont fourni aux hommes du Quatre Septembre l'occasion d'appeler Paris à consacrer, pour la première fois depuis deux mois, leur prétendue autorité. Confondant habilement la question générale de confiance avec celle particulière d'un armistice, auquel ils savaient la population disposée, malgré ses allures forcément belliqueuses, les membres du gouvernement provisoire ont, des 500,000 voix données à l'armistice, fait 500,000 bulletins légalisant leur illégale autorité ; et, cela fait, ils ont rompu les négociations sur une question de détail, sans permettre qu'on agitât les questions d'importance majeure.

» Loin de nous la pensée que les deux millions d'habitants assiégés dans Paris, c'est-à-dire nos parents et nos amis, dussent mourir de faim, pour permettre au reste de la France de constituer un gouvernement, ou de déférer autrement ses pouvoirs pour mettre un terme à une invasion insupportable. Mais quel homme réfléchi ne comprendra que Paris, s'il renferme assez de vivres pour subir deux mois de siége, pouvait, pendant vingt-cinq jours, subir un armistice, à la suite duquel, si la paix n'était pas conclue d'une façon acceptable pour la France, la reprise des hostilités trouverait les défenseurs de Paris capables, grâce à vingt-cinq jours d'exercice et d'instruction complémentaires, de bien mieux se défendre, sinon de prendre l'offensive et de faire lever le siége ?

» A qui cette vérité pourra-t-elle échapper ?

» A qui fera-t-on croire que le gouvernement n'a pas fait du ravitaillement de Paris un prétexte pour empêcher l'armistice, et pour renvoyer, de nouveau, à plus tard la constitution d'une autorité qui, fatalement, devrait, comme premier acte, renvoyer à leurs dossiers les avocats du Quatre Septembre ?

» L'armistice refusé, c'est l'occasion perdue pour la France de constituer son gouvernement légal, c'est-à-dire de se munir des représentants appelés à traiter pour elle avec ses ennemis ou avec les neutres ; c'est l'occasion perdue pour elle de proclamer son approbation ou sa désapprobation des actes du Quatre Septembre.

» Cette occasion perdue, pour la seconde fois depuis Sedan, la France et l'Europe pourront-elles la retrouver une troisième ?

» Hélas ! probablement non. Nous admettons que le comte de Bismarck veuille bien consentir à entrer de nouveau en pourparlers avec des hommes qui, peu honorables à ses yeux et ne méritant d'autres égards que ceux dont on honore les brigands retranchés dans la maison qu'ils ont prise par escalade, ont, à deux reprises déjà, essayé de gagner du temps en se voulant moquer de lui. Est-il admissible que les puissances neutres veuillent bien encore employer leurs bons offices en faveur de la France, tant qu'elles sauront avoir affaire aux hommes qui, deux fois, ont fait avorter tous leurs efforts pacifiques ?

» Les puissances neutres n'ont jusqu'ici accordé au gouvernement de la défense d'autre reconnaissance de son existence que celle nécessaire pour obtenir d'eux qu'ils consentissent à laisser la France contresigner l'acte par lequel ils se sont faits ses maîtres, ou, les rejetant, mettre à leur place les maîtres qu'elle voudra se donner elle-même. Du moment qu'à deux reprises les membres du gouvernement de la défense ont montré qu'ils ne voulaient pas permettre à la France de les chasser, les puissances neutres tenteront-elles jamais une nouvelle médiation, sachant que le seul but dans lequel elles puissent agir ne pourrait être atteint ? On ne peut raisonnablement le supposer.

» Il faut donc que la France subisse le sort que lui réservent les hommes qui, le 4 septembre, se sont emparés d'elle. Est-ce bien possible ?

» Est-il un moyen de l'empêcher ?

» Ce moyen, quel est-il ?

» Nous n'en savons rien ; mais nous croyons qu'il existe.

» En attendant qu'on le découvre, et cela le plus tôt possible, revenons à notre point de départ : ce point que, nous l'avons dit, on oublie complétement.

» Puisque, de l'aveu unanime, le gouvernement de la France est, depuis le 4 septembre, entre les mains de onze hommes qui s'en sont emparés par un audacieux coup de main ; puisque la France n'a pas été appelée à annuler régulièrement, et dans la même forme, le vote qu'elle a, par trois fois, donné à un gouvernement de son choix ; puisque, à deux reprises, on lui a vu refuser l'occasion de confirmer ou d'annuler ses trois votes antérieurs ; puisque, enfin, les puissances neutres n'ont devant elles en France aucune autorité nouvelle à reconnaître comme légalement substituée à celle reconnue précédemment, pourquoi les puissances neutres ne s'entendraient-elles pas avec M. de Bismarck et avec l'empereur Napoléon III, afin de soumettre au vote des quatre-vingt-huit départements un plébiscite qui confirme ou annule le vote que MM. Favre, Trochu et leurs complices se sont fait octroyer, le 3 novembre, par le département de la Seine ?

» Voilà la question essentielle.

» Voilà, selon nous, le point qu'on ne devrait pas perdre de vue. »

Une personne arrivée de Dijon apporte au *Salut public*, de Lyon, la copie des deux documents suivants :

I. — CONVENTION INTERVENUE ENTRE LE GÉNÉRAL COMMANDANT L'ARMÉE ALLEMANDE ET LA MUNICIPALITÉ DE DIJON.

« S. Exc. le lieutenant général de Boyer est disposé à se départir de toute mesure de répression, et d'oublier les procédés d'hostilité qui ont eu lieu hier dans la ville de Dijon, sous la garantie sérieuse de l'exécution des conditions imposées à la ville, et de borner ses réquisitions aux besoins de ses troupes.

» Ces conditions sont :

» 1° La ville de Dijon versera 500,000 fr. comme caution, lesquels seront restitués si les rapports restent agréables ;

» 2° Respect absolu pour les personnes et pour les biens ;

» 3° Indemnité complète pour les belligérants réguliers et irréguliers pour le passé ;

» 4° Remise de tous les prisonniers faits hier ;

» 5° Prompte exécution des proclamations contenant les conditions suivantes :

» 6° Les susnommées conditions s'étendent à l'entretien et à la nourriture de troupes d'une force de 20,000 hommes et à la fourniture des autres besoins de l'armée.

» En réciprocité, le général commandant prend l'engagement que toutes les réquisitions ne pourront être faites que par des intendants militaires auprès de la municipalité.

» S'il se produit quelque fait d'hostilité de la part de la ville, le bombardement recommencerait, et alors elle serait imposée à nouveau d'une notable contribution de guerre.

» Quant aux actes et négociations ultérieurs, j'en charge S. A. grand-ducale le lieutenant-général prince Guillaume de Bade, assisté du baron de Render, de l'état-major.

» Les négociations auront lieu le matin, à neuf heures, à Saint-Appollinaire ; si celles-ci n'étaient menées à terme à dix heures, je recommencerais les hostilités et même aussitôt qu'il serait remarqué un nouvel arrivage de troupes françaises.

» Saint-Appollinaire, le 31 octobre 1870.

» Vu et approuvé, de la part de l'armée allemande, par le prince Guillaume DE BADE, lieutenant-général ; DE RENDER, de l'état-major.

» Vu et approuvé de la part de la municipalité de Dijon : F.-A. DUBOIS, maire ; ENFERT, H. LÉVÊQUE, A. BRULÉ, adjoints. »

Le maire de Dijon déclare, en outre, qu'il a été verbalement arrêté que la justice continuerait à être rendue au nom de la République ;

Que les services publics fonctionneraient comme par le passé ;

Que les postes et télégraphes seraient rétablis ;

Que les ambulances, même privées, seront protégées, malgré l'absence de régularité de la part de l'intendance française ;

Que la garde nationale serait désarmée et les fusils centralisés à l'Hôtel de Ville, restant en principe la propriété de la ville, le général en chef se réservant d'y puiser s'il en avait besoin.

II. — PROCLAMATION.

« Il est porté à la connaissance du public qu'à partir de ce jour est entré en vigueur dans le département,

» L'état extraordinaire de justice militaire, conformément au paragraphe 18, partie 11 du code militaire prussien. Ces dispositions sont applicables :

» A ceux qui, sciemment, prépareraient un danger ou un désavantage aux troupes de l'armée allemande, et qui, de propos délibéré, rendraient service à l'armée ennemie.

» Il s'ensuit que la peine de mort sera encourue par toutes les personnes qui, ne faisant pas partie de l'armée ennemie :

» *a.* Font de l'espionnage pour l'ennemi, ou qui accueillent ou cachent des espions, ou qui leur viennent en aide ;

» *b.* Qui, de leur propre chef, conduiraient les troupes ennemies ou qui, en leur qualité de guide, conduiraient, de propos délibéré, nos troupes par de fausses routes ;

» *c.* Qui, par vengeance ou dans des intentions de lucre, tuent, blessent ou dépouillent sciemment nos troupes ou les personnes appartenant à leur suite ;

» *d.* Qui détruisent des ponts ou des canots ; qui interrompent les services des chemins de fer ou du télégraphe ; qui rendent les chemins impraticables ; qui mettent le feu aux provisions de guerre, de bouche ou autres destinées au service militaire, et enfin aux bâtiments occupés par les troupes ;

» *e.* Qui portent les armes contre les soldats de l'armée allemande.

» Chacun donc qui sera pris les armes à la main sera fusillé.

» Toutes les armes sont à livrer immédiatement, sous peine de punitions sévères.

» *Le général commandant le 14e corps d'armée,*

» DE WERDER,

» *Général d'infanterie.* »

La même personne de qui le *Salut public* de Lyon tient les documents qu'on vient de lire, et qui a été témoin des événements de Dijon, affirme ceci à ce journal :

« Le samedi soir, M. d'Azincourt, préfet de la Côte-d'Or, déclarait à la population dijonnaise que l'armée allemande ne devait lui inspirer aucune inquiétude, les quelques centaines de pillards prussiens qui lui étaient signalés ne s'étant fait reconnaître « que par la semelle de leurs souliers » (*sic*).

» Et, le lendemain, à quatre heures du matin, un corps d'armée ennemi occupait avec son artillerie les hauteurs qui commandent la ville : Dijon était surpris.

» Il n'y a donc pas que les généraux qui se laissent surprendre.

» La garde nationale sédentaire a fait noblement son devoir ; elle a laissé trente morts sur le carreau, dont un représentant de commerce, père de sept enfants, et deux professeurs du lycée. Les blessés sont nombreux.

» La garde mobile n'a pas été aussi brillante.

» Les braillards des clubs ont brillé par leur absence là où il y avait danger. Le fait a été constaté par l'unanimité de la garde nationale.

» Le colonel de gendarmerie Falconet, nommé commandant en chef de la défense nationale de la Côte-d'Or, a voulu mourir au premier rang. Son trépas a été celui d'un héros.

» Affreusement blessé d'un éclat d'obus au ventre, il a fait tête obstinément à l'ennemi ; une balle qui lui est entrée par la bouche et sortie par la nuque l'a achevé.

» Il y a aujourd'hui vingt mille soldats allemands dans Dijon, tant infanterie que cavalerie, artillerie et pionniers.

» Ils ont soixante canons.

» Ils ont fait sauter le pont du chemin de fer sur le canal du Centre et détruit cent mètres de voie. Les ravages causés par la canonnade de dimanche ne sont pas très-importants.

» La discipline de ces troupes est très-rigide. »

A Saint Etienne, le drapeau rouge a été arboré lundi à l'Hôtel de Ville ; une manifestation a été faite pour demander la dissolution du conseil municipal et l'installation d'une commune révolutionnaire.

Un des délégués s'est avancé sur le perron de l'Hôtel de Ville et a lu à la foule assemblée le programme suivant :

« Armement immédiat de tous les citoyens jusqu'à soixante ans, par les moyens les plus prompts et les plus efficaces.

» Adoption de toutes les mesures de nature à assurer la défense tant locale et départementale que nationale.

» Adhésion immédiate à la ligue du Midi.

» Adoption de toutes les mesures financières nécessaires à la défense et à l'entretien de la commune.

» Enseignement laïque et suppression immédiate de toutes les subventions au clergé, sous quelque forme que ce soit.

» Mesures pour empêcher la sortie de la fortune locale.

» Destitution de tous les fonctionnaires communaux qui ont servi l'Empire.

» La police politique et communale laissée entièrement aux mains de la commune.

» Droit de réquisition absolu pour tout ce qui pourra être utile à la défense de la patrie et de la république.

» Mesures de prévoyance pour assurer l'alimentation publique.

» La commune est invitée par les électeurs à prendre toutes les mesures exceptionnelles de police qui seront nécessitées par le danger de la patrie et le salut de la république.

» Indépendance absolue de la commune.

» Adoption du drapeau rouge comme drapeau de la commune de Saint-Etienne.

» Le service militaire est obligatoire, ainsi que le service de la garde nationale, pour tous les membres du clergé et des corporations religieuses. »

Deux mille personnes environ, alors réunies sur la place, ont écouté cette lecture dans le plus morne silence. A peine une centaine d'affiliés ont-ils osé y applaudir.

Quant au programme qu'on vient de lire, c'est celui de M. Cluseret, naguère chassé de Lyon, appelé à Marseille par M. Esquiros, et maintenant le digne général de la ligue du Midi.

C'est le programme des hommes qui ont tenté, dans Paris assiégé, de renverser le gouvernement de la défense nationale.

C'est un programme de scission avec le gouvernement de Tours ; c'est le progrès de l'anarchie !

Quoi qu'il en soit, le préfet de la Loire, M. César Bertholon, convoqua les électeurs de Saint-Etienne pour le soir même, à l'effet de nommer *une commune révolutionnaire*. Toutefois, il convient d'ajouter que le préfet déconseillait le drapeau rouge, comme un signe de désunion qui devait être écarté.

Les élections ont-elles eu lien, et la commune révolutionnaire de Saint-Etienne est-elle constituée ? Nous ne le savons pas encore.

En attendant, le conseil municipal, protestant avec énergie contre les prétentions d'une poignée de perturbateurs, s'est déclaré en permanence. Nommé par le suffrage universel, il a décidé qu'il ferait respecter les décisions du suffrage universel.

Deux nouvelles françaises qui peuvent se passer de commentaires :

Le maire de Paris, Et. Arago, a pris un arrêté en vertu duquel la propriété des Allemands expulsés de Paris est soumise à l'impôt. Dans le cas où cet impôt ne serait pas payé, le mobilier des absents doit être saisi par huissier.

Le gouvernement de la défense nationale s'est approprié l'argent déposé dans les caisses d'épargne. Les dépositaires, appartenant tous aux classes pauvres, se trouvent ainsi privés du fruit de leurs économies, au moment où la ressource du travail leur fait partout défaut.

Le même gouvernement a mis la main sur les fonds des corporations et des communes.

On écrit de Versailles, le 9 novembre :

« Les trois ballons tombés entre nos mains portaient sept personnes, qui, par jugement du conseil de guerre, sont envoyées, comme prisonnières, dans les forteresses prussiennes. Les papiers saisis sur ces individus compromettent des diplomates et d'autres personnes, auxquels, par égard pour leur position et leur honorablité, on avait accordé la facilité de communiquer avec Paris. »

Le *Gaulois* du 27 octobre disait, au sujet des approvisionnements de Paris :

« Les administrateurs du Jardin des Plantes ont commencé à vendre quelques-uns des animaux de leur collection, et comme de juste on a choisi les moins rares et ceux qui avaient le moins de prix. Plusieurs jeunes bufles ont été vendus, mais les bouchers en demandent des prix énormes. Pendant toute la journée, on en a admiré un qu'exposait un boucher du boulevard Haussmann ; mais il n'a pas trouvé preneurs, à cause des hauts prix qu'on exigeait. L'espace entre les remparts et les forts a été planté d'herbes amères destinées à combattre les effets de la viande salée, devenue l'article principal de l'alimentation générale. »

### Belgique.

Le *Journal de Bruxelles* publie, dans son numéro du 8 novembre, une lettre doublement intéressante, parce qu'elle traduit sincèrement les impressions produites en Allemagne par l'attitude hostile de certaines feuilles de Belgique et qu'ensuite elle proteste, au nom du peuple belge, contre une pareille tendance anti-allemande. — Nous citons les principaux passages de cette lettre :

« Mon voyage en Allemagne m'a mis en rapport avec plusieurs hommes d'Etat de ce pays. J'ai pu constater, à mon vif regret, ce que ces journaux nous avaient déjà appris : qu'il règne là-bas, chez nos voisins d'outre-Rhin, certaines impressions défavorables à notre endroit.... Chez un certain nombre, ce ne sont pas seulement des plaintes que j'ai vues se produire, c'est de l'irritation contre notre pays, et je puis affirmer, de la source la plus sûre, qu'au quartier général allemand, à Versailles même, de tels sentiments tendaient à se propager il y a quelque temps.

» Les Allemands disent que nos sympathies nous inclinent du côté de la France et allèguent aujourd'hui le langage de certains organes de notre presse. Ils disent que les Belges, dont la presse doit naturellement refléter les dispositions, prennent parti contre eux et défendent la cause de leurs ennemis. Ils ajoutent que de tels sentiments constituent, de notre part, une ingratitude et une erreur, et ils rappellent, à cet égard, le traité de Benedetti et la persistance des convoitises chauvines et annexionnistes de la France. Leur conviction très-arrêtée, c'est que la Prusse nous a sauvés par son refus de s'associer aux propositions et aux projets du gouvernement impérial, et que si la Prusse avait voulu sacrifier la Belgique, elle aurait pu facilement éviter la guerre....

« Vos journaux », disent les Allemands, « très-répandus aujourd'hui en France, surtout depuis que le siége de Paris est venu désorganiser la presse de ce pays, se font, quelques-uns d'entre eux du moins, les échos complaisants des illusions et des erreurs qui ont cours en France, entretiennent ce pays dans les idées d'une résistance à outrance, qui le ruine, et servent ainsi très-mal la cause de la paix, à laquelle toute cette propagande met obstacle. »

» Voilà le langage que j'ai entendu tenir. Que le gouvernement impérial, en effet, ait tenté d'agrandir la France aux dépens de ses voisins ; que le traité Benedetti soit l'expression de cette politique, cela paraît certain ; c'est un point qui se trouve aujourd'hui hors de contestation sérieuse dans les régions gouvernementales et diplomatiques. Il faut reconnaître que nous avons couru, de ce côté, un très-grave danger. On peut dire que la guerre nous a sauvés.

» Quel terrible malheur pour nous si la Belgique, au lieu de constituer un Etat indépendant et neutre, avait fait partie de la France ! Que de vicissitudes et de calamités nous aurions eu à subir ! Il faut bien le reconnaître, depuis longtemps la France oscille sans cesse d'un régime à un autre, d'une expérience à une expérience contraire ; elle se débat douloureusement au milieu de révolutions intérieures, sans jamais rencontrer la stabilité politique et des institutions qui la contentent. Des excès de l'anarchie révolutionnaire, on la voit verser dans la dictature d'un seul et rouler perpétuellement ce rocher de Sisyphe. Elle ne semble pas au bout de ses essais, de ses aventures et de ses révolutions politiques. La guerre actuelle a révélé la profondeur de son mal en étalant l'infériorité visible, hélas ! du niveau politique et moral de la nation. Plus que jamais, nous pouvons nous estimer heureux de ce que notre sort ne soit pas lié au sien. Plus que jamais nous devons priser le bienfait de notre indépendance et de notre neutralité. Réfléchit-on assez que, sans celle-ci, nos provinces auraient été le théâtre de la guerre actuelle et que nous verrions aujourd'hui nos campagnes dévastées, nos villes détruites, notre pays ruiné ?

»... Mais les accusations que les Allemands portent contre nous sont mal fondées. Il serait injuste de rendre le pays et la presse elle-même solidaires du langage de quelques-uns de nos journaux. Sous ce rapport, la vérité m'oblige à reconnaître pourtant que, depuis la chute de l'Empire et l'avénement de la République, certains organes de notre presse ont vivement accentué leurs sympathies et leurs préférences françaises, et qu'ils se sont parfois départis d'une réserve prudente et patriotique.

» Un homme politique prussien me disait à ce sujet : « La Belgique est-elle la France ? Que vos
» journaux restent des journaux belges et ne de-
» viennent pas des journaux français. On l'a dit
» souvent ; la presse est une puissance ; elle peut
» se transformer en une arme de combat ; ne nous
» combattez pas. Croyez-moi, c'est votre intérêt. »

« Sans doute, me dit-il encore, vous êtes maî-
» tres de vos sympathies ; elles peuvent aller du
» côté de la France, soit ; mais nous restons aussi
» maîtres des nôtres, et si les vôtres nous font dé-
» faut aujourd'hui, ne vous étonnez pas que celles
» de l'Allemagne vous fassent défaut demain. »

» Ma réponse fut une protestation contre l'erreur où il se trouvait sur les véritables sentiments de notre pays et sur l'attitude de notre presse, qu'il jugeait très-mal par les écarts momentanés et regrettables de quelques uns de ses organes. Mais le mal même, c'est cette erreur répandue contre nous, et je considère comme un devoir de notre presse d'aider à la combattre et à la dissiper.

» Nous ne voulons être ni Allemands ni Français ; nous voulons rester Belges... »

Une telle affirmation n'est pas inutile, car, à entendre le langage d'autres journaux de Bruxelles, on pourrait croire que l'échec du projet Benedetti a laissé certains regrets en Belgique.

### Russie.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg (10 novembre) annonce que l'empereur Alexandre a nommé le prince royal de Prusse feld-maréchal de l'armée impériale russe. Le général Annenkoff, à la suite de l'empereur, est chargé de porter à Versailles cette nomination.

### REVUE DE LA PRESSE ANGLAISE.

La rupture des négociations relatives à l'armistice a rouvert décidément chez presque tous nos confrères de la presse de Londres une blessure que l'espérance d'un résultat pacifique avait momentanément fermée.

Quoique le *Times* eût prédit ce qui est arrivé et se soit donné hier le malin plaisir de rappeler sa prédiction, ce journal a peine à cacher son ressentiment envers les véritables auteurs de la déception que tout le monde vient d'éprouver. A qui pourrait-il bien s'en prendre ? On hésiterait à répondre à cette question, si un premier article du *Times* ne venait fournir la réponse.

« Le rêve a cessé et le temps des réticences est passé. » Ainsi parle ce journal, avec une apparence de candeur à laquelle il convient, peut-être, de se laisser prendre, pour quelques instants, surtout quand on voit la phrase ci-dessus suivie de celle-ci : « Il n'est pas trop tard pour être sincère. »

Le *Times* est-il vraiment bien sincère, « quand il nous dit que bien des gens qui avaient vu combien les Français s'étaient trompés commencent à comprendre que les Allemands se sont laissés, eux-mêmes, induire en erreur, sur leur position réelle ? »

L'erreur que commettent les Allemands, suivant le *Times*, est de vouloir absolument que l'Alsace et la Lorraine soient annexées à la Confédération du Nord. Après avoir déclaré qu'il n'y a pas un Anglais « qui ne proteste en principe contre le transfert forcé d'une population d'une nationalité à un autre, » et, par ces seuls mots, prouvé combien l'Angleterre doit être opposée à l'annexion exigée par les Allemands, le *Times* revient sur son dada, le congrès. Il rappelle qu'il y a quelques semaines il a suggéré l'idée de garanties personnelles, et collectives à la fois, devant donner, de la part des nations neutres, aux deux belligérants, l'assurance la plus complète contre les attaques futures de l'un ou de l'autre.

De telles garanties, souscrites par les puissances, sur l'initiative de l'Angleterre, en même temps que le démantèlement des forteresses de l'Alsace et de la Lorraine, devraient, d'après le *Times*, suffire complètement ; et les puissances, en en faisant l'offre à l'Allemagne et à la France, devraient employer « tous les moyens » pour qu'elles soient acceptées.

Hors de ce moyen, d'après notre confrère, pas de paix, c'est-à-dire pas de salut.

Si, du premier, on passe au second article du *Times*, on comprend aisément les motifs de cette « sincérité, » dont il prétend faire montre.

Lisez les phrases tout à fait pratiques dans lesquelles il énumère les souffrances et les pertes que subissent, dans la cité, mille intérêts divers ; à Bedfort, les fabriques de lainages ; à Newport et dans le Clercland, les forges et hauts-fourneaux ; sans compter les cent autres industries de la Grande-Bretagne, et vous concevrez que le *Times*, s'il est réellement « sincère, » quand il dit qu'il désire la paix, se voit tout simplement obligé de parler au nom des intérêts commerciaux et industriels, qui souffrent réellement.

Cette argumentation indirecte aura-t-elle quelque chance de renouveler l'action médiatrice du ministère anglais ?

On pourrait le croire, en songeant que, sous M. Gladstone, l'Angleterre est représentée par un « Manchester Cabinet. »

Le *Morning Post* se livre à une sainte colère parce que « les Français n'ont pas voulu compren-
» dre qu'il leur fallait renoncer à lutter contre les
» armées allemandes. »

Suivant lui, les négociations pacifiques ont été rompues parce que le gouvernement de la défense a refusé de céder le Mont-Valérien, ou toute autre clef de Paris, en retour de la faculté de se ravitailler. Les Français, d'après ce journal, ont fait preuve de véritable sottise en ne comprenant pas que « Paris ne serait pas *in extremis* pour passer
» vingt-cinq jours sans recevoir de vivres ; et que
» ces vingt-cinq jours suffiraient pour amener une
» paix permanente. »

Que le *Morning Post* raisonne ainsi pour blâmer ce qu'il croit être une faute, c'est son droit, et bien des gens pourront partager son avis. Mais on ne saurait s'empêcher de taxer d'aveugle irritation en présence d'une déception plus ou moins intéressée, l'esprit dans lequel ce journal publie les lignes suivantes : « L'œuvre de conquête se poursuivra sans entrave, jusqu'à ce que la France soit une possession prussienne. Il est maintenant inutile que le reste du monde tente même de donner des conseils. Nous ne pouvons que rester spectateurs et voir, avec un profond chagrin, un noble peuple s'infligeant à lui-même une misère incommensurable, et à son pays une inévitable désagrégation. »

Le *Daily Telegroph*, sans oser nous dire clairement à qui la faute, question qu'il ne croit pas devoir résoudre en ce moment, est d'avis que : « Bien lourde est la responsabilité de ceux qui ont rendu la paix impossible. »

Quoique ce jugement porté par le *Daily Telegroph* soit un peu emprunté aux vérités de La Palisse, on ne peut que l'enregistrer comme venant à l'appui des plaintes unanimes de la presse anglaise, en raison de la rupture des négociations pacifiques. (*Situation.*)

## Post-Scriptum.

### Publication officielle.

Par ordre de S. M. le roi de Prusse, en date de Versailles, 4 novembre 1870, les frontières du gouvernement général de Lorraine et du gouvernement général à Reims ont été fixées comme il suit :

1° Font partie du gouvernement général de Lorraine,

*a.* Le département de la Meurthe, à l'exception des arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg ;

*b.* Le département de la Meuse ;

*c.* L'arrondissement de Briey (Moselle), mis sous l'administration du préfet de la Meuse ;

*d.* Le département des Vosges ;

*e.* Le département de la Haute-Marne ;

*f.* Le département de la Haute-Saône.

2° Le gouvernement général à Reims comprend les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de Seine-et-Oise.

Nancy, le 16 novembre 1870.

*Le Gouverneur général en Lorraine*,
Von Bonin,
Général d'infanterie et aide de camp général de S. M. le roi de Prusse.

### PROCLAMATION.

Nous, Gouverneur général en Lorraine,

Vu l'ordre de S. M. le roi de Prusse en date de Versailles, 4 novembre 1870, qui soumet les départements de la Haute-Marne et de la Haute-Saône au gouvernement général de Lorraine,

Avons arrêté et arrêtons :

1° Seront publiés immédiatement dans lesdits départements et y entreront en vigueur dès cette publication, les proclamations et arrêtés donnés jusqu'à présent pour l'étendue du gouvernement général de Lorraine.

2° Les autorités compétentes sont chargées de donner les instructions nécessaires pour l'exécution de cet arrêté.

Nancy, le 16 novembre 1870.

*Le gouverneur général en Lorraine,*
von Bonin,
Général d'infanterie et aide de camp général de S. M. le roi de Prusse.

### BIBLIOGRAPHIE.

Une traduction en français des Discours de M. le comte de Bismarck, avec sommaires et notes, est publiée à Berlin, chez les éditeurs Stilke et van Muyden.

Le premier volume déjà paru contient l'œuvre oratoire parlementaire de l'illustre homme d'Etat, depuis le mois de septembre 1862, époque où M. de Bismarck entra au ministère, jusqu'à la fin de la première session du Parlement fédéral de l'Allemagne du Nord (avril 1870). Dans les quatre premières années de cette période, se développe le conflit de la Couronne de Prusse avec la Chambre des députés, au sujet du budget militaire ; on y trouve également l'insurrection polonaise, la question du Schleswig-Holstein, la guerre contre le Danemark. Viennent ensuite les grands événements de 1866, la paix de Prague, les annexions de territoires allemands, l'établissement de la Confédération de l'Allemagne du Nord, la réunion du premier Reichstag, le vote de la Constitution fédérale, l'affaire du Luxembourg, la question allemande posée vis-à-vis des Etats du Sud et de l'étranger, etc., etc. — On voit que la matière est assez riche et assez importante pour un volume de 400 pages.

En tête de ce tome premier se trouve une brève introduction qui indique dans quel esprit est faite la présente traduction des discours de M. de Bismarck ; nous citons ces quelques lignes préliminaires, écrites avant la guerre actuelle :

« La collection complète des discours parlementaires du comte de Bismarck (1862-1870) n'est pas seulement « l'œuvre oratoire » de l'éminent homme d'Etat, présentée dans son ensemble jusqu'à ce jour : on peut la considérer aussi comme un recueil de documents considérables pour l'histoire du temps présent. La grande politique qui a préparé et accompli les événements de 1866 et qui les achève aujourd'hui, pour ainsi dire, en consolidant ce qu'ils ont créé, est vivante dans ces discours ; on l'y voit se développer avec la même fermeté et la même mesure dans la lutte et le succès ; on la suit en ses diverses phases, et l'on retrouve partout ce mélange unique de décision et de constance, cette égale sûreté de vues et de moyens, cette grandeur dans l'habileté qui la caractérisent.

» Dans une version française de ces discours, qui ont, dès aujourd'hui, l'intérêt et la valeur de pièces historiques de premier ordre, la tâche du traducteur consistait, avant tout, à reproduire le texte allemand avec une exactitude scrupuleuse et aussi littéralement que la différence des deux langues le permet. Trop souvent, on le sait, les paroles du comte de Bismarck ont été faussement interprétées, ses pensées défigurées complètement. Pour prévenir de telles altérations, il fallait mettre sous les yeux du public étranger le texte authentique, fidèlement traduit (d'après le compte rendu sténographié), et donner une copie, très-affaiblie sans doute, mais exacte et sûre, du discours original.

» C'est le but que l'on s'est proposé dans cette traduction. »

Il sera impossible d'étudier sérieusement l'histoire de notre temps et surtout de l'écrire, sans avoir sous les yeux le recueil de ces importants discours, qui ont préparé ou suivi les plus grands événements contemporains. A l'étranger, et en France surtout, on connaît peu ou mal les choses allemandes ; cette ignorance doit même être considérée comme l'une des causes de la guerre actuelle. La publication que nous annonçons aujourd'hui est mieux faite que toute autre pour apprendre aux Français à connaître l'Allemagne.

### ÉTAT CIVIL DE NANCY.

*Publication de promesse de mariage du 13 novembre.* — Entre : Joseph Receveur, marchand de vin à Nancy, et Joséphine Colin, sans profession, à Dommartin-sous-Amance.

Naissances : 11 garçons, 5 filles. — Mariage : 1.

*Décès.* — Le 11 novembre : Bernhard Attele, 31 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur). — Le 12 : Marguerite Marchand, 43 ans, épouse de Jean-Baptiste Gobert, tailleur d'habits ; Jean-Baptiste Mayer, 79 ans ; Jean-Geoffroi Sacha, 24 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur) ; Gottlieb Boche, 23 ans, soldat prussien (id.). — Le 13 : Marie Darge, 91 ans, veuve de Jean-Baptiste Munier, menuisier ; Jean Vivenot, 82 ans, domestique à Champenoux (Maison de secours) ; Fernand Just, 39 ans, chef de train au chemin de fer de l'Est ; Adolphe Linke, 25 ans, mécanicien au chemin de fer saxon (ambulance des aveugles) ; Jean Kessler, 21 ans, soldat hessois (ambulance de la caserne Saint-Jean) ; Joseph Schléemann, 27 ans, soldat prussien (id.) ; André Schaudig, 27 ans, soldat bavarois (amb. du séminaire) ; Jean-Pierre Schreiber, 22 ans, soldat prussien (id.) ; Jean Wachmann, 23 ans, soldat bavarois (ambulance des tabacs) ; Frédéric Schnachert, 24 ans, soldat prussien (hôpital militaire) ; Louis Humbert, 70 ans, journalier ; Charles Nogt, [illegible] ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur). — Le 14 : Hermann Kahn, 22 ans, soldat prussien (hôpital militaire) ; Marie-Claire Simonel, 45 ans, épouse de François-Xavier Baumann, cloutier à Lunéville ; Conrad Leimester, 26 ans, soldat bavarois (ambulance des tabacs) ; Anton Endrès, 32 ans, soldat prussien (id.) ; Auguste Lehmann, 25 ans, soldat saxon (ambulance des aveugles) ; Frédéric Hach, 23 ans, soldat prussien (ambulance du Sacré-Cœur) ; Maurice Knieriem, 21 ans, artilleur hessois (id.). — Le 15 : Louis-Jacques Herr, 19 ans, sans profession, célibataire ; Joseph-Louis-Ernest Petit, 23 ans, soldat français (hôpital Saint-Charles) ; Théodore Schieber, 25 ans, soldat hessois (ambulance du Sacré-Cœur) ; Marie-Françoise Voerlin, 51 ans, veuve en secondes noces de Mathias Siefert ; Marie-Joseph-Auguste de Vitrolles Oswald, 74 ans, lieutenant-colonel en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. — Le 16 : Adolphe Colin, [illegible] ans, employé des ponts et chaussées, célibataire ; Marie Odile, 36 ans, épouse d'Adolphe Grandidier, journalier ; Marie Duroch, 24 ans, couturière, célibataire ; Henry Krogmann, 30 ans, soldat prussien (hôpital militaire) ; Ludovic Zimmer, 25 ans, soldat bavarois (id.) ; Marie-Thérèse Bridot, 66 ans, religieuse de Saint-Charles ; Christophe-Frédéric Dœrsche, 23 ans, soldat bavarois (ambulance des aveugles) ; Jean-Hubert Jeancolas, 74 ans, tisserand.

Décès au-dessous de dix ans : 4.

**Avis.** Le public est informé que le samedi 19 novembre, à 3 heures après-midi, on vendra, à la caserne Saint-Jean, le fumier provenant des écuries de cette caserne. 1.

On demande à acheter, d'occasion, les sept premières années du **Tour du Monde.**
S'adresser à l'imprimerie du Journal. 1.

*Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Cie, à Nancy.*

**Fabrique et grand dépôt**
De Coffres-Forts incombustibles,
D'une construction toute nouvelle, avec serrure (Chubb et Fenby) américaine, brevetés (garantie),
De Caspar STRACK, à Fribourg-en-Brisgau.

**20,000 Stück,**
*Schwer, vorzüglich gut genæhte,*
**WOLLENHEMDEN**
In allen Halsweiten, Længen, verschiedenen Stockweiten in weiss, grau, naturell und buntfarbig zu verschiedenen Preisen.
J. ERLENBACH, Hemdenfabrikant.
In NURNBERG an der Museumsbrücke,
In BERLIN, Spandauerstrasse, n° 38.

**POUR HORLOGERS.**
**AUG. VUILLE ET FILS,**
FABRICANTS D'HORLOGERIE,
CHAUX-DE-FONDS,
*Dépôt*
**Francfort-sur-Mein,**
Zeil, 68.

**Vente au détail**
**DE FOIN, PAILLE ET AVOINE.**
Dépôt de vin de Champagne.
Service de camionage.
Roulage pour Bar-le-Duc et la Champagne, Metz, Strasbourg et route depuis Saverne.
Chez M. Croctaine, aux docks Notre-Dame.

**159e LOTERIE DE LA VILLE DE FRANCFORT-SUR-MEIN,**
*Autorisée par le gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.*
Gains : 200,000, 100,000, 50,000 florins, etc.
Pour le tirage de la 1re classe, qui aura lieu les 28 et 29 décembre de cette année, le prix d'un billet est de 6 florins ou 13 francs.
» 1/2 » » 3 » » 6 1/2.
» 1/4 » » 1 1/2 » 3 1/4.
La maison soussignée se recommande pour la vente de ces billets, contre remboursement du montant, en promettant l'exécution la plus prompte des ordres qu'on voudra bien lui transmettre.
J. BLUM, *receveur général*,
Hochstrasse, n° 30, à Francfort-sur-Mein.

**REGELMÆSSIGER DAMPFBOOTSDIENST**
DER
Ludwigshafner Local-Dampfschifffahrt
ZWISCHEN
Ludwigshafen-Mannheim, Worms, Mainz und Frankfurt-a-M.
Des grossen Güter-Andrangs wegen lassen wir von jetzs ab ZWEI Dampfboote zwischen hier-Mannheim, Mainz und Frankfurt etc. gehn, so dass Güter nach dieser Richtung und von Frankfurt aus nach Norddeutschland, Bayern etc. die rascheste und billigste Beförderung finden. Die von Frankfurt, Mainz etc. aus hier und in Mannheim eintreffenden Güter nach der Pfalz, Elsass, Lothringen und nach Baden etc. werden so rasch als möglich weiter befœrdert.
Zur Ertheilung jeder næheren Auskunft wird man das unterfertigte Handels-und Speditionshaus stets bereit finden.
Ludwigshafen, den 29 October 1870.
G. LEDERLE.
In Ludwigshafen a Rh. und Mannheim.
„General-Dépôt von Koch-Vieh-und Gewerbe-Salz von den Salinen in Lothringen und vom Neckar. Lager von Bonner Portland-Cement etc."
Lager von franzœsischen und spanischen Weinen.

---

Première année. — N° 19. Mardi 22 Novembre 1870.

# MONITEUR OFFICIEL
# DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE
## Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

## Partie officielle.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les Errues, devant Belfort, 16 novembre.

Trois bataillons et six pièces d'artillerie ont fait ce matin de bonne heure une sortie de Belfort, dans la direction de Bessoncourt.

L'ennemi a été repoussé avec une perte de 200 hommes, tant morts que blessés. 38 prisonniers ont été renvoyés.

Versailles, 18 novembre.

*Le Roi à la reine Augusta, à Coblence.*

Hier, le grand-duc de Mecklembourg a repoussé l'ennemi sur toute la ligne, près de Dreux. L'adjudant général de Treskow, qui commandait provisoirement la 17e division, s'est emparé de Dreux. Nos pertes sont légères. Nous avons fait de nombreux prisonniers. La poursuite s'effectue dans la direction du Mans. Guillaume.

Sont nommés préfets :

De la Haute-Marne, M. de Wickede, Grossherzogl. Mecklemburgischer Geh. Legationsrath ;

De la Haute-Saône, M. de Lauer-Münchhofen, der Præsident der Landesregierung in Bückeburg ;

Adjoint du préfet de la Haute-Marne, M. Jonas.

### AVIS.

Le préfet de la Meurthe, se reportant à son arrêté du 25 octobre, a l'honneur de recommander particulièrement les routes ci-dessous désignées à la surveillance de MM. les maires de Baccarat, Bayon, Blâmont, Domèvre, Gerbéviller, Haroué, Lunéville, Nancy, Pont-à-Mousson, Saint-Nicolas et Toul.

Ces fonctionnaires auront soin de tenir la préfecture au courant des conditions de viabilité des routes en question et de la prévenir des réparations qu'elles exigeraient, en lui indiquant les dépenses à faire.

En cas d'urgence, MM. les maires procéderaient immédiatement, sous leur responsabilité personnelle, à l'exécution des réparations, sauf à en faire *parvenir la* note, aussi tôt que possible, à la préfecture.

Routes principales à surveiller :

1° Blâmont-Lunéville, Saint-Nicolas, Toul ;
2° Nancy-Pont-à-Mousson ;
3° Pont-à-Mousson-Domèvre, Thiaucourt ;
4° Domèvre-Thiaucourt (route départementale) ;
5° Lunéville-Baccarat ;
6° Gerbéviller-Bayon ;
7° Nancy-Saint-Nicolas, Haroué.

Nancy, le 17 novembre 1870.

*Le préfet*, Comte Renard.

## Partie non officielle.

Nancy, le 22 novembre 1870.

Le *Times* a publié une lettre de M. Guizot, que nous reproduisons aujourd'hui dans nos colonnes et sur laquelle nous tenons à attirer particulièrement l'attention de nos lecteurs.

M. Guizot, dans cette lettre, veut arriver à prouver deux choses : que depuis et même avant l'Empire de Napoléon III, la nation française ne demandait et ne désirait que la paix ; qu'à l'heure qu'il est, c'est-à-dire à partir du commencement de la guerre actuelle jusqu'au jour où M. Guizot parle, les désirs et les vœux des Français sont restés les mêmes.

Nous allons examiner, en nous appuyant simplement sur ce qui est connu de chacun, les deux thèses développées par l'illustre écrivain. Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Guizot, lorsqu'il dit que, pour connaître réellement les désirs d'une nation, il ne faut pas essayer de la juger sur un seul point et d'après un fait isolé ; nous le sommes encore pour reconnaître qu'un des plus grands mobiles qui aient poussé la France à accepter l'Empire, fut la crainte de l'anarchie. Mais là s'arrête notre communauté de vues. — En effet, si, avant les succès de Sébastopol, de Magenta et de Solferino, la nation française désirait surtout la paix, les victoires de Crimée et d'Italie sont bien vite venues déranger le cours des idées pacifiques. La fibre guerrière française vibrait de nouveau, et l'on voulait faire porter graine aux lauriers conquis dans ces deux premières campagnes.

Les revers éprouvés au Mexique ne vinrent en aucune façon diminuer ce désir ; au contraire, on voulait effacer par de nouveaux succès l'ombre qu'ils projetaient sur l'éclat de la France.

C'est alors que la diplomatie française se mit en campagne et fonda les plus grandes espérances sur les résultats que la France attendait de la guerre de 1866. Mais tous ces plans s'écroulèrent à la bataille de Sadowa. Les diplomates s'étaient trompés, les prévisions ne se réalisaient point, et les victoires de la Prusse sur l'Autriche venaient épaissir l'ombre produite par le désastre du Mexique. Alors, ce ne fut pas seulement dans les hautes régions gouvernementales que se répandit l'idée qu'on ne devait point supporter un voisin si puissant, qu'il fallait arrêter les progrès de la Prusse, qu'on ne pouvait absolument tolérer que la Confédération de l'Allemagne du Nord prît la première place parmi les puissances européennes. Après bien des années de silence, on remit sur le tapis de toutes les conversations la question des provinces rhénanes, et depuis ce moment, ces idées faisant leur chemin, exagérées par la presse et dans toutes les conversations particulières, imprimèrent dans l'esprit de presque tous les Français le vœu et le désir d'une guerre contre la Prusse.

Le gouvernement voyait son affermissement dans une victoire sur la Prusse ; l'armée rêvait déjà trophées et lauriers ; la finance croyait y trouver une augmentation de sûreté pour le placement de ses capitaux ; le commerce considérait cette guerre comme le seul moyen de rétablir la confiance dans les affaires entravées par la persuasion que le choc devait avoir lieu un jour ou l'autre ; en un mot, du haut en bas de l'échelle sociale, on poussait à une guerre contre la Prusse. Sur un seul point, les opinions en France présentaient quelques divergences, lorsque la candidature du prince de Hohenzollern fut posée devant l'Europe. Etait-ce le moment opportun de déclarer la guerre ? et ceci n'est point une opinion qui nous est personnelle, ni une imagination que nous nous sommes créée ; c'est tout simplement l'idée fondamentale exprimée par l'honorable M. Thiers à la tribune du Corps législatif, après la fameuse déclaration de M. de Gramont.

Nous croyons que ces quelques considérations suffisent pour réfuter le premier point traité dans la lettre de l'honorable M. Guizot. Si, comme nous venons de le prouver, il n'est pas exact que la France n'ait eu qu'un désir avant la guerre actuelle, la paix, examinons maintenant si M. Guizot ne se trompe point, lorsqu'il dit que c'est encore la paix que souhaite la nation française.

Si M. Guizot veut parler de la France en tant que *nation* et non de la France personnifiée dans le gouvernement de la défense nationale, nous sommes parfaitement de son avis ; car, certainement, la nation désire la paix. Mais ce ne sont pas là malheureusement les sentiments qui animent le gouvernement de Tours et de Paris. S'inspirant d'utopies personnelles, ne tenant compte en aucune façon de la position réelle de la France d'aujourd'hui, sans armée régulière et sans gouvernement responsable ; se figurant qu'il suffit de phrases retentissantes pour résister à des armées qui ont pour elles la capacité des chefs, une organisation admirable et l'élan que donnent naturellement des succès et des victoires, tels qu'il ne s'en trouve pas dans les pages du passé, le gouvernement de la défense nationale, lui, ne désire pas la paix.

Il ne la désirait pas lorsque, après Sedan, Strasbourg, Verdun et Toul étant à sa connaissance à la veille de se rendre, il refusait un armistice dont la reddition de ces places était la seule condition.

Il la désirait encore moins, dernièrement, alors que, par l'organe de M. Thiers, il refusait de nouveau un armistice de vingt-cinq jours, sous prétexte que M. de Bismarck ne voulait pas accepter la condition du ravitaillement de Paris, qui, si l'on veut en croire les proclamations de MM. Gambetta et consorts, serait approvisionné pour trois mois au moins.

Serait-ce peut-être l'assurance donnée à M. Thiers que la Prusse consentirait et faciliterait même les élections dans les parties du territoire français occupées par ses armées, élections qui auraient pour résultat de mettre à la tête de la France un gouvernement vraiment national, qui a poussé ces messieurs de Tours et de Paris à refuser ce dernier armistice ?

Dans ce dernier cas, nous laissons aux Français eux-mêmes le soin d'apprécier la dose de véritable patriotisme qui anime les membres du gouvernement de la défense nationale.

Il suffit de suivre un peu attentivement le raisonnement qui précède, pour comprendre, contrairement à ce que dit M. Guizot, que si la guerre continue, ce n'est point par suite des réclamations qui ont été faites par le gouvernement du vainqueur.

M. Guizot, après avoir traité ces deux points principaux, qu'à notre tour nous venons d'examiner, termine sa lettre en faisant un appel aux puissances neutres. Nous ne croyons pas au succès de ce moyen, car les puissances neutres ne manqueront pas de faire les mêmes réflexions que nous faisons nous-mêmes ; elles en feront d'autres encore, que la place ne nous permet pas de présenter ici, et il est fort probable qu'elles répondront, mentalement du moins, à tout semblable qui pourrait leur être adressé par le gouvernement de la défense nationale, ce que répondit la Fourmi à la Cigale... à ce que nous dit la fable.

M. Guizot a adressé la lettre suivante au *Times* sur les causes de la guerre et sur la situation qu'elle a créée. Voici, d'après le texte anglais, la traduction de cette lettre très-remarquable :

« Monsieur,

» On croit assez généralement en Angleterre d'abord que la France a désiré et provoqué la guerre actuelle avec la Prusse, et secondement que, par suite des revers éprouvés par l'armée française, la France n'est plus en mesure de continuer la lutte et devrait accepter les conditions de paix que lui dicte la Prusse, quelque dures qu'elles puissent être. Je crois que le public anglais se trompe sur les deux points et qu'il se trompe parce qu'il juge sur les apparences et non pas d'après les réalités et les faits.

» Afin de le prouver, je dois retourner de plusieurs années en arrière. Lorsque nous voulons réellement connaître les désirs d'une nation, nous ne devons pas essayer de juger cette nation sur un seul point ou d'après un fait isolé.

» Lorsque la France a accueilli le second Empire en 1852, c'est parce que la nation redoutait l'anarchie et non parce qu'elle désirait la guerre. En effet, cette déclaration d'attachement à une politique de paix était si universelle et si catégorique, que le gouvernement a jugé nécessaire de la traiter avec respect et de répéter en diverses occasions : « L'Empire, c'est la paix. » La nation n'a pas modifié ses sentiments sur cette question par suite de la guerre de Crimée ou de la guerre d'Italie. Elle a déployé son ardeur militaire habituelle dans ces guerres sans montrer de vif désir pour la lutte, et elle a été évidemment très-heureuse de la voir finir dans un court délai. Ces deux guerres ont donné à la France une appréciation plus saine des bienfaits de la paix, et la guerre au Mexique n'a fait que développer davantage ses tendances et ses aspirations pacifiques.

» De 1866 à 1870, en dépit des inquiétudes causées par la bataille de Sadowa et ses conséquences, la nation n'a en aucune façon poussé le gouvernement impérial à faire la guerre à la Prusse. Elle n'a refusé aucun des crédits que le gouvernement lui demandait, afin de se trouver toujours prêt en cas de nécessité ; mais, tout en accordant ces crédits, elle a constamment exprimé son attachement à une politique de paix. C'est le gouvernement impérial lui-même qui a conçu l'idée de la guerre et c'est lui qui, d'abord avec les traditions belliqueuses du premier Empire et pour servir les intérêts dynastiques du second, a considéré la guerre comme une nécessité.

» Le gouvernement de Napoléon III s'engageait à cette époque dans un labyrinthe de négociations confuses et perfides, soit dans le but d'attendre une occasion favorable de faire la guerre à la Prusse, ou avec l'espoir d'être délivré de la nécessité de faire la guerre en acquérant une augmentation de territoire capable de satisfaire l'amour-propre de l'Empereur et d'assurer son repos.

» La situation des affaires était suffisamment compliquée lorsque, en 1870, on annonça la candidature du prince de Hohenzollern. Cette extension du pouvoir de la Prusse en Europe fut aussitôt fortement combattue par le gouvernement impérial, qui fit comprendre clairement qu'une telle complication pouvait amener la guerre. L'attitude prise par le gouvernement français était très-exagérée et tout à fait contraire à de récents et frappants précédents ; mais le gouvernement prussien agit avec sagesse et prudence. En recevant la protestation du gouvernement français, il décida que le prince prussien renoncerait à sa candidature au trône d'Espagne, et ce fait fut notifié officiellement au gouvernement français par le gouvernement espagnol.

» La difficulté se trouva ainsi écartée ; nous avions traversé une difficile phase diplomatique et la paix paraissait assurée. A cette même époque, il se produisit parmi nous un fort mouvement en faveur de la réforme du gouvernement impérial et d'un retour vers un régime parlementaire donnant plus de sécurité. Une fois encore, le pays réclamait et semblait à la veille d'obtenir une influence nécessaire sur l'administration de ses propres affaires. L'Empereur, la cour et ses partisans dans les Chambres françaises, étaient sur le point de perdre leur pouvoir personnel.

» Je ne sais et ne me soucie pas de m'enquérir qui, le premier, émit l'idée qu'une demande exceptionnelle et inutile devait être adressée au roi de Prusse. On requit de lui qu'il prît l'engagement que la candidature abandonnée du prince de Hohenzollern ne serait jamais reproduite à une époque quelconque, ni dans une aucune circonstance. Comme on pouvait s'y attendre, le roi de Prusse repoussa cette demande. Immédiatement et avec une précipitation aveugle et passionnée de la part du gouvernement impérial et de ceux qui, habituellement, le défendaient dans les Chambres françaises, à la faveur de la plus impardonnable faiblesse parmi les amis de la réforme parlementaire, tant dans le ministère que dans le Corps législatif, et en dépit d'un petit nombre d'intelligentes remontrances, la guerre fut déclarée à la Prusse ; et, en réalité, bien qu'on n'en ait pas fait l'aveu, toute la direction de la guerre passa dans les mains du chef d'Etat de la France.

» Ici je puis m'arrêter. Peu de jours après cette déplorable et incapable initiative impériale, nos armées étaient défaites et l'Empereur était prisonnier à Sedan et détrôné à Paris. Le régime impérial, l'Empereur, le ministère, le Sénat, le Corps législatif, tout disparut à la fois.

» La nation française, une fois encore en possession de la France, se trouva forcée de soutenir une guerre qu'elle n'avait ni désirée, ni cherchée. Le gouvernement nouveau déclara aussitôt qu'il n'avait d'autre désir que celui de maintenir l'honneur national et de rétablir la paix.

» Mais les victoires prussiennes ont été suivies des réclamations du gouvernement des vainqueurs, et, par suite de leurs demandes, la guerre continue, bien que ses auteurs aient disparu, que le désir de conquête de la France n'existe plus et que le désir manifeste de la France soit d'avoir la paix.

» On a dit encore que, par suite des revers qu'elle a essuyés, la France ne peut continuer de faire la guerre et qu'elle devrait, par conséquent, accepter les conditions quelconques dont la Prusse fait dépendre la paix.

» C'est ainsi qu'une guerre dont l'ambition était le motif secret est remplacée par une guerre dont l'ambition est ouvertement avouée. L'armée prussienne assiége Paris. Pourquoi cette armée n'entre-t-elle pas à Paris ? Pourquoi Paris, qui est cerné par l'ennemi et isolé de toute autre partie de la France, offre-t-il une résistance aussi unanime, énergique et persévérante, une résistance qui certainement était très-inattendue par les assiégeants ? Pourquoi la France est-elle remuée de fond en comble d'un bout à l'autre du territoire ? Sur quelques points, le manque de moyens de défense ne lui permet que de manifester ses immenses douleurs, mais dans la plus grande partie du pays, la nation brûle du feu du patriotisme. C'est parce que la France refuse de se soumettre à une puissance étrangère comme elle a refusé de se soumettre plus longtemps à un pouvoir arbitraire sans contrôle ; c'est parce qu'elle ne veut ni se soumettre à la conquête ni conquérir.

» La France n'a plus d'ambition, mais elle est toujours fière et elle ne veut pas perdre son ancienne activité. Est-ce que le monde croit que l'exemple de Paris, qui est si puissant en temps de paix, sera sans force en temps de guerre ? Croit-il que ces corps d'armée qui sont encore incomplets, mais qui se forment dans l'Occident, sur la Loire, dans le Sud, à Lyon, resteront inactifs dans leurs berceaux, et ne marcheront pas au secours de Paris ? Imagine-t-il que les habitants repoussés de leurs villages incendiés resteront les bras croisés, attendant qu'on leur permette d'y retourner ? Est-il probable que les volontaires et les francs-tireurs qui errent dans les bois jettent leurs armes parce que personne ne vient à l'aide de leurs pays ? Est-ce que la ferveur populaire, qui est toujours si disposée à passer à des extrémités démagogiques passionnées, s'apaisera sur un signe d'un agent diplomatique ?

» Nous ne savons pas, et personne ne saurait prévoir quelle est la grandeur des épreuves que la France peut encore avoir à subir, ni jusque dans quelle mesure elle peut être appelée à montrer son courage et sa patience à supporter ses souffrances. Mais ces épreuves ne tomberont pas sur la France seule : que la lutte soit courte ou longue, qu'elle se poursuive sans interruption ou qu'elle soit suspendue pendant quelque temps, la France ne faillira pas à sa tâche. La France a des ressources matérielles qu'aucun désastre ne saurait épuiser et un courage moral que les revers sauront développer, mais non détruire.

» Est-ce que la Prusse fera avec elle une paix équitable, une paix qui ne menacera ni sa sécurité ni sa dignité ? ou bien la France sera-t-elle condamnée à souffrir et à lutter indéfiniment et à tout risque ? Voilà quelle est maintenant la grande question qui est devant nous, et je n'hésite pas à affirmer que l'Europe est tout aussi intéressée dans la réponse que la France.

» Nonobstant les chances qui peuvent résulter de la lutte entre les deux belligérants, la solution prochaine et pacifique de cette question est dans les mains des puissances neutres. On ne leur demande pas leur intervention matérielle ; elles n'ont pas à craindre d'être entraînées dans la lutte. Il est très-naturel qu'elles refusent tout ce qui pourrait les compromettre, mais personne ne leur demande rien de tel. Mais plus j'y réfléchis, plus je suis convaincu que l'influence morale des puissances neutres est tout ce qui est nécessaire. Qu'elles déclarent qu'elles sont déterminées à n'admettre aucune demande extravagante et à ne pas sanctionner, dans l'intérêt de l'Europe, une paix fausse et précaire.

» Ni la France ni la Prusse ne sont des puissances aveugles et sans intelligence. Elles sont maintenant délivrées du gouvernement impérial qui les compromettait toutes deux et les excitait l'une contre l'autre ; qu'elles montrent qu'elles sont ré-